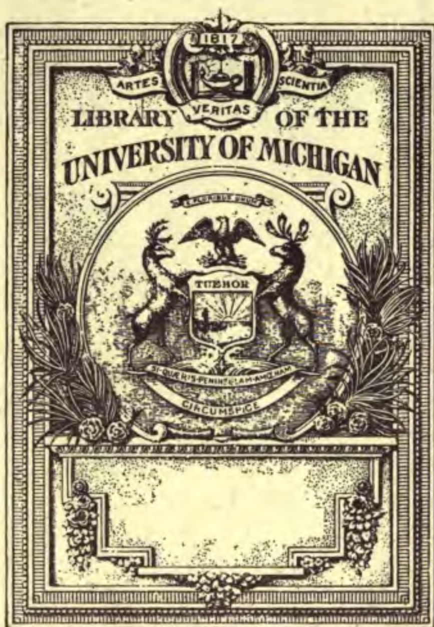

1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE



LES

GRANDS CORDELIERS

DE LYON.



LYON.

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE

DE LOUIS PERRIN

Rue d'Amboise, 6, quartier des Célestins.

RHÔNE

PLAN
des
GRANDS CORDELIERS
SOUS FRANÇOIS Ier

PLAN
des
GRANDS CORDELIERS
EN 1625.

RHÔNE

Impr.ie de Louis Perrin.

LES

GRANDS CORDELIERS

DE LYON,

OU

L'ÉGLISE ET LE COUVENT

DE

SAINT-BONAVENTURE,

DEPUIS LEUR FONDATION JUSQU'A NOS JOURS;

PAR

L'ABBÉ L. A. PAVY.



LYON.

LIBRAIRIE ECCLÉSIASTIQUE DE SAUVIGNET ET Cie,

GRANDE RUE MERCIÈRE, N° 55.

M. DCCC. XXXV.

A M. NOEL-ANTOINE JORDAN, CVRE,

A MM. LES VICAIRES ET PRETRES HABITVES,

A MM. LES FABRICIENS,

AVX FIDELES

DE LA

PAROISSE DE S.-BONAVENTVRE,

HOMMAGE DE L'AVTEVR.

LES
GRANDS CORDELIERS
DE LYON,

ET

L'ÉGLISE DE ST-BONAVENTURE.

Il n'y a pas encore un demi-siècle que la France voyait fleurir dans son sein de pieuses et savantes corporations qui fesaient sa gloire. Chacune habitait sous son toit; et tout auprès, dans leurs sanctuaires, l'art était venu déployer la magnificence de ses dessins, la richesse de ses peintures, ou les chefs-d'œuvre de ses sculpteurs. Ainsi, dans notre cité, le couvent et l'église des fils de Dominique, aux Jacobins; le couvent et l'église des Carmes, sur l'emplacement qui conserve leur nom; à quelques pas de là, le couvent et l'église des Augustins; au

raient que gagner à des notices où viendraient se reproduire avec fidélité ces reflets des temps anciens. Notre siècle indifférent l'a compris. La poésie, les lettres ne sont allées fouiller dans la poussière du moyen âge que parce qu'elles devaient y trouver, dans nos vieilles basiliques et vieux moustiers, de touchantes peintures et de brillants récits.

Le couvent et l'église des Cordeliers ne réveilleront pas d'aussi grandes images. Là, pas de couronnement de princes ou de rois, pas d'entrée triomphante de pontifes, pas de solennisation de conciles, pas même les pompes religieuses de nos cathédrales antiques. Là, par une longue suite d'années, vécurent et prièrent de simples religieux, sinon obscurs et inconnus,

---

savent touchant la fondation de leurs églises, ce qui s'y trouve de remarquable en fait d'architecture, tableaux, vitraux, tombeaux, descriptions, objets d'antiquité, portails, jubés, baptistères, bas-reliefs, mosaïques....., étymologie des lieux, événements dignes de mémoire, personnages célèbres, traditions populaires.......... pour servir à la description complète du pays, à laquelle le clergé doit s'empresser de prêter son concours. »

Monseigneur de Belley a fait à son clergé la même invitation.

du moins sans autre éclat que celui de leurs vertus et de leurs saintes œuvres. Pourtant, sous un ciel plus pur, nous verrons apparaître quelques jours solennels, aussi pour le temple et les enfants de François d'Assise. Nos magistrats et le peuple accourront souvent dans ce sanctuaire; la piété y aura ses fêtes privilégiées; d'innombrables corporations d'ouvriers y attacheront leur bannière; quatre rois de France y viendront abaisser l'orgueil du diadème, et deux, dont les noms sont restés chers aux Français, Charles VIII et Henri IV, y laisseront des gages de leur munificence. Bien plus, les grandes gloires du christianisme n'auront pas manqué à nos récits; la palme du martyre décorera le front d'un gardien à jamais vénérable; et n'avons-nous pas eu sous les yeux un spectacle non moins étrange? n'avons-nous pas vu arracher à l'autel, et traîner devant les grandes assises de la justice humaine, un prêtre que la charité seule avait appelé auprès des mourants entassés dans le temple? Si le malheur a sa célébrité comme le génie, si de hautes infortunes recommandent un nom et le propagent tout aussi vite que la gloire, ce nom qui nous reste cher, pourquoi ne pas le revendiquer comme un fleuron de notre couronne? Celui de Bonaventure

n'est donc pas le seul qui embellisse le tableau que nous présentons au lecteur, quoiqu'après tout notre église lui ait dû son plus grand lustre, nos religieux, leur gloire la plus pure et les dons sans nombre que la piété versa dans leur sein.

Après avoir embrassé d'un regard leur origine, leur vie, leurs travaux, leurs succès, leurs revers, nous ne jetterons plus que de rares et rapides coups d'œil sur l'intérieur du couvent: ces détails de la vie domestique appartiennent à la famille. Quelqu'autre Wading, quelqu'autre Fodéré en ornera ses annales. Nous, successeurs plutôt que frères de ces bons religieux, nous n'avons à retracer, si je l'ose dire, que la partie monumentale de leur histoire.

Parmi les faits dont elle se compose, les uns étaient restés enfouis dans de vieux mémoires inédits; d'autres se lisaient sur le marbre ou la pierre; le plus grand nombre se transmettait fidèlement dans le cloître; le vieil historien[1] trouvait, à chaque génération, des continuateurs familiers dont les récits alimentaient les conversations solitaires. Mais depuis

---

[1] Fodéré.

la terrible catastrophe qui renversa le trône avec l'autel, la chaîne de ces traditions s'est brisée; il n'existe pas un seul de nos religieux pour la renouer. Tout ce qui fut célèbre autrefois parmi nous, un silence de quarante années a suffi pour le dévorer. Pourtant la vieille histoire survit à l'oubli; quelques manuscrits ont échappé aux injures du temps; les pierres parlent; les ruines ont leur langage; les tombeaux eux-mêmes font entendre à la science comme à la foi une voix grave et incorruptible; la mémoire des vieillards est restée, sanctuaire plus sacré que les riches bibliothèques où pénétra, pour les saccager, le vandalisme sous l'égide des lois......... Ce qui fut écrit, nous le recueillerons avec soin. Nous interrogerons les inscriptions, les épitaphes; nous ferons appel à la mémoire des anciens, et peut-être de ce travail consciencieux résultera-t-il une notice qui réveillera le zèle des Lyonnais pour un monument cher à nos pères, et qui, de nos jours, ne doit plus qu'à ses désastres la célébrité dont il jouit.

Deux époques bien différentes partageront notre Histoire. La première embrassera tout le temps qui s'est écoulé depuis la fondation du couvent jusqu'à la dispersion des religieux et l'érection de l'église conventuelle en paroisse,

c'est-à-dire depuis 1220 jusqu'à 1803 ; la seconde est consacrée exclusivement à l'église paroissiale, et descend de 1803 à 1835. Nos guides pour la première époque sont Fodéré [1], Bazin [2], les auteurs qui ont écrit sur Lyon, les Mémoires manuscrits pour servir à l'histoire de la province de Saint-Bonaventure, le Nécrologe du couvent de Saint-Bonaventure, de 1700 à 1774, déposés à la bibliothèque de la ville, et les Archives de l'Église, dont une partie est entre nos mains, et l'autre nous a été communiquée avec une extrême obligeance par MM. Godemard et Chelles. La seconde époque tient à nos jours, et ceux qui vivent parmi nous sont les témoins des faits que nous leur rappelons.

Si quelque intérêt s'attache à cette publication, la justice et la reconnaissance exigent que nous en renvoyions l'honneur aux savants qui nous ont aidé de leurs lumières, ouvert

---

[1] Fodéré, que nous citerons souvent dans cette partie de notre notice, est auteur d'une grande *Histoire* (in-4°) *de la province de Saint-Bonaventure.*

[2] Bazin, dans une *Histoire de la Canonisation de saint Jean Capistran et de Paschal Baylon, etc.*, renferme sur notre église des détails précieux.

leurs bibliothèques, fourni des documents; en particulier à MM. Coste, de Villiers, et surtout à M. Péricaud aîné, à qui nous devons la plus grande partie de nos découvertes.



PREMIÈRE ÉPOQUE.

ÉGLISE CONVENTUELLE.

L'ancienne province du Beaujolais est la première en France qui ait accueilli les Frères-Mineurs ou Cordeliers. Ces religieux, ainsi nommés du cordon [1] qui serrait leur tunique, Fondation du couvent et de l'église primitive.

---

[1] « Dans la guerre de la Terre-Sainte, un nombre « considérable des leurs étant dans le corps que « commandait un seigneur flamand, voyant que les « soldats chrétiens lâchaient le pied, prirent les « armes, combattirent et raffermirent les soldats qui, « par leur exemple, retournèrent à la charge et défi- « rent ensemble les Sarrasins. Ce seigneur, fesant le « récit ou détail de son combat à saint Louis, lui dit « la bravoure des religieux; mais ne se souvenant pas « de leur nom, saint Louis lui demanda lesquels c'é- « taient. Il répliqua : « Ce sont ceux qui sont liés de

répandaient sous la conduite de leur saint fondateur le parfum le plus pur de la piété. Touché du spectacle de leurs vertus, Guichard IV, sire de Beaujeu[1], conçut la pensée de leur offrir un asyle en Beaujolais. François d'Assise lui accorda trois de ses enfants. En 1210[2], ayant à leur tête Michel de Pérouse, ils s'établirent à Pouilly-lès-Villefranche. Mais ce couvent ne put long-temps suffire à sa destination. Six ans après, le duc les fit venir à Villefranche, les établit dans un logement vaste et commode, et leur fit bâtir

---

« cordes. » Depuis ils ont toujours été nommés Cor-
« deliers. » (*Histoire des Ordres religieux et des Congrégations régulières et séculières de l'Église*, par Hermant, t. 2, p. 161. *Rouen*, J. B. Besongne, 1710.

Une note des RR. PP. Cordeliers, dans leur inventaire, fait remonter plus haut l'origine de ce surnom. Hermant se trompe en attribuant au saint roi l'introduction des Cordeliers en France.

[1] Voyez *Art de vérifier les dates*, t. 2, p. 475. Guichard III, auquel Fodéré et l'auteur du manuscrit attribuent la fondation, ne fut point ambassadeur à Constantinople; il était mort en 1137.

[2] *Art de vérifier les dates*, t. 2, p. 475. Le même auteur cite, sous la date de 1400, l'acte de réunion de la province du Beaujolais à celle du Bourbonnais.

une église que la mort ne lui permit pas d'achever.

Vienne, capitale du Dauphiné, les avait reçus en 1212. Bientôt Lyon envia ce trésor aux deux villes voisines. Nous devrions faire connaître avant tout la noble famille à qui notre cité fut redevable de la nouvelle fondation; mais tous les souvenirs ont rappelé les Grolée de Bresse, ainsi nommés pour les distinguer des Grolée du Dauphiné.

Le premier qui soit connu dans nos histoires est le fondateur de notre couvent. Il avait obtenu deux religieux de Villefranche, et leur donna l'hôtel qui portait son nom avec ses magnifiques dépendances. Cet hôtel « était d'une « grande étendue, à savoir, depuis le portail « nommé le Port-du-Rhône, du côté du septen- « trion, jusqu'à l'autre portail appelé le Port- « Charlet du midi, qui contient cent quatre- « vingts pas de longueur et cent quarante-cinq « pas de largeur »; c'est-à-dire l'emplacement compris entre le Rhône, la rue Stella, la rue Grenette, la rue Blanchère et la rue Port-Charlet. Philippe-Auguste approuva cette concession par lettres patentes, le 18 juillet 1220. Aussitôt le sénéchal mit la main à l'œuvre, fit élever à ses frais une petite église près du Port-Charlet,

le long de la rue Tabourin, aujourd'hui Bon-Rencontre. En même temps on jetait les fondements de la maison conventuelle.

Le berceau des institutions les plus vénérées fut toujours entouré de contradictions. La prudence a ses craintes, le zèle ses excès, la passion ses récriminations aveugles; les Cordeliers eurent à redouter le concours de tous ces obstacles. Une sourde rumeur présageait un prochain orage ; Honoré III y mit fin par une bulle en date du 12 mai 1224, par laquelle il approuvait les premiers travaux et accordait de riches indulgences à ceux qui concourraient à leur achèvement. Animé par ce pieux mobile, le zèle des Grolée, des Saint-Prix, des nobles, des bourgeois lyonnais, termina promptement la construction de l'édifice. Sur la rive du fleuve qui venait mourir aux pieds de leur enclos [1], les religieux établirent la sacristie, d'abord à la place occupée aujourd'hui par la maison Re-

---

[1] On trouve dans les *Actes consulaires*, en 1416, une permission accordée aux Pères Cordeliers de couper des arbres dans le Brotteau pour élever une palissade sur la rive du fleuve. Le mur ne fut construit que plus tard, et on l'abattit pour continuer les fortifications, l'an 1557.

nard, en remontant la salle du chapitre, le réfectoire; au dessus régnait une grande pièce divisée en quarante-deux cellules appelées dortoir. Un beau cloître s'allongeait dans l'intérieur et dans la même direction. Ce qui restait de ce vaste emplacement, « ils l'approprièrent en un beau « verger et plusieurs spacieux jardins, le tout « entouré et fermé de longues et larges murail- « les, tendant à droict fil jusqu'à l'entrée de la « grande rue de la Grenette, et depuis là, une « autre allant à droict fil jusqu'au port du Rhône: « au coing de ces deux murailles, à la face qui « regardoit droict la rue Grenette, il y avoit un « grand portail, et de là une belle et large allée « conduisant droict à la grande porte de l'É- « glise. Ce qui subsistoit encore en son entier « en 1566 » [1]. Dans le jardin des Pères, Golnitz remarqua [2] cette inscription, qui nous semble une profonde analyse de toute la morale chrétienne et philosophique :

---

[1] Fodéré, p. 385. Nous croyons qu'il y a ici une erreur typographique : il faut lire 1556. Le contrat de vente dont nous parlerons plus tard, et qui nécessita le renversement d'une partie des murailles, existe encore dans les archives; il est de 1557.

[2] *Ulysses Belgico Gallicus*, p. 348.

	concupiscere		vides
Noli	credere	omnia quæ	audis
	dicere		scis
	facere		potes. [1]

Telle fut la première habitation de nos religieux, commode, riche, spacieuse : magnifique témoignage de la munificence du seigneur de Grolée, qui, après avoir donné aux Cordeliers une portion de son immense fortune, voulut leur léguer aussi sa dépouille mortelle. Dans leur cloître, près de la sacristie, dans la muraille de l'église, il fit construire son tombeau ; « et « au dessus d'iceluy son effigie couchée de « pierre en relief, ornée tout à l'environ de « belles peinctures ». Il y fut effectivement enterré. Nous ignorons l'époque précise de sa mort. Trois de ses héritiers, entre autres Jacmus Grolée, furent ensevelis dans un tombeau voisin. Le même cloître reçut les restes de plusieurs personnages distingués : Dunkarchus Clyus, gentilhomme allemand (1227), Bernard de La

---

	désirer		voyez
[1] Gardez-vous de	croire	tout ce que vous	entendez
	dire		savez
	faire		pouvez.

Rochetaillée, père du célèbre religieux de ce nom; la femme et la fille de Lazare Meyssonnier, célèbre médecin du dix-septième siècle, peut-être Meyssonnier lui-même [1]; Étienne Dorient (1253) et sa femme (1250), qui donnèrent au couvent la seigneurie de Francheville et d'Irigny, dont les religieux jouirent jusqu'à la réforme de 1505. Dans le chapitre furent inhumés Jean de Roussillon, seigneur de Bourgogne (1283), Durand de Pelvelle (1383), chantre de l'église d'Autun, comte de Lyon, qui avait fait une fondation en faveur du couvent; dans l'église, Gui Chevriers [2], Gaspard de Chaponay et Clémence Beauvoir son épouse.

Mais la plus noble et la plus chère dépouille fut le corps de l'illustre, du séraphique docteur Jean Fidenza, plus connu sous le nom de *saint Bonaventure.*

Bonaventure ! dont le nom fait encore, après cinq siècles, palpiter d'émoi le cœur des Lyonnais restés fidèles à la foi; Bonaventure, l'aigle de la théologie mystique, et de la scholastique peut-être, si Thomas d'Aquin n'eût pas écrit;

---

[1] M. Fortis, *Voyage pittoresque*; Cochard.
[2] Lamure.

Bonaventure, la gloire de son ordre, l'honneur de la fameuse Université de Paris, l'ami d'un grand pontife, l'ame de l'un des plus fameux conciles; Bonaventure!... Si nous fesions ici l'histoire de l'illustre cardinal, nous rappellerions son origine, les heureux présages qui accueillirent sa naissance, et rayonnèrent sur son berceau; l'innocence de ses premières années, sa vocation à l'état religieux; nous le suivrions depuis le jour où il fut reçu comme le dernier de tous parmi les enfants de François d'Assise, jusqu'à celui qui le porta au dessus de tous dans la fonction de général de son ordre; et l'alliance si rare d'une haute et sainte magistrature, d'un talent sublime et d'une érudition prodigieuse avec une humilité si profonde, appellerait notre admiration plus encore que nos éloges; nous parlerions de cette fameuse assemblée de l'Église catholique réunie dans nos murs, où, près de Grégoire X, se pressaient les cardinaux et prélats de la cour romaine, cinq cents évêques, et parmi eux les patriarches d'Antioche et de Constantinople, soixante-et-dix abbés ou chefs d'ordre, mille ecclésiastiques de moindre dignité, le roi d'Aragon en personne, les ambassadeurs de France, d'Angleterre, de Sicile, les grands-maîtres des Templiers et des Hospita-

liers, les députés de presque toutes les villes, les ambassadeurs grecs et tartares qui venaient signer après cinq siècles de schisme et d'inimitié le pacte de la réconciliation; nous dirions avec quel éclat parut au milieu de tant de grandeurs, de tant de lumières, l'humble religieux qui devint bientôt le théologien, l'organe, le président du concile, au dire de quelques auteurs, ou, ce qui est plus exact, le chef après celui qui dans l'Église ne reconnaît pas de chef. Au sortir de ces savantes conférences avec les évêques et les docteurs, nous aimerions à le suivre dans le silence du cloître où il résida pendant toute la tenue des assemblées, à le surprendre agenouillé dans cette chambre [1], au pied de ce crucifix qu'il appelait son livre par excellence; nous dirions comment, fatigué des honneurs du généralat, il saisit le prétexte de ces graves occupations pour se démettre de sa charge, dans un chapitre général de son ordre tenu l'an 1274 en notre couvent, et fit élire à sa place Jérôme Escoli, depuis pape sous le nom *de Nicolas IV*; comment au milieu de sa gloire vint à pâlir et à

---

[1] Ce lieu subsiste encore; nous en parlerons plus tard.

s'éteindre ce brillant flambeau; comment, pour donner à Bonaventure agonisant une preuve éclatante de son estime, le souverain pontife, entouré du sacré collége, vint lui administrer les derniers sacrements; nous raconterions ce triomphe funèbre dont la magnificence passa de bien loin celle des obsèques des princes et des rois : promené par toute la cité, salué par les larmes et les vœux de toute la population accourue pour grossir le cortége, son corps était porté au tombeau sur les bras de la Religion entière, et l'univers catholique assistait par députés à ses funérailles; pour compléter ce magnifique tableau, nous peindrions les flots de peuple qui se déroulaient sans cesse auprès de son tombeau, placé d'abord dans la petite église bâtie par M. de Grolée, ce tombeau, devenu « le confident secret de nos pères, l'asyle de leurs douleurs, l'autel de leurs espérances, le canal par où découlaient sur eux les célestes miséricordes ».

Une tâche plus modeste aujourd'hui nous est réservée, plus difficile peut-être, celle de recueillir, placé à une distance prodigieuse, les titres, disons mieux, les débris du monument sur lequel avait rejailli tant de gloire. Que reste-t-il en effet de la vieille maison conventuelle? le souvenir de ce qu'elle fut et du lieu où mou-

rut Bonavênture. Et de ce temple antique où ses restes précieux avaient été déposés? Assez agréable, assez commode pour les religieux, cette église ne put long-temps suffire au concours des fidèles : il fallut songer à l'agrandir ou à la remplacer; mais l'œuvre d'un Grolée ne pouvait, ne devait recevoir ses embellissements, son complément, que de la main d'un autre Grolée.

Aussi Jacques, petit-fils du précédent, se mit-il à la tête de l'entreprise. En 1325, il avait déja obtenu des sommes considérables de son seigneur naturel, Édouard, prince de Savoie. Il jeta donc, à quelques pas de la première église, conservée intacte, les fondements de l'église actuelle, qu'on tourna au midi, contre l'usage ancien. Elle appartient au genre gothique. Les pieux habitants de Lyon secondèrent son zèle avec tant d'empressement, qu'au bout de deux ans, elle fut achevée, telle du moins qu'elle devait être dans la pensée du fondateur, c'est-à-dire jusqu'au septième arceau. La façade terminait d'un côté la chapelle de Saint-Antoine, de l'autre celle de Saint-Bernardin, aujourd'hui Saint-Claude. Toutefois les murs extérieurs de l'édifice étaient, sans voûte ni toiture, prolongés jusqu'à la place de la façade actuelle. Cet espace,

occupé par les fidèles aux jours des grandes solennités, pendant la prédication, était communément appelé l'*Auditoire* ou le *Prédicatoire*.

L'amateur des arts remarque avec intérêt les nombreux et gracieux blasons qui ornent les clés de voûte de cette première partie de l'église. Gironnées d'or et de gueules de huit pièces, parfaitement conservées, les armes des Grolée apparaissent distinctement sur la clé de la cinquième voûte. La croix blanche de Savoie est sculptée sur celle de la deuxième voûte de la nef latérale au levant. Les autres écus appartiennent à plusieurs familles, de nos jours inconnues, la plupart alliées des Grolée, et qui aidèrent le pieux fondateur en la construction du monument.

Les chapelles furent l'œuvre des particuliers. La première, à droite, au couchant (le Christ), fut dédiée à Notre-Dame et construite aux frais d'un riche Lyonnais, Jean Ogii [1] qui laissa pour cela deux mille trois cents livres viennoises, exactement payées aux religieux par son héritier Guillaume de Durchie. L'héritier, comme le fon-

---

[1] Probablement le même que Jean Ogier, qui fut membre du consulat.

dateur, et sa famille y furent enterrés. Leur tombe était au pied de l'autel, et le titre de la fondation gravé dans la muraille.

La pierre tumulaire qu'on voit encore incrustée dans la clôture de la petite nef au midi, rappelle, outre celui de Durchie, les noms des plus célèbres familles lyonnaises de l'époque. Nous la citerons en son lieu. Le tombeau ouvert dans le mur du Sanctuaire paraît être celui d'Ogii. Les armes qu'on y voit encore gravées sur deux écus bien conservés, deux fois répétées à la voûte, ne se rencontrent ensemble nulle part que nous sachions. Le premier porte quatre fleurs-de-lis, 1, 2, 1, entourant un sautoir qui est Langres; l'autre, trois roses, 2, 1, qui est Marcillac ou Lafosse.

A la suite, les amis des arts verront, étudieront avec plaisir la chapelle de saint Fortuné ou Fortunat, fondée en 1345 [1] par les marchands de Troyes en Champagne résidant à Lyon.

Par quel étrange abus a-t-on fermé d'une épaisse muraille et interdit au culte la seule por-

---

[1] Le genre d'architecture semblerait démentir cette date, et ramener l'origine de cette chapelle à une époque beaucoup plus moderne.

tion de l'édifice qui rappelle de nos jours encore, avec bonheur, l'élégance des constructions gothiques, une chapelle enrichie de nombreux travaux de ciselures, de beaux piédestaux, de leurs dais habilement dentelés et nervés à jour, d'une voûte admirable par le nombre et la combinaison de ses nervures? «C'étoit, dit Fodéré,
« un des plus beaux artifices de chapelle qui
« fust en toute la ville; car elle est bastie, tant
« dedans comme dehors, de belles cadettes de
« pierre bien polies; la voulte a dix-neuf clefs,
« et aux quatre coings de ladicte chapelle, tant
« dedans que dehors, y a de très industrieuses
« niches, avec leurs coronements ou chapiteaux
« en pyramide subtilement taillés, et dedans
« chascunes desdictes niches qui étoient huit
« en nombre, y avoit une image de marbre
« blanc d'une admirable sculpture; mais les hé-
« rétiques iconoclastes les brisèrent l'an 1562. »

La troisième, aujourd'hui Saint-Joseph, construite par les maîtres tailleurs d'habits, fut dédiée à saint Philippe et à saint Jacques. Sur l'arceau de la chapelle, on voit gravées les armoiries de la corporation : de grands et larges ciseaux surmontés d'un coquillage; ces emblêmes sont répétés sur l'un des piliers extérieurs. Saint Omobon, que les confrères appelaient

Moomc, devint un des patrons de la confrérie.

La quatrième, aujourd'hui le Sacré-Cœur, fut d'abord dédiée par les peintres et vitriers à saint-Luc et à saint Clair. En 1618, elle fut reconstruite par les religieux en l'honneur de saint François d'Assise pour le tiers-ordre et l'archiconfrérie du Cordon. En 1723, on y ajouta l'autel et la confrérie du Sacré-Cœur, par l'ordre de Monseigneur de Neuville, qui la fit établir dans toutes les églises du diocèse. L'écu de la voûte latérale paraît n'être qu'un ornement de fantaisie.

Ouvrage d'un seul particulier, la cinquième, occupée actuellement par le sacristain, fut vouée à saint Jean-Baptiste.

La sixième, et dernière de ce côté, avant la continuation de l'église, fut construite en 1388, et reçut le nom de *Saint-Antoine de Padoue*, la seule qui n'ait jamais changé de vocable. Seulement il n'est plus aujourd'hui question des hôteliers et taverniers, qui avaient fixé là leur confrérie; mais les fidèles invoquent encore le saint patron, à l'effet de retrouver par sa médiation les objets perdus. Une superstition qu'on a enfin détruite, s'était glissée dans ce culte, d'ailleurs si simple et si légitime: une multitude d'épingles hérissaient les cierges qu'on offrait à

l'autel : c'étaient de mystérieux *ex voto* des joueuses à lá loterie.

De l'autre côté de l'église, la première chapelle, sous le clocher, fut d'abord consacrée à saint François d'Assise, puis à saint Bonaventure; plus tard, MM. les Sergents royaux y ayant établi leur confrérie, on la dédia au roi saint Louis. Elle revint au dix-septième siècle au second vocable, qu'elle conserve aujourd'hui. Ce furent MM. Hugues et Amédée de Roussillon, alliés des Grolée, qui firent les frais de la première construction. Ils y eurent l'un et l'autre leur sépulture, que partagea plus tard Marie de Grolée, femme d'Amédée. Bazin fait la description de cette chapelle telle qu'on la voyait de son temps : outre un beau tableau du saint, quatre statues décoraient des niches élevées autour de l'autel, qui lui-même était magnifique; des peintures ornaient le plafond; une riche balustrade en cuivre fermait la chapelle.

« La seconde, sacrée à Notre-Dame sous le vo-
« cable de l'Assumption, pour la confrérie de
« tous ceux qui travaillent en l'art de la soie »,
fut, en 1662, changée au nom de *Notre-Dame de Délivrance*. Nous parlerons de cette dévotion. On y remarque, répétées jusqu'à six fois, des armes que nous avons vainement cherchées

dans les trésors héraldiques du pays. C'est un écu parti : au premier bandé au chef chargé de deux corneilles passantes, à la bordure componnée sur le tout; au deuxième, un lion couronné, grimpant au croissant; sur le tout, un lambel à trois pendants, semé de fleurs-de-lis.

La troisième, formée de la moitié de la chapelle actuelle de la Sainte-Vierge, dont l'autel était adossé au mur qu'on a récemment détruit et remplacé par un grand arc, était celle de Saint-Nicolas pour les bateliers, « laquelle fut du « tout rompue par les hérétiques aux premiers « troubles, afin de passer leur artillerie par le « travers de l'église; mais l'an 1572 elle fut du « tout rebâtie en son pristin état, par les con- « frères bateliers ». Dans l'écu de la voûte est le monogramme IHS.

Notre-Dame de Grace fut le titre de la quatrième, construite beaucoup plus tard. C'est la sacristie actuelle. Fodéré n'en parle pas.

La cinquième, aujourd'hui Saint-Claude, eut pour patron saint Bernardin. L'écu de la voûte n'est sans doute qu'un ornement allégorique : le croissant, entouré de six étoiles, représente la Vierge triomphante.

Un des piliers du chœur, le premier du côté

de l'Épître, porte l'inscription suivante, écrite en gothique rustique : *Oretis moneo pro anima fratris Stephani Munetii ex ista civitate nati qui de residuo Jubilæi sui fecit in vita sua istam pilam fieri et tenentur fratres semel in mense temporibus perpetuis super tumulum......... facere. Scriptum anno Domini millesimo ccc xxxx viii*o [1].

L'église ainsi construite fut dédiée d'abord, non pas comme le prétend M. Clerjon, à saint Bonaventure, canonisé seulement cent cinquante-sept ans après la fondation, mais à saint François d'Assise; et elle fut, sous ce vocable, consacrée avec solennité, le 18 septembre 1328, par Pierre de Savoie, archevêque de Lyon.

---

[1] « Je vous avertis de prier pour le repos de l'ame « de frère Étienne Munet, natif de cette ville, qui de « son vivant, et du reste de son jubilé, a fait con- « struire ce pilier, et sont tenus les religieux de faire « une fois le mois, à perpétuité, mémoire de lui sur « son tombeau.

« Écrit l'an du Seigneur 1348. »

Cette date nous est confirmée par M. Chelles, archiviste de la Préfecture; elle indiquerait évidemment l'époque de la mort du frère Munet. Il n'est pas aisé de préciser la signification de ces paroles *de residuo jubilæi sui*, le premier jubilé ayant eu lieu en 1300......

Déja, l'année précédente, y avait été inhumé Jacques de Grolée, mort le 4 mai 1327. Sa tombe, placée au pied du maître autel alors adossé au chevet du chœur, fut, en 1599, transportée quelques pas au dessous, du côté de l'épître. Ce généreux seigneur ne s'était pas contenté de manifester hautement son zèle en faveur de la religion : il combla ses bienfaits en ajoutant au bien-être des religieux plusieurs revenus importants ; quelques-uns provenaient de ses propriétés dans la rue qui porte encore son nom.

Ce nom, il eut dans nos annales un long retentissement, et toujours on le retrouve, ou parmi les illustrations militaires, ou parmi les dignités du sacerdoce.

Ainsi un Jean de Grolée, seigneur de Bressieu, fut envoyé en Angleterre en 1360 pour y ménager la liberté du roi Jean. C'est du seigneur de Bressieu qu'il est parlé dans les historiens à l'occasion des tard-venus. Il traita aussi de la paix de Brignais, au nom de Charles, dauphin, depuis Charles le Sage.

Humbert de Grolée (1414) fut conseiller et sénéchal de Lyon, arma, sous le nom de seigneur du Passin, une troupe valeureuse et fidèle ; il battit les Auvergnats en 1421, les Mâconnais en 1423 ; en 1429, à la journée d'An-

ton, le prince d'Orange, qui trouva difficilement son salut dans la fuite. Il fut enterré dans l'église des Cordeliers.

Antoine de Grolée, petit-fils d'Humbert chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, fut envoyé par le grand-maître, en qualité d'ambassadeur, à Soliman. En 1535, il conduisit la flotte contre Barbe-Rousse. Ce fut lui qui se rendit maître de La Goulette, sous les yeux de l'empereur même.

En 1418, Jean de Grolée prétendant à la custodie et au canonicat de Saint-Jean, refusa de faire sa preuve de noblesse, fondé sur l'illustration bien connue de ses aïeux. Blâmé par le roi Charles VII, il se soumit, fut reçu custode l'an 1425, fit bâtir la chapelle de Saint-Michel, où il fut enterré en 1458 [1].

Pierre de Grolée fit dans les mêmes circonstances, le même refus, la même soumission pour parvenir aux mêmes honneurs. Il fut enterré dans la chapelle du Saint-Sépulcre [2].

Philibert de Grolée, seigneur d'Illins, cham-

---

[1] *Les Antiquités et la Fondation de la Métropole des Gaules ou de l'Église de Lyon, etc., etc.*, par Quincarnon, écuyer, etc., à Lyon, chez Matthieu Libera, rue Mercière, 1673.

[2] *Ibidem.*

bellan de Louis XI, fut en 1446 gouverneur de Lyon.

Il y eut un Humbert de Grolée, comte de Lyon et grand-sacristain en 1483.

Ceux qui connaissent l'histoire de notre ville, n'auront pas oublié la possession réelle ou prétendue d'Antoinette de Grolée, religieuse de l'abbaye de Saint-Pierre en 1527, et l'origine de la clôture adoptée à son occasion par ce monastère.

Enfin nous retrouverons dans le cours de cette notice, un comte Ducrost de Grolée, qui intervient au milieu du dix-septième siècle dans un débat malheureusement trop fameux entre les Cordeliers de Saint-Bonaventure [1].

L'érection de la nouvelle église nécessita plus d'un changement dans la maison conventuelle. Trop éloignées l'une de l'autre, pour que le service du temple et la règle domestique n'en

---

[1] Nous suivons de préférence Fodéré, qui avait sous les yeux les titres des fondations, les tombeaux de cette noble famille, que l'abbé Pernetty n'avait pas étudiés. Son article sur les Grolée n'est pas seulement superficiel, il est inexact; nous ne le suivons qu'à défaut d'autre guide.

souffrissent pas, un rapprochement ne pouvait s'opérer qu'avec des dépenses et des constructions nouvelles. On éleva donc un grand corps de bâtiments dont l'aile occidentale venait aboutir à la chapelle de Saint-François; en sorte qu'il y eut dans le même enclos deux églises, deux sacristies, deux dortoirs, deux salles de conférence, ou pour mieux dire, deux couvents. Une grande partie resta long-temps inhabitée. Nous verrons plus tard à quel heureux usage la charité (1531) et la religion (1578) surent consacrer ce beau et vaste local. Remarquons seulement qu'il n'est pas besoin de recourir [1] à l'opulence des Cordeliers, pour comprendre le motif qui a fait choisir leur maison à un lieutenant de François Ier, Jean-Jacques de Trivulce, en 1515, aux notables de la cité pour certaines délibérations importantes (1425 et 1531), au baron de Lautrec et à ses hommes d'armes (1745). Il n'y avait peut-être pas dans toute la ville de logement plus agréable, plus spacieux. Les Cordeliers ne fesaient d'autres frais sans doute que ceux de la réception des nobles hôtes. S'ils avaient déplu, ou démérité de la cité,

---

[1] *Histoire de Lyon*, par P. Clerjon, p. 183.

les grands eussent moins recherché leur toit, le peuple et le clergé moins assidument fréquenté leur église, dès le principe devenue populaire.

Or, l'histoire, qui semble offrir peu de choses à recueillir pendant les cent quarante-cinq ans qu'elle conserva sa forme primitive, l'histoire ne laisse pas de remarquer deux faits également dignes d'être constatés.

Bonaventure avait été inhumé dans la première basilique depuis la construction du nouveau temple en 1325; les religieux s'apercevant que l'ancien tombait en ruines, résolurent d'en retirer le corps du pieux et savant cardinal; ce qu'ils exécutèrent le 14 mars de l'année 1434. Un miracle singulier, celui de son entière conservation après cent soixante ans, amena un concours immense au tombeau qui lui fut érigé dans notre église. Bonaventure, qui n'avait pas encore reçu les honneurs de la canonisation, fut néanmoins placé avec honneur sous un arceau qu'on ouvrit à cet effet dans la muraille du chœur, du côté de l'Évangile, de manière à ce qu'il fût également aperçu du chœur et de la chapelle de Saint-François. A cette époque et tant qu'y furent déposées ses vénérables dépouilles, « la foule était si grande, dit un historien de l'ordre, qu'on ne pouvait se remuer à

son tombeau ». Ce n'est aujourd'hui qu'un dépôt d'ornements au service de la chapelle qui porte son nom.

Une autre circonstance où les Cordeliers déployèrent la pompe des cérémonies funèbres, attira toute la ville dans leur église, ce fut en 1461. Charles VII tomba dangereusement malade. On fit dans toute la ville, et aux Jacobins en particulier, des prières solennelles, et le 24 juillet une procession générale, où l'on vit défiler une multitude de bourgeois, les magistrats, les comtes de Lyon, les congrégations religieuses, les quatre ordres mendiants. Le 25, on apprit la mort du roi; quatre jours après les conseillers de la ville firent publier l'édit suivant :

« Demain vendredi, trentième jour du mois « de juillet de l'année mil quatre cent soixante- « et-un, se feront aux Cordeliers les obsèques « du roi Charles notre défunt seigneur, que Dieu « absolve! et lequel trépassa, hier il y eut huit « jours, à Mehun-sur-Yèvres en pays de Berri. « Dans ledit couvent des frères Mineurs seront « convoquées les trois processions des trois « monastères des frères Mendiants de la ville, « Jacobins, Carmes, et Augustins; lesquels re- « ligieux desdits quatre couvents, y compris « les Cordeliers, célébreront au jour indiqué

« toutes les messes que faire se pourra. Seront « portées et allumées aux obsèques quatre dou- « zaines de torches et quatre gros cierges du « poids de trois livres ou environ, ornés des « armes et écussons de la ville. On fabriquera « douze écussons aux armes du seigneur roi « défunt; lesquels seront mis sur les piliers et « carrefours de l'église du couvent des Corde- « liers [1]. »

Charles étant mort, Louis XI monte sur le trône; et sous son règne, un homme que la pratique de son art avait fixé long-temps auprès des deux rois, va mériter l'éternelle reconnaissance des religieux et des paroissiens de Saint-Bonaventure.

Simon de Pavie, de Renodis ou de Rovedis, était probablement allié à la famille de ce nom, originaire de Venise, et fixée à Lyon au quatorzième siècle. On ne peut en douter, d'après son épitaphe, que nous transcrirons en son lieu, épitaphe dans laquelle on lit ces mots :

GENUIT SIC ITALA TELLUS [2].

---

[1] *Actes consulaires.*

[2] « Il dut son origine au sol de l'Italie ».

Ses talents, son savoir en médecine, le rendirent célèbre, et Charles VII l'avait eu pour médecin. Il paraitrait qu'après la mort de ce prince, il revint à Lyon. Les mémoires du temps racontent qu'en 1476, il prêta la somme nécessaire pour le voyage et l'entretien des députés aux États généraux : deux cents écus d'or neufs. La même année Louis se l'attacha en la même qualité que Charles, et l'appela dans son conseil. Le nom de ce prince n'a jeté aucune défaveur sur celui de Simon. Bien différent d'un Olivier-le-Daim, ce barbier insolent, d'un Jean Cottier, aussi médecin, qui abusait de l'empire que lui laissait prendre sur le roi la tremblante crédulité du client, Simon ne crut pas devoir repousser la fortune qui venait à lui ; mais, comblé des faveurs de son maître, il sut en user chrétiennement : il partagea ses biens entre les pauvres, qui le pleurèrent, et les religieux de notre église, à l'agrandissement de laquelle il voulut seul concourir [1].

---

[1] Voyez PERNETTY, *Lyonnais dignes de mémoire*, t. 1, p. 170. Nous ne nierons pas que M. Clerjon appelle Simon de Pavie un homme habile dans les intrigues.... Un autre écrivain l'a ressuscité tout exprès

A cette fin, en 1468, il en sollicita et obtint l'autorisation du pape Paul II et de son maître Louis. Nous avons vu qu'en avant de l'église, les murs latéraux étaient prolongés jusqu'à la place qu'occupe actuellement la façade, mais sans faire partie de l'église; la gloire de ce travail était réservée au médecin de nos rois. Simon de Pavie fit abattre l'ancienne façade, recouvrir et voûter les murailles du Prédicatoire; pour supporter la voûte et continuer les deux rangs de piliers, il éleva neuf nouveaux arcs : trois dans la grande nef, et autant dans chacune des nefs collatérales [1].

Ainsi prolongée, cette église, qui devint et reste encore, après Saint-Jean, la plus grande et la plus vaste de Lyon (ayant deux cent vingt-six pieds de longueur sur cent dix de largeur), prit rang par son étendue parmi les édifices les plus considérables de France. Si elle ne se distingue pas par sa richesse, elle est au moins très remarquable par la beauté de son plan et

---

pour lui prêter un projet infame qu'il aurait conçu et proposé à Louis XI, deux ans après sa mort, celui d'empoisonner le duc de Bourgogne.

[1] L'église n'a jamais eu de jubé.

de ses proportions. On s'accorde généralement à trouver la grande nef un peu basse (elle n'a que cinquante-cinq pieds), et l'on en trouve aisément le motif dans l'agrandissement du vaisseau par Simon de Pavie. Néanmoins quelques artistes sont peu disposés à admettre cette critique, parce qu'ils en voient la source dans la hauteur presque démesurée qu'on est habitué à rencontrer dans la plupart des nefs gothiques[1]. Au reste l'agréable serait bien compensé par l'utile, s'il était vrai que ce fût surtout au peu d'élévation de la voûte principale qu'il faille attribuer son étonnante sonorité, qualité si favorable au chant et à la prédication. Nous ne dirons rien du chœur, sinon pour réclamer l'ouverture des grandes fenêtres qui étaient belles avec leurs proportions élancées, leurs colonnettes et leurs nervures d'un style simple et sévère, et leurs vitraux si richement coloriés. La façade, malgré l'adroite combinaison de ses lignes, n'offre rien que de simple et de mesquin.

---

[1] Nous exprimons ici l'opinion d'un habile architecte connu par sa longue étude des monuments du moyen âge, M. Pollet, à qui nous devons plus d'une remarque importante sur l'architecture de notre monument.

Nous la passerions également sous silence, si le merveilleux ciseau des artistes du quinzième siècle ne s'était complu à enrichir la grande rose d'élégantes nervures, artistement combinées, et le grand portail d'ornement et de feuillages, vrais chefs-d'œuvre de sculpture, dans le genre qu'on est convenu de nommer le style fleuri de l'époque.

Quelques-unes des chapelles sont éclairées et ornées de fenêtres d'un beau travail et d'un bon dessin.

Il faut l'avouer, la nudité intérieure de cette église a quelque chose d'étrange et qui contraste singulièrement avec les édifices de son âge. Faudrait-il en chercher la cause dans la simplicité imposée aux architectes par les idées sévères des Franciscains, alors dans la ferveur de la pauvreté primitive? Quelques-uns l'ont pensé [1]. Toutefois rien n'est plus facile que de faire disparaître cette nudité qui attriste et dépare un si magnifique vaisseau. Il s'agit pour

---

[1] Cette opinion paraît suffisamment confirmée par une réponse des pères Récollets aux Cordeliers de Saint-Bonaventure. (Voir le *Manuscrit de la vie du père Michel-Daniel*, dont il sera question plus tard.)

cela d'ajouter aux lignes architecturales de la façade et de l'intérieur, les ornements obligés qui leur manquent. Plus tard des vitraux peints, appendice nécessaire du gothique, achéveraient une restauration appelée par les amis des arts, par les vœux de toute une paroisse, non moins que par l'état de dégradation du monument.

On ne remarquera pas sans intérêt l'écusson qu'adopta Simon de Pavie, dans un temps où le goût et le luxe des armoiries étaient portés si loin, qu'on les retrouvait sur les moindres objets, que tous les temples étaient hérissés de chiffres et d'écus. Simon choisit pour symbole deux noms vénérables au christianisme et chers à sa foi : A la place de l'aigle d'or éployée, etc. [1], il fit sculpter en lettres gothiques sur les clés de la voûte principale : *JHésus*, et sur celles des basses nefs : *Maria*. Ces nobles écussons se voient encore parfaitement ; mais répétés sur la façade du vaisseau, il faut un œil exercé pour les reconnaître. Celui qui fut gravé plus tard au dessus de la petite porte, au couchant, n'est qu'un emblême pieux. Nous devons à l'obligeance de M. Carrand, ex-archiviste de la ville,

---

[1] PERNETTY, *Lyonn. dign. de mém.*, t. 1, p. 170.

l'inscription gravée entre la grande porte et celle de la petite nef à droite, au couchant. Nous la donnons en entier, parce qu'elle est précieuse, et par sa date incontestable, et par l'originalité de sa forme :

A la louange et exaltacion
De Jhesu Xpist par grant devocion
Discrete personne et venerable
Maistre Simon qui a nom agreable
De Rovedis autrement de Pavye
Lequel a aquis tant dhonneur en sa vie
Qu'il est docteur en lart de medicine
Et medicin du roi Charles VII
Aussi est il du roi Louis regnant
Son medicin conseiller vrayment
Lequel a faict faire puis pou de tems
Ceste eglise a ses deniers contens
Puis [1] la chapelle ou est saint Bernardin
Jusquqn portal qui est ou grant chemin
De la syme jusquaux fondemens
Sans excepter sinon les deux bas pens [2]

---

[1] Depuis. — [2] Les deux murs du Prédicatoire.

De mur qui sont puis terre aux basses voultes
Item aussi sans faire nulles doubtes
A fait tous faire ces deux murs et portal
Et ce qui signe [1] Jhesus et Maria.
Puis en apres a la devocion
La chapelle de la Nonciation
Ou eliste il a sa sepulture
Et fonde tant que ce monde dure
De trois messes parpetuellement
Et adournee [2] de chascun ournement
Comme il affiert [3] a une telle chapelle
Et dottee dune rante annuelle
De trante escus a parpetuite
Et par congie licence ou auctorite
Du père saint Pape Sixtus quatresme
Et amortis du roi Louis neufesme [4]
Lequel [5] la faict par grand devocion
Et a lonneur du Haultain [6] roy de gloire
Pour les bienfaits qui sont cy contenus
Tous les freres de sceans sont tenus

---

[1] Porte le chiffre. — [2] Ornée. — [3] Convient. — [4] Neuvième; s'il ne faut pas lire *onzième*, c'est une allusion à d'anciens priviléges obtenus par saint Louis. — [5] Simon de Pavie. — [6] Très-Haut.

Et obligies parpetuellement
Et seur peine dexcommeniement
Par licence du pere general
De leur ordre et du provincial
De chascun jour en la dite chapelle
Devant la messe qui est conventuelle
A tout [1] la croix et en procession
Dire a genouil la salutacion
Lantiphone Gabriel angelus
Et loreson qui commence Deus
Item dire chacun jour les trois messes
Devant dictes ainsi sont leurs promesses
Les vendredis premiers de tous les moys
Doibvent vigilles a haulte voix
Et tous ensemble lendemain messe a note
De Nostre Dame quand sera dite toute
Diront salve puis apres loreson
Les novisses par grant devocion
Toutes les nuicts diront apres complies
A genouilles les sept pseaulmes accomplies
En la chapelle ci dessus declaree
Seront tenus dire une fois lannee

---

[1] Avec.

A ung tel jour que lobit sy fera
Du bienfaicteur grand messe on luy dira
Les vigilles de mors a neuf lissons[1]
A haulte voix et non point en bas sons
Sans y faillir parpetuellement
Et sils faillent en rien aucunement
Dens quatre jours le doivent reparer
Ou aultrement sont excommenyez
Comme il apert par bulle apostolique
Et par ce proces sur ce fait autentique
En lan courant de lincarnacion
De Jhesu Xpist pour recordacion
Mil quatre cens LXX et puis ung
Vueillez prier Jhu Xpist ang chascun
Qui lui doint[2] bonne perseveracion
Et a la gloire participacion
En lesglise la dessus triomphante
Pour les bienfaits de ceste[3] militante. Amen.

La chapelle de l'Annonciation (aujourd'hui Saint-Luc), dont il est parlé dans ce titre, ouverte en 1471 par Simon de Pavie, immédiatement après et dans la même forme que celle de

[1] Leçons. — [2] Donne. — [3] Celle-ci.

Saint-Bernardin (Saint-Claude), ne fut consacrée que l'année suivante. Il voulut y être enterré dans un charnier voûté qu'il fit faire à cet effet; sa femme partagea son tombeau. Nous transcrirons en son lieu la longue inscription écrite de son vivant, qu'on lit encore sur le mur extérieur de la chapelle, inscription que M. Clerjon a prise, d'après Clapasson, pour l'épitaphe de Symphorien Champier.

Il est hors de doute que pendant ses voyages et son séjour à Lyon, Louis ait honoré de sa visite les travaux de son favori. Quelques vieux auteurs [1] ont raconté que ce fut au couvent des Cordeliers que René, le bon roi de Sicile, fit au monarque français la donation du comté de Provence. La manière étrange dont ils ont défiguré ce fait historique, n'empêche pas de croire que notre église et les religieux qui l'habitaient aient reçu la visite d'un prince à qui la postérité reprochera toujours, il est vrai, des vices incontestables, mais à qui la France donna justement aussi le surnom de *restaurateur de la monarchie*.

---

[1] Voir à ce sujet Colonia, *Hist. littéraire de Lyon*, t. 2, p. 397.

Simon de Pavie avait assez vécu pour ses maîtres, dont il fut le médecin et l'ami; assez pour sa vertu, qu'il avait perfectionnée dans les exercices de la charité chrétienne; assez pour les Cordeliers, qu'il avait comblés de bienfaits, pour l'honneur de notre cité, qui, quatre siècles après sa mort, a donné son nom à la petite rue ouverte sur l'emplacement de l'ancien cloître [1]; assez pour la science, qu'il eût honorée par ses écrits, si une modestie mal entendue, peut-être, mais honorable dans son but, ne lui eût fait anéantir le fruit de ses savantes veilles : le restaurateur du temple de Saint-François mourut dix ans avant la canonisation de son plus grand et plus cher disciple. Quelle joie pour Simon de Pavie, s'il eût vu placer sur les autels, par un solennel jugement de l'Église, celui dont il venait d'embellir si magnifiquement le tombeau.

Ce fut en effet, dans l'Église catholique, une fête universelle, quand la voix d'un grand pontife proclama le triomphe du séraphique docteur. La ville de Lyon et les religieux Cordeliers firent éclater par dessus tous leur allégresse. Le bonheur était sur tous les visages, les cantiques

---

[1] Rue de Pavie.

sur toutes les lèvres, des pleurs d'attendrissement dans les yeux de tous; et pendant huit jours, on célébra dans notre église des solennités dont le retour annuel devait être salué par les siècles. Le zèle et la dévotion allèrent plus loin encore; le disciple dut l'emporter sur le maître, le nom de *Bonaventure* remplacer celui de *François*. Charles de Bourbon, alors archevêque de Lyon, consacra lui-même ce changement de vocable, en fesant rebénir l'église par l'évêque d'Utique, qui lui avait apporté le chapeau de cardinal et les provisions du saint-siége pour la légation d'Avignon. La cérémonie se fit avec une grande pompe le 6 avril 1484. L'anniversaire, fixé au même jour, fut, à raison des solennités pascales, transféré en 1618, au 31 août, par l'autorité de Monseigneur de Marquemont. Un motif tout-à-fait semblable a fini par amener la complète abolition de ce pieux souvenir: son rapprochement avec l'octave du saint.

Revenons à notre monument. Outre son agrandissement et l'érection de la belle chapelle de l'Annonciation par Simon de Pavie, l'église de Saint-Bonaventure vit successivement augmenter ses embellissements intérieurs. Cinq nouvelles chapelles furent ouvertes aux frais

de diverses corporations : à la place actuelle des fonts baptismaux, celle de Saint-Michel, par les fromagiers et chandeliers, ornée de quelques détails gothiques intéressants, et plus tard dédiée à Saint-Jacques, comme le prouvent assez les coquillages qui décorent les écussons des arceaux et les deux piliers extérieurs. L'emplacement occupé aujourd'hui par le bureau des chaises et l'école Cléricale, fut dédié à Saint-Hubert en 1603 par les fondeurs; du côté du couchant, à la suite de la chapelle de Saint-Antoine, la première, dédiée à saint Simon et à saint Jude par et pour les corroyeurs ; la deuxième, où se trouvent quelques lignes architecturales de la renaissance, à saint Matthieu par les tondeurs de draps; à Sainte-Geneviève enfin, la troisième : c'est le vestibule du presbytère.

Plus tard chaque pilier eut son autel, sa bannière, sa confrérie, la statue d'un saint presque toujours d'un beau marbre. On comptait au dix-septième siècle, trente chapelles toutes parfaitement décorées. Sans doute le monument perdait quelque chose de sa majestueuse simplicité à travers cette multitude d'ornements ; mais la piété y gagnait, les fêtes y amenaient une foule plus nombreuse, et ce devait être après tout un magnifique coup-d'œil que celui de

notre église aux grandes solennités. Les Cordeliers y ajoutaient sans cesse de nouveaux embellissements. Rappelons ici les principales réparations qu'ils y firent, et dont la description plus tard ne ferait qu'entraver nos récits.

En 1617, on ouvre la petite porte, en face de la rue du Cornet, au dessus :

ERUNT OCULI MEI APERTI ET AURES MEÆ ERECTÆ AD ORATIONEM EJUS QUI ORAVERIT IN LOCO ISTO, DICIT DOMINUS [1].

II. PARALIPOM. VII.

1617.

Les travaux des deux Morand, Jean François et Claude, sont de cette époque. Jean-François, neveu de Claude le bienfaiteur le plus insigne de notre église après les Grolée et Simon de Pavie, fut gardien du couvent aussi bien que son oncle. Il dépensa cinquante-sept mille huit

---

[1] « Mes regards seront ouverts et mes oreilles at- « tentives à la voix de celui qui priera dans ce lieu, « dit le Seigneur » (*II. Paralipom.* VII). La citation n'est pas littérale.

cent cinquante-trois francs dix sous de ses propres, deniers, à l'agrandissement des fenêtres de la nef principale, à l'érection des chapelles du Sacré-Cœur, de Sainte-Barbe, à la décoration de Notre-Dame de Grace. Il élargit l'entrée du chœur, si petite jusqu'alors, que trois personnes ne pouvaient y entrer de front. Peut-être fut-ce lui qui fit présent de la belle barrière dont nous avons parlé. Il mourut âgé de quatre-vingt-un ans (1728). L'année suivante mourut Claude, qui fut aussi vicaire général des ermites du diocèse. Nous en reparlerons plus tard.

En 1724, cession, faite par les religieux de cent quinze pieds de longueur sur quarante-un de largeur, de la place du côté du Rhône à l'Académie libre de Musique, moyennant une rente de cinquante livres par an. La jolie maison du Concert est exécutée sur les dessins de Pietra Santa, Milanais. Le traité de vente existe aux archives de la Préfecture.

La tribune actuelle, suivant M. Clerjon, est de 1721; l'architecte n'a pas su coordonner son travail au reste du monument. C'est une faute répétée trop souvent dans des constructions encore plus modernes. Bazin parle d'une tribune d'ordre dorique qui existait dans le dix-

septième siècle. C'est probablement la même; et M. Clerjon se sera trompé de date.

En 1748, érection sur la place, aux frais du consulat, d'une belle croix de pierre, en remplacement de la très ancienne croix qui tombait de vétusté. Deux fois (1581 et 1582), pendant la peste, le chapitre de Saint-Nizier y était venu faire sa procession du dimanche des Rameaux, qui d'ordinaire se fesait, comme avant 1830, à la croix de l'Hôtel-Dieu. Pendant la durée du fléau, le zèle des Cordeliers fut porté jusqu'à l'héroïsme : le dévoûment fit périr encore plus de religieux qu'il n'en était tombé sous la cruelle main des sectaires; la charité est plus généreuse dans ses sacrifices, que l'enfer n'est violent dans ses fureurs. Le nom des victimes d'un si beau zèle ne nous a pas été transmis par leurs annales; il est écrit au livre de vie [1]. La croix érigée en 1748 a été remplacée en 1765, par une grande colonne cannelée, haute de soixante-cinq pieds et surmontée d'une statue colossale indiquant du doigt le méridien: c'est une *Uranie* par Clément Jayet. Dans le

---

[1] *Mémoire* (manuscrit) *pour servir à l'histoire de la province de Bourgogne.*

soubassement de la colonne on a pratiqué une fontaine où viennent puiser les habitants de la place.

Bazin, qui écrivait en 1693 fait, (2e partie, pag. 17) la description d'un beau maître autel dont celui de 1752, qui le remplaça, sembla n'être qu'une magnifique copie. Placé d'abord au milieu d'un chœur en marbre de Sicile avec le soubassement en marbre turquin, et en 1771 décoré par Michel Perrache, père du célèbre Perrache créateur de la belle chaussée qui porte son nom, cet autel, tant admiré des connaisseurs, fut en 1755 transporté au fond de la nef. Élevé sur quatre gradins, soutenu par six grosses colonnes torses et cannelées, flanqué de deux petits autels en forme de crédence semi-circulaire, il atteignait jusqu'au piédestal du Christ actuel. Au dessus, un beau tableau de Perrier (l'*Adoration des Rois*) surmonté d'un dais somptueux terminé en forme de couronne et entouré de rideaux de satin. Au pied des gradins, quatre anges adorateurs; aux deux côtés de l'autel, quatre statues des patrons de l'église. Le Sanctuaire fut fermé avec une balustrade de marbre et des pilastres en cuivre doré. A la même époque on construisit les deux chapelles de Saint-Claude et de Sainte-Barbe, à l'entrée du chœur

et tout auprès de la belle grille de marbre et de fer. Le goût épuré qui domine aujourd'hui dans les constructions religieuses, eût ramené quelques-unes de ces décorations à une plus majestueuse simplicité; le temps et les ravages de l'impiété y ont amplement pourvu.

Mais parmi les nombreux embellissements que reçut l'église au dix-septième siècle et sur la fin du dix-huitième, les amis des arts ont distingué les tableaux et les peintures. Hélas! il n'en reste rien aujourd'hui, et 1793, plus terrible que 1562, a tout anéanti; mais on ne lira pas sans intérêt ce que les écrivains lyonnais en racontent. Ceux qui attiraient le plus l'attention des connaisseurs, étaient une *Geneviève* de Lucio Massari, élève de Louis Carrache; une autre du Golchin, fort estimée; une *Ascension de Jésus-Christ* par Louis Perrier; un bon ouvrage de T. Blanchet; un *François d'Assise*, et une *Vierge* admirable de Cellane; une *Adoration des Mages* de Perrier l'oncle; plusieurs morceaux de Leblanc. Les plus remarquables, sans contredit, étaient ceux des deux Stella. M. Fortis[1] les confond mal à propos l'un avec l'autre. François,

---

[1] *Voyage pittoresque*, t. 2, p. 347.

qu'on appela *le vieux* Stella, né à Malines, peignit à la fresque sur la voûte de la sacristie les *sept sacrements;* c'est le chef-d'œuvre du peintre. Les religieux en furent si contents, qu'après lui avoir donné le prix convenu, ils lui accordèrent à lui et à sa famille, à perpétuité, le droit de sépulture dans leur église, et passèrent une donation notariée en 1605, année de la mort de François. Il y fut effectivement enterré, au pied du maître autel; les Cordeliers en corps honorèrent ses funérailles; beaucoup d'autres religieux y assistèrent sans en avoir été priés.

Sur sa tombe on grava son nom et ses armes. Il avait fait de beaux travaux du même genre dans la chambre dite *de Saint-Bonaventure* et dans le réfectoire du couvent. Ces peintures commençant à perdre leur fraîcheur, un religieux qui broyait des couleurs et mâchurait de la toile, passa un barbare pinceau sur la trace d'œuvres que le génie du peintre eût rendues sacrées à tout autre. Heureusement pour le vandale, que l'histoire a négligé son nom. Le petit tableau de l'*Adoration des Mages* est peut-être le chef-d'œuvre de Jacques Stella, qui a fait tant de magnifiques ouvrages. On avait encore dans notre église, des deux Stella, une *Assomption*, un *Saint Hubert*, un *Saint Éloi*. Jacques, né à

Lyon en 1596, ne partagea point la sépulture de ses pères; il mourut à Paris, en 1657, dans les galeries du Louvre, où Louis XIII l'avait logé avec distinction, et fut inhumé à Saint-Germain-l'Auxerrois [1]. L'histoire des beaux-arts l'a placé au nombre des peintres les plus fameux, et Lyon a donné son nom à l'une des rues qui avoisinent le monument qu'il enrichit de ses travaux. La rue *Claudia* tire le sien d'une Stella, célèbre aussi par son talent dans la peinture: Claudia Boissonnet-Stella [2].

La dernière, et, à notre avis, l'une des plus importantes réparations, fut celle de 1760. Du consentement de Monseigneur l'archevêque, des syndics des corps et métiers, les chapelles adossées aux piliers furent abattues; quatre seulement qui ne nuisaient point à la régularité de l'édifice, furent conservées : Saint-Christophe et Saint-Cyr, aux piliers de la tribune; Saint-Claude et Sainte-Barbe, aux deux premiers piliers du chœur. La révolution de 1793 les a détruites, et probablement sans retour.

Le couvent a sa part dans les restaurations de

---

[1] Voyez Dulaure, *Nouvelle description de Paris*, édit. de 1787, p. 14, 2e partie.

[2] Archives du département du Rhône.

l'époque. Les murs de clôture, sur le Rhône, avaient été détruits en partie pour faire place aux fortifications. En 1675, un réglement de Monseigneur de Neuville ordonne d'aligner aux courtines les constructions projetées à l'entour du cloître, côté du nord. En conséquence, on construit les maisons qui sont à l'angle de la place du Concert, depuis le quai jusqu'à la première voûte de la rue Meyssonier; la rue Claudia ne date que de 1724. En 1735 s'élève le bâtiment qui existe encore sur le quai; la chambre de Saint-Bonaventure est élégamment réparée : le consulat donne à cet effet deux mille livres; le dortoir des religieux est fixé au premier étage; la bibliothèque, au second : elle devint considérable. En 1741, il y entra douze cents volumes de la succession de M. l'abbé Tricaud, chanoine d'Ainai, qui avait partagé la sienne entre les Célestins, les Jacobins et les Cordeliers. Le dernier bibliothécaire fut le savant père Dumas, qui mit en ordre les livres et prépara le catalogue. Il se trouve, avec le portrait de ce religieux, dans la bibliothèque de Lyon.

Vie des religieux.

Hâtons-nous de pénétrer dans l'intérieur du monastère, élevé, comme nous l'avons dit, par M. de Grolée, en 1220; c'est le moment le plus favorable pour jouir du coup d'œil qu'offre tou-

jours le berceau des sociétés religieuses. Sous le cloître de Saint-Bonaventure et la garde des trois vœux solennels, que d'hommes de talents et de vertus réunis! que de pieux sacrifices consommés! Là, pareils aux eaux du fleuve qui baigne leur habitation, les jours, les mois, les années, les destinées se succédent, se continuent, se confondent. De loin en loin quelques fêtes plus augustes, quelques joies plus vives, quelques agitations plus bruyantes, varient cette monotonie de flots et de jours. On dirait d'une région solitaire, triste et sombre; et pourtant un siècle au fond du cloître est moins lourd à porter que la vie d'un an par le monde. Là, du moins, la vague qui s'élève, n'appelle pas d'éclatants naufrages; celle qui dort ne couvre pas de sanglants écueils; là, tout doit être parfum, doctrine, onction, charité, prière, doux isolement, ou commerce délicieux. O vie, que tant de gens décrient sans l'avoir connue, tu as fait pourtant les délices de ceux qui vieillirent à ton ombre; la gloire de la Religion, qui ne te demanda jamais vainement des docteurs ou des saints; le bonheur des populations qui se pressaient dans tes sanctuaires, ou recevaient des bons frères mendiants l'aumône plus riche et plus admirable encore aux mains du pauvre qui la donne!

Mais la solitude a ses épines mêlées avec ses fleurs; le cloître a ses piéges comme ses vertus, plus d'une fois il eut ses scandales : au fond de toute chose vous retrouvez l'homme. Il est vrai de dire pourtant que l'histoire de nos religieux offre peu de traits de ce genre; un seul plus mémorable est resté. Justes et impartiaux, nous le citerons dans un instant [1].

Le couvent de Saint-Bonaventure fesait partie de la grande famille de Saint-François, et dépendait plus spécialement de la province franciscaine, d'abord appelée *de Bourgogne* par saint Bonaventure, la première en ancienneté dans les Gaules, et la plus recommandable sous le rapport de la régularité : on la nommait *provin-*

---

[1] « On ne peut nier qu'il n'y ait eu dans le cloître « de grandes vertus; il n'existe guère encore de mo« nastères qui ne renferment des ames admirables « et qui font honneur à la nature humaine. Trop « d'écrivains se sont plus à rechercher les vices et les « désordres dont furent quelquefois souillés ces asyles « de la piété. Il est certain que la vie séculière a tou« jours été plus vicieuse, que les grands crimes n'ont « pas été commis dans les monastères; mais ils ont « été toujours plus remarqués par leur contraste avec « la règle : *Nul état n'a toujours été pur.* » (VOLTAIRE, *Questions sur l'Encyclopédie.*)

cia sanctorum, *provincia sancta*, la MÈRE DES ORDRES, à cause de ses nombreuses fondations. En 1503, elle reçut le nom de *Saint-Bonaventure*, qu'elle partagea, jusqu'en 1789, avec le couvent de Lyon. Elle fut la première à souscrire aux réformes faites dans des vues d'amélioration. En 1505, elle entra sans hésiter dans l'Observance, dont elle embrassa les réglements plus sévères. En 1669, éclata un grand schisme parmi nos religieux, excité par le zèle indiscret d'un commissaire apostolique, le père Rhéni. Il voulut ajouter aux rigidités de la règle ; il fit naître parmi nos frères une scandaleuse scission. Les uns, c'était le petit nombre, rangés sous les ordres du commissaire ; d'autres se fesant forts des observances antiques, et ne voulant s'en départir ; vingt-huit, ayant à leur tête un gardien de leur choix, le père Quinton, demandent et obtiennent de l'archevêque et du consulat [1], du roi, du pape, qu'ils surprennent, leur sécularisation, quittent l'habit religieux, et pendant deux années se maintiennent, par l'habileté du père Quinton, dans le nouveau genre de vie qu'ils se sont fait. Mieux informé, le pape con-

---

[1] *Registres consulaires*, 1670.

damne les rebelles, leur ordonne de quitter le cloître ou l'habit séculier. Ils s'obstinent; on les menace; ils se ferment et se cantonnent dans le couvent; il fallut la force armée pour les réduire. Vaincus, ils refusent encore la réforme; nouveau bref du pape[1]; ils se soumettent; l'excommunication était prête à les frapper. Le père Roux, par sa sagesse, fait renaître l'unité de la règle sous l'observance. Le comte Ducros de Grolée appuyait la prétention de ceux qui refusaient le joug du père Rhéni. Les religieux ne reprirent que vers la fin du dix-huitième siècle le nom de *conventuels*, qu'on retrouve dans les titres et fondations de l'époque.

Les Cordeliers étaient vêtus pauvrement et de gros drap; leur habit, que la règle voulait de couleur grise, avec le temps devint noir. Le chaperon était de la même couleur. Ils se ceignaient d'une corde nouée de trois nœuds; ils étaient chaussés. Quelques particularités intéressantes se rencontrent parmi les statuts de la maison de Lyon. Il leur était expressément ordonné de se servir de sandales; l'administration des gardiens étant achevée, un registre général

---

[1] 15 juin 1672.

conservait le souvenir écrit de la sagesse ou de la prodigalité de leur gouvernement; défense de consacrer plus de trente livres à l'embellissement de la chambre d'un religieux; point de vase de fleurs devant leurs fenêtres; nul ne pouvait desservir au delà d'un mois la chapelle d'un château; tout ce qui restait d'argent après l'inventaire annuel, devait être employé en achat de propriétés immobilières, et surtout en prés.

Le nombre des Cordeliers de Saint-Bonaventure a varié de trente à cinquante; au moment de leur dispersion, ils n'étaient plus que vingt-cinq [1]. Deux séculiers y remplissaient des fonctions domestiques.

Ils partageaient leur temps entre la prière, les œuvres de la charité [2], l'office du chœur, le

---

[1] *Lyon dans son lustre*, p. 62; *Almanach de Lyon*, 1789.

[2] « Ils assistaient les patients. Le 4 et le 5 décembre 1632, il se fit une dangereuse sédition à Lyon, à cause de l'augmentation des droits de douane sur les marchandises. Cinq des plus séditieux furent condamnés à être pendus. Le jour de l'exécution fut fixé au 11 février. Un d'entre eux, nommé Levoyer, panetier, choisit pour confesseur un cordelier. Or le

service de l'église, l'étude de la sainte Écriture, la prédication, les recherches théologiques. L'année 1696, dans le chapitre de Clermont, fut institué pour notre couvent le noviciat de théologie. Le cours était de trois ans; les gardiens étaient gradués. Sans doute sortirent de là beaucoup de prédicateurs, nombre de docteurs habiles; ils eurent des saints. Mais la science a le droit de leur adresser plus d'un reproche : il nous reste peu de monuments qui rendent la mémoire des religieux recommandable aux lettres. Le nom de ceux qui brillèrent de quelque éclat, terminera la première partie de cette

---

susdit voyant les yeux d'un chacun levés vers ses compagnons de gibet qu'on expédiait, prit si bien son temps, qu'ayant fendu la presse d'une prompte escarpinade, il frustra l'attente de tous les spectateurs; et, bien qu'il eût les mains liées, la corde au cou traînant jusqu'à ses pieds, il entre dans une petite ruelle proche de là, sort de la ville, et se sauve en Savoie, d'où il était natif. Et comme le prévôt demanda au Cordelier ce qu'était devenu son criminel, il lui répartit froidement que l'on ne luy avoit pas commis la garde de son corps, mais seulement de son ame, et l'asseurant qu'il estoit bien repentant de ses péchés. » (*Recueil des gazettes nouvelles*, 1633, p. 71; *Mercure français*, ibid. 57.)

notice. Les écrivains y tiendront une place bien modeste. Nous rappellerons aux amis des arts qu'en 1274, les Cordeliers firent représenter devant les prélats du concile la Passion de notre Seigneur. (Voir *Actes capitulaires* cités par M. Cochard.)

Au seizième siècle, deux religieux de ce couvent ont rempli, sous le titre d'évêques de Damas, les fonctions de suffragant de l'archevêché de Lyon : le docteur Jean Bouthéon ou Bothéanus, sous Hippolyte d'Este, dit *le cardinal de Ferrare*, élu en 1550, mort en 1555; et Jean Henrici, également docteur, sous les cardinaux de Tournon et d'Albon, surnommé *le fléau de l'hérésie*. On conserve leurs portraits à la bibliothèque de la ville [1].

Outre plusieurs congrégations générales de la province tenues dans la maison de Lyon, on compte cinq assemblées de l'ordre entier des Frères-Mineurs : la première, par saint Bonaventure, en 1274; la seconde, en 1299, sous Jean de Muro; la troisième, en 1328, dans laquelle fut élu F. Gérard Odon, célèbre docteur de la province d'Aquitaine, qui remit en vigueur

---

[1] *Gallia christiana*, t. 4, p. 183.

les statuts de Saint-Bonaventure, devint évêque de Catane et patriarche de Constantinople; la quatrième, en 1518, sous Christophe Numaïus. A l'occasion de ce chapitre, François I[er] adressa la lettre suivante aux gouverneurs des villes et provinces de son royaume : « Très chers et bien « amés, notre saint père le Pape, en obtempé- « rant à la prière et requête qu'avons faites à « Sa Sainteté, a donné consentement que le « chapitre général de l'ordre du glorieux saint « François soit tenu en notre royaume; a été « ordonné et établi, et aussi par les beaux pères « religieux et définiteurs dudit ordre, en notre « ville de Lyon, au couvent Saint-Bonaventure, « au commencement du prochain mois de « juillet; auquel se doivent trouver le général « dudict ordre et grande multitude de nota- « bles, élèves et religieux de divers royaumes, « pays et provinces; et pour ce que, à notre « prière, ledict chapitre a été ordonné, nous « désirons qu'en notre royaume ils soient ho- « norablement reçus. A ceste cause, nous vous « prions et mandons qu'iceux général, beaux « pères définiteurs et religieux du chapitre, « vous veuillez, pour l'amour de nous, faire le « plus grand recueil, aide, secours et traitement « que possible sera, et tels qu'ils connoissent la

« grande et singulière dévotion qu'avons au « dict ordre, et qu'ils nous aient en notre « royaume en leurs prières et oraisons. »

La cinquième eut lieu en 1531, sous le généralat de Guillaume Farinier, depuis cardinal.

Le 4 mai 1597, après un grand chapitre, le feu se mit au couvent et fit de grands ravages. Un autre incendie avait été l'occasion d'une requête restée aux archives, et qui fut, en 1580, adressée au consulat par le père Billedef, gardien.

On a parlé beaucoup de l'opulence des Cordeliers; il faut distinguer les époques. Au moment de la grande réforme, ils étaient riches; on en jugera par le récit de Fodéré. Le couvent « possédoit de dix à douze mille livres de reve- « nus, avoit de belles directes sur un grand « nombre de maisons de la ville, avoit tous les « ports et péages que posséda depuis l'arche- « vêque de Lyon sur la Saône ». Mais à peine eut-on parlé de revenir à la pauvreté primitive, qu'ils sentirent la justice de ces réclamations (1501); quatre ans avant la réforme générale, « ils quittèrent franchement les susdits droits « seigneuriaux [1], et quand fut venu le moment

[1] Le couvent des Cordeliers avait, au temps de

« (1505), ils se démirent sans murmurer de « toutes les petites réserves qu'ils avoient cru « devoir faire dans l'intérêt de leur propre « subsistance et celle des pauvres ». La seule rente de Simon de Pavie subsista. Le ravage du couvent par les calvinistes ramena la propriété, quelques subtilités qu'on ait inventées pour la colorer d'un nom plus conforme aux premiers vœux. Depuis ce moment jusqu'à la destruction des ordres religieux en France, il se mêla trop d'intérêts humains dans la gestion des affaires de la maison. Outre le frère chargé du temporel sous le nom de *procureur*, on eut un protecteur laïque grand et puissant dans le monde : M. le président de Mesme en exerça les fonctions. Les ressources de la communauté provenaient de plusieurs lieux : donations, quêtes, sépultures, fondations obituaires, redevances des nombreuses corporations ou corps de métier, assistances rétribuées des funérailles auxquelles étaient conviés les religieux. On appelait *don du*

saint Bonaventure, la seigneurie de Francheville, celle d'Irigny; et, au moment de la dispersion, en 1791, il possédait quelques terres à Millery, Vernaison.

roi une rente de cent vingt livres tournois qui se payait des caisses de la généralité de Lyon, sur une ordonnance du roi tous les trois ans renouvelée. L'origine en remonte à Henri II (1548), qui commua en cette somme l'exemption accordée précédemment aux religieux de l'octroi du blé, du vin ou du bétail venant de la Bourgogne. Ces lettres patentes se retrouvent encore aux archives de la Préfecture, signées des royales mains d'un François Ier, d'un Henri IV, et d'un Louis XIV. La rente ne fut supprimée qu'en 1778; un arrêt du parlement de Paris déclara cette partie de fiefs et aumônes non sujette à liquidation.

« Toutes les aumônes dont ils saouloient en« tièrement vivre étant refroidies et diminuées », nos religieux augmentèrent leurs revenus par la vente ou location de plusieurs dépendances de leur couvent. En 1557 ils cédèrent aux échevins, moyennant une rente annuelle de cent livres, leur cimetière : c'est la place actuelle des Cordeliers. Ils se réservèrent le droit *d'y faire à perpétuité leurs processions, etc.*

Cette concession, qui dégageait l'église, facilitait les communications dans cette partie de la cité, offrait au gouverneur une position militaire de quelque importance, occasiona souvent aussi

des réunions funestes et de sanglantes collisions. La place des Cordeliers a été plus d'une fois le rendez-vous et le quartier-général de l'émeute. Nous en citerons des exemples qui remontent plus haut que 1834.

Ils vendirent aux pénitents des Confalons (1631), et aux confrères de Notre-Dame de Bon-Rencontre (1586), l'emplacement où furent construites les deux chapelles au service desquelles furent encore attachées des redevances considérables. En 1724, ils aliénèrent l'emplacement actuel de la maison du Concert, et par suite l'emplacement où fut construite la rue Claudia. Les maisons contiguës au monastère, côté levant, en avaient été distraites par acte du 17 septembre 1694, moyennant une rente de quatre-vingt-dix livres.

En outre, ils louaient une partie de leur cloître à des libraires qui se succédèrent dans cette location pendant plus de cent ans : les veuve Aumel, les Duplain, les Journet. Sept arcs et demi leur étaient cédés. Une cloison de planche les séparait du couvent. Ils ne pouvaient entrer dans leur magasin avant six heures du matin, ni y rester plus tard que sept heures du soir. Ajoutez la location de trois chambres au dessus de la chambre des hôtes,

dans le bâtiment neuf construit en 1735 ; celle de la portion du couvent au midi, habité dès avant 1631 [1] par des teinturiers, comme elle l'est encore aujourd'hui ; enfin celle des échoppes construites autour de l'église en 1649 : faute énorme, vile spéculation de l'intérêt, attentat, malheureusement reproduit à Saint-Nizier [2], contre la décence et le bon goût [3]. Malgré toutes ces ressources, les Cordeliers étaient des moins fortunés. En 1512, à l'occasion de la construction des nouveaux remparts, ils furent taxés à dix livres ; tandis que les Dominicains le furent à quinze, le chapitre de Saint-Nizier à cinquante [4].

Nous serions les premiers à flétrir d'une juste indignation l'opulence de nos mendiants, si elle eût été scandaleuse ou détournée à d'indignes abus ; mais nulle main plus généreuse

---

[1] Un acte de cette année enjoint aux Pénitents de faire construire le petit canal qui existe encore dans la rue Port-Charlet, *pour recueillir les eaux tant des teintures que celles de leur petite sacristie.*

[2] C'est aujourd'hui une portion importante du revenu des deux fabriques, de Saint-Nizier surtout.

[3] Les échoppes de Saint-Bonaventure ont été reconstruites en 1732, sur les dessins du sieur Perret.

[4] Manuscrit de M. Sudan ; d'autres disent cinq livres, d'après le manuscrit de P. Builloud.

aux indigents, nulle église mieux décorée que la leur : on a vu les embellissements qu'ils ne cessaient d'y faire; l'encouragement qu'ils donnèrent aux artistes a fait leur gloire. La sacristie était richement fournie d'ornements et de vases destinés au culte; l'argenterie portée à la monnaie en 1760 rendit au roi huit mille cinq cent quatre-vingt-six livres. Nous ne pensons pas qu'on eût pu faire un plus noble emploi de ces revenus. Depuis que les Cordeliers ont disparu, d'étranges vicissitudes ont désolé, d'épouvantables spoliations ont mis à nu ce temple somptueux, que trente années de zèle, de dévotion, de sacrifices, n'ont pas fait sortir de sa poussière, loin de l'avoir rendu à sa splendeur antique. Non, jamais la maison du Seigneur ne se para de tant de richesses, ne brilla de tant de pompes, jamais elle n'offrit aux fidèles l'innocent appât de ses décorations magnifiques, en un mot, de son luxe sacré, comme à l'époque où elle était desservie par les pauvres volontaires de la religion de Jésus.

Ces réflexions doivent suffire à les justifier. Nous n'avons pas pour but d'en faire l'apologie ou le panégyrique; nous constatons des faits. Hâtons-nous de reproduire ceux auxquels se rattachent de plus hauts souvenirs, et dont

leur église et leur couvent furent le théâtre.

En 1425, une grande assemblée du Lyonnais fut convoquée dans le réfectoire de nos religieux. Quarante-cinq députés des villes et villages y assistèrent, entre autres ceux de Larbresle, Condrieux, Saint-Symphorien-le-Châtel. D'une commune voix, on élut le doyen de Lyon et Guichard d'Albon députés, tant pour la ville que pour le plat pays, afin d'aller « pardevers le roi, et obtenir de lui le rabais de l'aide dernièrement octroyé à Poitiers », vingt mille livres. Cette démarche fut inutile; car on reçut presque aussitôt les lettres du roi, qui convoquait à Poitiers les trois états du royaume.

Un bel exemple de piété suit de près la réunion des notables : voici venir un duc d'Orléans, Charles, père de Louis XII, qui s'agenouille aux pieds de Bonaventure, raconte avec une foi naïve que la médiation du saint a soulagé ses douleurs et allégé sa chaîne. Prisonnier à la bataille d'Azincourt le 25 octobre 1425, attaqué, pendant sa détention, d'une fièvre violente, après avoir épuisé sans succès toutes les ressources de l'art, il a prié le fils de François d'Assise, et il vient sur son tombeau le remercier de sa miraculeuse délivrance. La piété du peuple l'entoure avec des murmures

approbateurs : la reconnaissance n'honore pas moins que le bienfait ne réjouit et ne console[1]; il offre des présents dignes de sa foi et de son nom. Mais voici de plus nobles hommages rendus au saint docteur :

Un roi de France, « si bon, qu'il n'étoit point possible de voir meilleure créature », dit Comines, Charles VIII, en 1495, traverse Lyon, marchant à la conquête du royaume de Naples. Auprès de lui est son épouse, Anne de Bretagne. Il vient humilier au tombeau du saint l'éclat du diadême. Sa personne, celle de la reine, son armée, ses espérances, il place tout sous sa protection; et pour laisser à l'église de Bonaventure un gage de sa munificence et de sa dévotion, il fait, à ses frais, construire derrière la chapelle de l'Assomption et près de celle du saint, au milieu de l'escalier qui conduisait au dortoir, un fort joli oratoire de douze pieds de longueur sur huit de largeur. Là, sera déposée la sainte et précieuse relique, jusqu'alors placée sous l'arcade ouverte dans le chœur. A cette première largesse, il ajoute une châsse de cèdre, recouverte de noyer; la

---

[1] *Vie de saint Bonaventure*, par un religieux cordelier (le P. Boule).

reine donne de magnifiques draperies d'or et de soie pour l'envelopper. La cérémonie en fut faite avec une magnificence digne de tels bienfaiteurs. On ouvrit, dans cet oratoire, une petite fenêtre grillée, sur les deux chapelles voisines, pour ne pas dérober aux regards, à la vénération du peuple, le plus cher objet de ses vœux.

Sous le même prince, et l'année suivante, Charles étant encore en Italie, le régent du royaume, Pierre II, septième duc de Bourbon, frère du cardinal qui avait consacré l'église, et Anne de France, son épouse et sœur de Charles, imitent la piété du monarque, et recouvrent de lames d'or et d'argent la châsse royale. Trois ans après, Anne fait séparer le chef du corps et le place dans un buste d'argent qu'elle couvre de pierreries du plus grand prix. Nous ne répétons pas la description qu'en ont faite Bazin et le père Boule. Dans une procession solennelle, on porte séparément les deux châsses; un grand concours se presse auprès de la sainte relique. Au retour un religieux cordelier, dans un discours ardent et pathétique, enflamme la dévotion déja si embrasée. On lui répond par des applaudissements et des larmes. Bonaventure est proclamé, par un cri unanime, le patron des enfants de Lyon. La voix des magistrats

s'unit à la voix du peuple, aux hommages des grands. Datez de ce jour la fondation de la célèbre confrérie de Saint-Bonaventure. Non, les exemples qui descendent du trône n'arrivent jamais froids et stériles vers la foule : elle s'en empare avec enthousiasme ; la foi s'en accroît, ou l'impiété s'en prévaut.

C'est aux historiens [1] de l'Église de Lyon ou de la vie du saint, qu'il faut laisser raconter la cité deux fois soulagée par lui du fléau de la peste. On porta processionnellement ses reliques, des Cordeliers à l'église des Jésuites.

En descendant l'échelle chronologique, le premier événement que nous offre l'ordre des temps, est la *rebeyne* de 1529. On n'en lira pas le récit sans en faire le rapprochement avec les insurrections de novembre 1831 et d'avril 1834.

Nous citerons Paradin. « Le roi François Ier
« ayant fait commandement qu'on eût à con-
« duire à sa fin ce somptueux commencement
« de boulevarts [2] et fortifications de la ville, il

---

[1] *Lyon sauvé de là Contagion*, par le père Grillot ; *Vie de saint Bonaventure.*

[2] Voyez *Mémoire sur les Fortifications de Lyon*, par l'abbé Greppo, inséré dans les *Archives du département du Rhône.*

« fut question de trouver argent pour autant « que le revenu de la maison de ville et deniers « communs n'y pouvoient satisfaire. A cette « cause fut faite assemblée du Consulat. » On mit en délibération le mode de l'impôt. Le placerait-on sur le blé? le fixerait-on sur le vin? Ce dernier avis prévalut. « Ce qu'un grand tas « de taverniers et petits artisans trouvèrent si « mauvais, qu'ils concitèrent la populace à faire « et émouvoir une grosse sédition. » Ils affichèrent des placards incendiaires. L'un d'eux finissait par ces mots : « Nous faisons savoir à « tous les dessus dits qu'ils aient à se trouver « demain aux Cordeliers, afin d'y mettre ordre « et police, dans le but d'utilité et profit du « populaire de cette ville de Lyon et de moi; « *ainsi souscrits :* LE PAUVRE. »

Le lendemain, jour de Saint-Marc, « accou- « rurent tous ces petits compagnons au nombre « de plus de deux mille et deux cents femmes « de telle farine, ou environ, en la place des « Grands-Cordeliers, tous armés de bâtons, tels « que la furie leur avoit mis entre les mains, et « avec horrible effroi, sonnèrent un toquesain « et alarme, comme si le feu eust été aux quatre « coins de la ville, qui fut cause que tout y accou- « rut, et y étoit toute la lye du peuple, sans

« ordre, sans bride, sans chief, et se ruèrent de « pleine arrivée sur le sac et pillage des maisons « prochaines, desquelles fut celle de M. Cham-« pier[1], seigneur consulaire et premier médecin « du duc de Lorraine, lequel étant des con-« seillers de cette année, avoit été d'avis de faire « l'impôt sur le vin. » Champier n'évita la mort que par une fuite précipitée[2]. Il n'est pas dans

---

[1] Elle était située en face de la porte principale de l'église, et non dans la rue qui porte actuellement son nom, car c'était alors le verger des religieux.

[2] Symphorien Champier naquit à Lyon, d'une famille originaire de Saint-Symphorien-le-Château. Il fit ses études à Paris, prit du goût pour la médecine, passa à Montpellier, y fut reçu docteur, et revint à Lyon. En 1504, il prononça l'oraison doctorale de saint Thomas. La réputation qu'il acquit dans l'exercice de son art, et ses ouvrages littéraires, le firent choisir pour premier médecin d'Antoine, duc de Lorraine, qui le conduisit au couronnement de François Ier, à la bataille d'Agnadel et à celle de Marignan, après laquelle il fut fait chevalier. En 1520, il était de retour à Lyon, à la tête des conseillers de la ville. Il apaisa une querelle survenue entre les magistrats et le peuple; depuis, il était toujours consulté dans les affaires importantes. Malheureusement trop amoureux de lui-même, il ne sut ou ne voulut point ménager l'amour-propre d'autrui; il fit éclater avec trop de morgue sa supériorité, blasonna sa roture, se dit seigneur de

notre plan de raconter comment par la sagesse du gouverneur, Pomponne de Trivulce, qui résidait

---

Campegge, et prétendit imposer sa renommée. Il se fit des rivaux et des rieurs. Dans la fortune, on excite rarement les sarcasmes du peuple sans émouvoir ses fureurs pour les jours du revers : il l'éprouva cruellement dans la rebellion de 1529. Cet outrage ne fit que l'aigrir. On le comprend en lisant la relation qu'il publia de cette affaire sous le titre : *De la Rebeyne du populaire de la ville de Lyon*, avec le pseudonyme de *Pierchamp*, anagramme de *Champier*. En 1538, on le fit échevin, pour l'apaiser sans doute; un an après, la mort fit le reste. Il fut inhumé dans notre église, où nous n'avons pu découvrir son tombeau. M. Clerjon s'est étrangement mépris en indiquant pour son épitaphe les vers latins qu'on lit dans la chapelle de Saint-Luc, où sont redits les bienfaits de Simon de Pavie. Le seul souvenir qui reste de lui autour de notre monument, est la rue qui porte son nom, à côté de l'église, au levant, et qui aboutit de la rue Claudia à la rue Port-Charlet. Ses ouvrages, au nombre de cinquante-quatre, n'ont pas échappé au naufrage de l'oubli. Les érudits et les bibliophiles lyonnais sont les seuls qui les lisent et les recherchent. Champier fut contemporain de sa gloire, qui n'a pû lui survivre; il écrivait trop rapidement. Médecin habile, « il eut, dit un historien, la manie plutôt que le talent de l'histoire ». On lui doit la fondation du collége de la Trinité, le premier qu'il y ait eu dans notre ville.

service de l'œuvre, pour que nous n'en parlions pas avec quelque étendue. Les érudits nous le pardonneront; les autres nous en sauront gré.

En 1531, une horrible famine se fit sentir dans tout le royaume, et en particulier dans nos contrées. La rarete des grains fut telle en cette année à Lyon, que le bichet de blé, qui valait ordinairement dix sous, s'éleva jusqu'à soixante. Pressés par la disette et la faim, les étrangers arrivaient des provinces voisines, et par terre et par eau, à pleins bateaux, sur tous les ports, et dans un état si désolant, que c'étaient, dit Paradin, pures anatomies vivantes. Qu'on juge des embarras de la cité. Mais Lyon fut de tout temps l'asyle de la bienfesance. Chacun s'efforça de les soulager de tout son pouvoir; la charité eut bientôt réuni tous les cœurs, toutes les corporations, tous les citoyens aisés dans une commune et sainte coalition; les conseillers de la ville, à plusieurs reprises assemblés au couvent de Saint-Bonaventure, établirent des commissaires pour recevoir et répartir les nombreuses souscriptions versées entre leurs mains. Prêtres, laïques, réguliers, tous y concoururent. Cependant, l'offre faite par la ville d'acheter le blé à vingt sous par *ânée*, au dessus du prix courant, en en mul-

tipliant l'abondance, le fit descendre à trente-cinq sous le bichet. Les pauvres du dehors qui se trouvaient sans asyle, furent abrités sous des cabanes construites, à cet effet, dans le pré du monastère d'Ainai. On dut ouvrir aux indigents de la cité une retraite dans sept quartiers différents. Pour cela on se pourvut de pain et de contremarques. « Cette provision, ainsi diligemment « faicte, fut proclamée à son de trompe, par « tous les carrefours de la ville (qui fut le jeudi « dix-huitième jour de may, l'an mil cinq cent « trente-et-un), que tous les poures eussent à « se trouver le lendemain à six heures du matin, « et quand la grosse cloche sonneroit, au dict « couvent de Saint-Bonaventure, pour illec « recevoir leur aumosne, et faire ce qui leur « seroit commandé et ordonné. Lesquels ne « faillirent de se trouver à l'heure assignée, en « la place du dict couvent. » A cette première assemblée se trouvèrent de sept à huit mille personnes, tant hommes et femmes que petits enfants. On leur donna les provisions préparées à l'avance, et la marque distinctive du quartier auquel ils appartiendraient : les Jacobins, Saint-George, la Chanal, les Cordeliers, etc. Ainsi furent nourris cinq mille cinquante-six individus pendant cinquante-deux jours, depuis le 19

mai jusqu'au 31 juillet. A ce moment, la diminution de la disette et la moisson prochaine rappelant les étrangers dans leurs champs, on leur donna le moyen de retourner dans leur pays, et en échange on en reçut mille bénédictions. La reconnaissance de ces pauvres gens égala la générosité de leurs bienfaiteurs.

Le 18 janvier 1533, les comptes de l'Aumône furent soumis à l'assemblée des diverses autorités, des notables, marchands et bourgeois de la ville, réunis dans notre couvent; la recette s'était élevée à dix mille cent quatre-vingt-dix livres un sou neuf deniers tournois, et la dépense à neuf mille sept cent quatre-vingt-treize livres dix-neuf sous deux deniers. Il restait donc en caisse trois cent quatre-vingt-seize livres deux sous sept deniers. Ce compte est terminé par cette intéressante récapitulation : « Somme to-
« talle, six cens cinquante-trois asnées deux
« bichets grains, tant froment, soylle, que orge,
« et tant donnez que acheptez, qui ont randu
« deux cens cinquante-cinq mil trente-huict
« livres de pain, qui ont nourri cinq mil cin-
« quante-six pauvres, l'espace de cinquante-
« deux jours. Le tout compris, tant en blé que
« pictance, ont cousté la somme de neuf mil
« sept cens quatre-vingt et treize livres dix-neuf

« sous deux deniers tournois, qui revient pour « chacun jour durant les dicts cinquante-deux « jours, pour chacune personne, neuf deniers « tournois ou environ, quest la Dieu grace, « grand marché, attendu la grande et extrême « cherté qui pour lors étoit en icelle année. « Rendons pour ce à Dieu grace. *Amen.* »

C'était peu que le modique fonds délaissé par l'indigence aux mains de la charité, trois cent quatre-vingt-seize livres! mais la charité, elle est féconde, parce qu'elle est mère. Voyons comment elle sut perpétuer ses prodiges. Un des commissaires de l'aumône, Jean Broquin, propose d'élever, toujours au moyen de dons volontaires, un établissement qui subvienne à l'indigence du pauvre, et abolisse la mendicité dans la ville. On s'ajourne au dimanche suivant, 25 janvier 1533. Le rendez-vous des nobles citoyens, des riches, étrangers des états, du clergé, du consulat, des gens du roi, est encore au couvent de Saint-Bonaventure. Le plan de Broquin est adopté. L'œuvre prend le nom d'*Aumône générale.* Huit recteurs et un secrétaire sont nommés. Toutes les misères vont relever de leur zèle, devenu tributaire de tous les besoins. Leurs fonctions sont gratuites. Ils seront renouvelés tous les deux ans, par moitié, chaque année. Ils

exercent une immense juridiction sur le pauvre. Ils peuvent imposer des corrections et des peines, fustiger, incarcérer et bannir. L'Aumône générale s'impose l'adoption des enfants orphelins de la ville, de l'âge de sept à quatorze ans. Parmi les choses qui touchent à notre histoire, il faut distinguer la procession annuelle fixée au jour de Pâques, des enfants de l'Aumône, entourés des conseillers, échevins, de Messieurs de l'Aumône, de tous les religieux mendiants. On allait de Saint-Bonaventure à la cathédrale, où se fesaient le sermon et la quête. La seconde charge de l'Aumône était la distribution hebdomadaire, dans les quartiers ci-dessus désignés, et enfin, le viatique offert aux pélerins et voyageurs passant par la ville. Nous lisons dans l'ordonnance de Jean du Peyrat, sous la date du 3 mars 1533 :

« De par le roy.......... *Item*, aux poures
« passagers estrangiers a été ordonné quilz se
« retireront aux Cordeliers Sainct-Bonaventure,
« là où ils auront une aulmosne pour ung jour
« et pour une foys : et icelle receue, ne pour-
« ront mendier par les rues de la ville, sur la
« peine du fouet et du bannissement. »

Pour faire face à tant de frais, chaque mois on recueillait les souscriptions des habitants.

Des troncs étaient placés dans toutes les églises, dans les hôtelleries; une quête annuelle établie, les aumônes individuelles et même celles des communautés religieuses abolies, tout fut concentré dans la grande œuvre qui exerçait la haute suprématie du zèle. Un homme a immortalisé son nom par la magnificence de ses dons. *Jean Cléberg* ou *Fléberg*, allemand de nation, souscrivit le premier aux arrêtés du 25 janvier pour cinq cents livres. Chaque année il fit de nouveaux sacrifices, et par son testament légua quatre mille livres à l'Aumône générale. M. de Marna, dans un rapport publié en 1820, a évalué à soixante-et-dix mille francs de notre monnaie, les huit mille quarante-cinq livres qu'il consacra à l'établissement de l'Aumône. Il n'était arrivé à Lyon qu'en 1532, y avait reçu le droit de bourgeoisie, exercé en 1545 la fonction de conseiller. Il y mourut en 1546. Quoiqu'il ne soit pas rigoureusement démontré que ce fût à Jean Cléberg qu'on ait, dans le principe, élevé à Bourneuf la statue appelée par le peuple *l'Homme de la Roche*, il est permis de le croire avec Pernetti, M. Guillon, etc. La statue qui fut renouvelée en 1820, fut déposée quelques jours à la Halle-aux-Blés, et présentée à l'église de Saint-Bonaventure.

Dans le même couvent de Saint-Bonaventure, l'Aumône générale fit construire un bureau de service, une chambre où le conseil tenait chaque dimanche ses assemblées; des greniers, une boulangerie, un petit cloître pour y entendre les requêtes des pauvres, et tous les entrepôts nécessaires à une grande administration de charité. En reconnaissance des bons services des religieux, l'Aumône leur accorda pour eux et leurs successeurs à perpétuité le droit de faire moudre annuellement dans les moulins de l'œuvre cent ânées de blé. L'Aumône resta dans leur local jusqu'en 1610, époque à laquelle fut construit le beau monument de la Charité, « grand et superbe palais, dit un écrivain[1], où « sont logés les pauvres, mais où la pauvreté « n'entra jamais. »

Oh! nous quittons à regret ces riantes images, pour tracer à présent de noirs et lugubres tableaux. Telle est la condition de l'histoire : fidèle exposition des choses humaines, pour un jour qu'elle a trouvé pur, mille se sont présentés orageux et sombres; quelques instants d'une paix tranquille, et des siècles traversés par les

---

[1] *Éloge de Lyon*, p. 79.

batailles et entachés par le sang. Nous avons dit l'héroïsme de la charité chrétienne, et nous voilà maintenant en face de l'invasion et des ravages de l'hérésie, des sanglantes représailles de Médicis : 1562 et la Saint-Barthélemi! quelles dates! quels souvenirs! notre temple, notre couvent, en sont pleins!

On connaît les tentatives plus d'une fois répétées des réformés pour s'emparer de Lyon. Sa position, ses richesses, ses relations commerciales, son influence dans les provinces méridionales dont elle fut toujours la clé, son rapprochement de Genève, la Rome du calvinisme : c'était trop d'avantages réunis pour n'éveiller pas l'envie du rival de Luther. Calvin, Bèze, Pastoreau, Spifame évêque apostat de Nevers, avaient depuis long-temps concerté le plan d'ériger Lyon en république, et d'en faire le centre et la capitale de la réforme. Les richesses de son clergé, l'or des sanctuaires, les pierreries des châsses précieuses, étaient un appât bien plus puissant pour la foule de leurs adeptes. Lyon deviendrait un jour inévitablement leur proie. Déjoués par la vigilance et la fermeté de Henri d'Albon, archevêque d'Arles, et gouverneur de la ville, sous le comte du Sault, leur secret partisan, ils purent se construire un

temple nommé *temple Martin*. La foule s'y grossissant à la faveur de la tolérance et de l'impunité, ils achetèrent une maison des plus spacieuses de la cité, qui existe encore de nos jours, et porte le nom de *la Générale* ou *les Générales*[1], ayant d'un côté la grande place des Cordeliers, de l'autre la rue Grenette. La cour servit à faire les prêches; l'intérieur, où logèrent les ministres, fut converti en un arcenal rempli d'armes et de munitions, comme aussi les maisons voisines. Sur les remontrances du clergé de la cathédrale et des conseillers, la Cour vainement envoie le duc de Crussol, et, sur le rapport de celui-ci, dépêche le comte de Maugiron. L'heure était venue : le perfide gouverneur laisse pénétrer dans la ville, s'il n'y appelle toutefois, les rebelles, des Adrets à leur tête. La nuit du 30 avril, sur les onze heures

---

[1] Au milieu du seizième siècle, Claude de Bourges, général des finances du Piémont, et seigneur de Myons en Dauphiné, habitait l'hôtel de Milan, rue Bonneveau. Après sa mort, Françoise de Mornay, sa veuve, y demeura. Ce fut à cause d'elle que l'hôtel et la partie de la rue Bonneveau qu'il occupe, furent nommés *de la Générale* et, par corruption, *des Générales*.

du soir, armés, ils sortent des nombreuses retraites où ils s'étaient cachés sans trop de mystère, se saisissent de la place de Saint-Nizier, attaquent l'hôtel de la ville.

« Or faut noter qu'au même moment on bat-« tait l'Hôtel-de-Ville et l'on print les Cordeliers, « qui ne feirent aucune défense, estant encore « dans leur nid comme laz et travaillez des « veilles faites par eux jusqu'à la mynuit[1]. » Avant que ce moment fatal se fût présenté, les religieux, qui pressentaient l'invasion et ses tristes résultats, sachant d'ailleurs avec quelle sacrilége impiété les réformés profanaient les reliques des saints, avaient songé à leur dérober le plus précieux trésor du couvent, le corps de saint Bonaventure. Après plusieurs expédients, ils s'étaient arrêtés à celui-ci : deux d'entre eux, profès de l'observance, furent choisis, Jacques Astiéri et Philippe Terrier, qui, pendant la nuit, à l'insu de tous les autres, creusèrent deux

[1] *Prinse de la ville de Lyon par les Fidelles, au nom du roy, le dernier d'avril* 1562; in-8. Cette relation, écrite par un protestant, a été insérée dans le tome treizième des *Archives du département du Rhône*, pag. 93 et suivantes.

fosses profondes dans le jardin. Dans l'une, ils déposent le tronc précieux, la chasuble du saint, les plus riches ornements de l'église; l'autre reçoit le buste où Anne de Bretagne avait placé la tête du saint cardinal, son calice, et celui qu'on nommait *le calice du roi*. Chacun des pieux fossoyeurs emporte avec soi un inventaire du dépôt confié au sol hospitalier ; ils partent incontinent, l'un pour la Comté, l'autre pour la Savoie. Les autres religieux attendent dans le silence de la prière les premiers flots de l'invasion qui les menace. Au moment que la grande porte de l'église est battue et s'enfonce, le père Bonneveau court au tabernacle, enlève le corps du Seigneur et le vase des saintes onctions. Passant par la cuisine, il jette le vase aux flammes, et porte au père Gaïete, alors gardien, le très saint Sacrement. Les sectaires ne l'aperçoivent pas dans sa rapide course; et pendant que dans l'intérieur de l'église ils se livrent à toutes leurs fureurs, renversent les autels, brisent les statues, déchirent les images des saints, les tableaux de prix, abattent les treillis de fer et les barrières des chapelles, dans l'infirmerie du couvent il se passait une scène bien touchante : rangés autour du père Gaïete, les religieux s'étaient confessés les uns les autres; lui,

prenant en mains les symboles eucharistiques, seul, debout au milieu de ses frères agenouillés: « Courage, mes frères, leur dit-il, à cette heure « suprême, et confiez-vous en Dieu »; et il les communie. Double bienfait de la Providence en un tel moment: ils se fortifiaient eux-mêmes contre les appréhensions de la mort, et empêchèrent une profanation inévitable.

Deux heures s'écoulèrent dans de mortelles transes, et pas un des furieux n'avait mis le pied dans l'intérieur du monastère, lorsqu'arrive aux religieux l'ordre de quitter leur cellule et de se ranger dans le cloître. Cet ordre émanait du ministre Viret [1], qui assistait en personne à cette scène de fureur, de vandalisme, et la fin du récit nous autorise à dire: de barbarie. Il n'avait pu découvrir les reliques qui courrouçaient

[1] Perpinien, dans sa vingt-deuxième lettre, donne sur Viret et Rufin des détails curieux. Le premier, dit-il, a eu l'oreille emportée; le second conserve encore sur la figure la cicatrice d'une large blessure: « Nostri isti fideles perfidiosi duos religionis improbæ « principes amiserunt: qui cujus modi fuerint superiore vita, vel ex eo perspicitur quod Viretto auri- « cula una deest; Ruffinus in facie cicatricem indicem « plagæ luculentæ olim acceptæ. »

l'impiété de son zèle, et les précieux joyaux qui tentaient sa cupidité. Lui-même, il interroge les religieux, les uns après les autres; un silence grave et calme, c'est toute leur réponse. « Je veux « connaître le lieu qui récèle le corps de Bona« venture. — Nous ne le savons. » Il les menace des plus cruels supplices. Ils sauront mourir; mais ils ne sauraient révéler ce qu'ils ignorent. Malgré sa rage, il se voit forcé de croire à leur sincérité. Chose étonnante et dont il faut lui savoir gré, dans la chaleur du triomphe, il les congédie tous [1], sans leur faire aucun mal et les fait conduire jusqu'à la porte de La Croix-Rousse; il excepta le gardien Jacques Gaïete. Les autres, « comme pauvres brebis égarées sans pasteur,

---

[1] « Il ne resta dans Lyon un seul moyne, nonnain, « ni béguigne, que tout ne fust chassé hors de la « ville » (*Prinse de la ville de Lyon*). Triomphe qu'a chanté l'auteur d'un misérable pamphlet intitulé: *Discours de la vermine et prestraille de Lyon déchassés par le bras fort du Seigneur*, 1562 :

« Adieu vous dy tous mes frères à milliers,
« Adieu convers et tous les cordeliers.

Voir aussi : *Lyon et la juste punition de Dieu sur la vermine papale.*

Quel temps! quelles mœurs! quel langage!

« se réfugièrent les uns au costé de Burgongne,
« les autres en Savoie, ou ils furent très chari-
« tablement reçus par les religieux et couvents,
« de l'ordre. Or ces tygres enfermèrent le bon
« père Gaïete, gardien, dans la chambre du
« thrésor où on tenoit les reliques de saint Bo-
« naventure, avec menace de l'y faire mourir
« de faim, s'il ne leur mettoit en main l'argen-
« terie et ornements. Comme de faict, ils ne lui
« donnoient que par fois et grands intervalles
« un bien peu de pain; mais plusieurs pies ma-
« trones du quartier de Saint-Nizier lui ten-
« doient souvent quelques morceaux de pain au
« bout d'un baston, par la fenestre de la dicte
« chambrette qui donne dans l'église; mais elles
« ne lui pouvoient donner à boire à cause du
« treillis de fer qui étoit à la dicte fenestre [1], et
« fut détenu en cette inhumaine tyrannie trois
« sepmaines, pendant lesquelles ces hérétiques
« écrivoient souvent aux susdits pères, frères
« J. Astiéri et P. Terrier, que s'ils vouloient

---

[1] Fodéré ajoute que le père Gaïete, dévoré par une soif affreuse, fut obligé d'en venir aux expédients les plus repoussants pour la nature : *Urinam suam in bireto exsorbebat.*

« déclarer le lieu où estoient les reliques et
« joyaux, ils mettroient le dict père Gaïete en
« liberté sans lui faire aucun mal. Au contraire
« ce saint père faisoit journellement escrire
« d'autres lettres aux susdits deux religieux,
« avec de très grandes comminations au nom
« de Dieu et imprécations de sa malédiction
« qu'ils se gardassent bien de ce faire, leur re-
« présentant que les hérétiques estant traîtres
« à Dieu et perfides à la religion, ils le seroient
« encore mieux aux hommes. Et jà fut que
« moyennant ceste déclaration, ils lui donnas-
« sent la vie, il proteste devant Dieu qu'il ne
« vouloit et disoit n'être convenable de rache-
« ter ce peu de jours qu'il auroit encore de
« reste, attendu son aage, avec des thrésors si
« inestimables. Chose, certe, qui tenoit tous
« nos maistres et pères de province en une
« extrême perplexité : car, d'une part, ils ne
« désiroient rien plus ardemment que de rache-
« ter ce sainct homme, et d'ailleurs ils crai-
« gnaient de perdre et l'un et l'autre. Or durant
« ces trois sepmaines, ces faux ministres de Sa-
« than venoyent tous les jours disputer contre
« lui (d'autres catholiques, les PP. Possevin et
« Perpinien, entrèrent plusieurs fois en lice avec
« Viret), estimant le convaincre; mais comme

« il estoit très docte et versé en toutes bonnes
« lettres, principalement en la lecture de la Bi-
« ble (laquelle on tenoit qu'il sçavoit presque
« toute par cœur), il les rendoit si muets qu'ils
« s'en retournoyent confus et honteux, et sur-
« tout ils monstroit un cœur généreux et em-
« brazé en la foy catholique, quand le ministre
« Viret preschoit en la grande chaire [1] de l'é-
« glise. Car à tous les articles qu'il preschait
« contre la croyance chrétienne, ce sainct père
« Gaïete, qui l'escoutoit despuis la dicte fenêtre,
« lui respondoit et crioit tout haut: *Tu as menti*
« *faussaire*, et avec une hardiesse incroyable,
« exhortoit les auditeurs à ne croire ce que cet
« imposteur disoit, les animant à demeurer
« fermes en la croyance de l'église. Durant ces
« trois sepmaines (chose déplorable à larmes
« de sang), ces cerbères qui ne cessoient de
« bêcher, fouir et terrailler par tous les coings
« du couvent, cherchèrent tant qu'ils trouvè-
« rent là où estoit le corps précieux de sainct
« Bonaventure et aultres joyaux de l'église; lors

---

[1] Elle était, comme en 1789, placée du côté de l'épître, en face du pilier auquel on la voit maintenant adossée.

« comme chiens enragés rompirent la châsse », consumèrent les ossements sacrés sur la place même des Cordeliers, « jetèrent les cendres dans « le Rhône [1] et emportèrent toute l'argenterie « et ornements. » Cependant cette sacrilége découverte n'avait fait qu'irriter leur fureur : la moitié du riche trésor qu'ils possédaient enflammait leur convoitise à la recherche de l'autre qui leur échappait encore. Mais après de longues, de minutieuses et heureusement d'inutiles recherches, ne comptant plus sur le succès, ils consolèrent leur espoir déçu par une vengeance facile, et leur cupidité par le sang. On comprend qu'il s'agit du vénérable gardien. Viret semblait pousser au meurtre : il avait été si humilié de ses défaites, qu'il se refusa de prêcher à Saint-Bonaventure, tant que le père Gaïete y resterait pour l'entendre. Ils le prirent donc et avec lui un officier nommé *Beguin*, gentilhomme de bonne part, dit Saconnay, qui en plusieurs guerres avait suivi le duc de Guise; soldat de M. de Nemours, dit Fodéré, lequel était venu à Lyon chercher de belles armes et des objets de

---

[1] Dans son *Apparat sacré*, Possevin dit que ce fut dans la Saône.

prix qu'il y avait laissés chez un calviniste, trahi par son hôte, fut livré au ministre vindicatif et barbare. « Et par ainsi prins et serrés dans la « prison du couvent, ces deux champions de « J. C. estoyent conduits liez par les soldats « hérétiques qui leur donnoyent à entendre « qu'on les menoit à Rouanne (qui sont les pri- « sons royales de l'aultre costé de la Saône) ; « mais le bon père Gaïete par un esprit prophé- « tique cognoissant leur perfidie, se tourna vers « son compagnon, et lui dict : Courage, mon « capitaine, voici l'heure qu'il faut recomman- « der nos ames à leur Créateur et penser à nos « consciences, car dans moins d'un cart d'heure « nous nous trouverons devant son tribunal ; « mais si nous mourrons constants en la foy « asseurons-nous qu'il est tout prêt de nous « recevoir. — Les satellites qui les conduysoient « s'efforçoient de leur faire croire, qu'on les « menoit esdictes prisons. Mais ce sainct homme « s'arrestant contr'eux leur dit : Pourquoi prenez « vous plaisir de mentir aussi hardiment, car « je sçay le contraire de ce que vous dites, — et « se tournant de rechef vers le capitaine, lui « dict : Ne vous arrestez pas à ce que ces perfides « disent, ains pensez bien à votre conscience « et recommandez votre ame à Dieu pour mou-

« rir en sa grace. Sus donc mon capitaine, cou-
« rage, si par cy-devant vous n'avez pas appré-
« hendé les arquebusades des ennemis, ains
« avez toujours bataillé d'un courage invincible
« pour le nom et religion de Dieu, montrez-
« vous à présent d'autant plus généreux que
« vous en allez recevoir la couronne, car je vous
« asseure en vérité que nous ne passerons pas le
« milieu du pont de Saône. — Et arriva ainsi;
« car estant parvenus au milieu du dict pont,
« ces barbares donnèrent cinq coups de poi-
« gnard au capitaine, et le jetèrent dans la ri-
« vière. De là ils dirent au bon père Gaïete qu'il
« lui en falloit faire autant; lequel respondit
« qu'il en étoit très content, requérant qu'on lui
« permist premièrement faire sa dévotion; et se
« jette promptement à genoux, fait le signe de
« la croix sur la terre et la baise. Quoi voyant,
« un des enfants de Bélial lui donne un grand
« coup de pied, disant : Ne sçaurais-tu prier le
« Seigneur sans tes superstitions? » L'insulte
qui s'unit à la barbarie n'ôte rien à la sublime
résignation de la Foi. « Lui ne se souciant ni
« des coups, ni des parolles, lève les yeux et
« les mains au ciel, rendant actions de graces
« immortelles à Dieu de la faveur qu'il recevoit
« de se voir digne de mourir pour la gloire de

son nom, et défense de sa religion. Puis pro-
nonçant haultement sa prière, si pie, si chré-
ne, si ardente, avec des paroles si doctes
nétrantes ès entrailles des assistants, que
part fut provoquée aux larmes. Les autres
et de rage lui donnèrent cinq coups
te d'hallebarde, et le jetèrent dans
. et ainsi rendit l'ame glorieuse à
ieu par le martyre....... » L'an révolu, son corps fut trouvé par les bateliers « d'une « paroisse à deux lieues loin de la ville [1], au « rivage du Rhône; mais (qui est remarquable) « ce corps estoit encore tout entier, sans estre « corrompu, revestu de son habit et ceint de sa « corde. Et de là les paroissiens l'emportèrent « processionnellement et l'enterrèrent fort so- « lennellement en leur église; d'où ils ne vou- « lurent jamais le laisser enlever, disant que « c'étoit tout leur bonheur, et que par ses mé- « rites ils ont reçu plusieurs bénéfices de Dieu, « comme certes nous le devons croire et tenir « pour un bienheureux martyr. »

Les malheureux s'en revinrent triomphants

---

[1] Probablement à Vernaison. Saconnay parle d'un troisième prisonnier qui se sauva, dit-il, à la nage.

du massacre: en arrachant Gaïete du temple, ils croyaient en bannir le catholicisme, en le frappant, lui enlever son plus ferme appui. Erreur !! la vérité ne meurt point avec les personnes; elle ne tient point aux lieux, aux sanctuaires.... elle subsiste indépendamment d'un autel. Vainement le calvinisme établit sa chaire dans le temple vide et ensanglanté de Bonaventure: les nefs restaient désertes ou retentissaient d'éloquentes protestations. Mais cette église si vaste et si commode, ils l'affectionaient avec trop de préférence, pour l'abandonner avec les autres, quand, l'année suivante, ils furent contraints de se soumettre à l'autorité du roi. Ce ne fut qu'en 1564, après avoir obtenu la permission de bâtir un temple dans les fossés des Terreaux, qu'ils en remirent les clés au maréchal de La Vieuville. Encore, pour se venger de cet abandon forcé, mirent-ils le feu au couvent. L'incendie consuma une grande partie de l'édifice, gagna la toiture de l'église et endommagea tellement la voûte, qu'on craignit pour sa ruine totale. Imprudents adieux! la cendre des monuments est promptement refroidie; les souvenirs brûlent long-temps!!

Qu'on se figure l'empressement des religieux à quitter leur exil! Imaginez-vous leur joie, leur

douleur, leur inquiétude. Ils reviennent à leur berceau, mais de quelles sanglantes images il est recouvert ! que de débris amoncelés à son entour !

L'église et le couvent ne semblent plus que de vastes magasins de décombres..... Il est aisé de voir que l'ange de la mort a passé par là. Et puis ces restes vénérés de leur père !! une partie est devenue la proie des sectaires, l'autre aura-t-elle échappé à leur fureur? ne sera-t-elle pas enfouie pour jamais sous tant de ruines ! A peine s'ils s'arrêtent dans le temple à considérer la chaire abattue, les autels renversés, leurs magnifiques orgues brisées, les marbres en lambeaux; dans l'intérieur du couvent la bibliothèque dépouillée de ses livres précieux, de ses titres, de ses archives. L'œuvre de l'homme se remplace, mais le chef précieux de Bonaventure !...... Terriers, Astiéri, les premiers se précipitent dans le jardin, volent à la fosse, dont ils ont peine à retrouver la trace; enfin, après avoir creusé quelques pieds, un bruit rauc et dur s'est fait entendre, la bêche a heurté la châsse, la voilà qui se découvre à la sainte avidité de leurs regards ! jugez de leurs transports ! ce furent des pleurs et des sanglots. Les bons religieux s'embrassaient les uns les autres;

ils n'avaient rien souffert : ils n'avaient rien perdu. Le peuple prit part à leur joie. Toute la cité voulut assister à la procession où fut porté le buste miraculeusement conservé. Trois jours on l'exposa sur un autel improvisé. Le concours fut immense. Ce ne fût pas seulement avec des prières et des hommages que se consolèrent tant de douleurs, que furent honorés de si glorieux revers : la générosité lyonnaise a-t-elle jamais eu besoin d'un autre appel que de celui du malheur? Au bout de quelques années, le couvent fut réparé, les dortoirs reconstruits, l'église redevint plus riche, la sacristie mieux ornée, les chapelles plus opulentes; en un mot, de tant de ruines, il ne resta que les souvenirs..... Arrêtons-nous. Aussi bien les sanglantes représailles vont commencer. Douze ans après les excès des réformés, la vengeance! elle fut terrible, parce qu'elle fut l'œuvre de la politique d'une femme dissimulée et craintive, d'un jeune roi irrésolu, mais justement courroucé; elle fut injuste, barbare, atroce, parce que la fureur populaire en fut l'instrument. On en sait l'histoire.

Le cœur se soulève en traversant les flots de sang qui pour lors inondèrent la France, Lyon en particulier, où la Saint-Barthélemi fit d'af-

freux ravages. Nulle part, sans doute, si l'on comprend les contrées voisines, la réforme ne s'était montrée dans une nudité plus dégoûtante, avec un plus sale dévergondage, une plus effrénée licence, une cruauté plus néronienne. Ajoutez à cela les profanations impies des soldats s'en allant par les rues couverts des ornements sacrés, les blasphêmes hideux, les vols sacriléges, les dévastations officiellement organisées, la ruine entière de l'église de Saint-Just, de son cloître et de celui de Saint-Jean, l'assassinat d'un grand nombre d'autres religieux, les massacres à la tarpéienne de huit cent quatre-vingt-deux catholiques [1] à Montbrison par le barbare des Adrets, et vous saurez ce qu'alors on appelait *réformer l'église*. Mais ces excès, tout hideux qu'ils soient, la religion des martyrs les souffre

---

[1] Voir *Discours des premiers troubles advenus à Lyon*, avec l'Apologie pour la ville de Lyon contre le libelle faussement intitulé *La juste et saincte défense de la ville de Lyon* (Lyon, M. Jore, 1569), par M. Gabriel de Saconnay, précenteur et comte de l'Église de Lyon. Il dit que le nombre des victimes avoué des protestants est estimé plus grand par ceux qui les ont enterrées. Dans le nombre il y avait plusieurs femmes.

et ne se venge pas. Si la politique des rois osa prendre son voile et usurper son nom, la Religion a été, par la postérité, séparée du prince qui voulait s'en faire un rempart : le sang est retombé sur lui et ses vils satellites. Les consuls lyonnais oublièrent qu'ils étaient fils des martyrs, pour se faire bourreaux. Le comte du Sault avait par sa perfidie favorisé l'invasion des réformés; par une lâche connivence, M. de Mandelot ne favorisa-t-il pas leur égorgement? Il s'était, sous quelque prétexte, rendu à La Guillotière, lorsque commença l'affreuse boucherie; à son retour il fit suspendre le massacre, publia des peines contre les assassins; en même temps, on n'en peut douter après avoir lu sa correspondance avec Charles IX, correspondance dont on a publié quelques lettres, en même temps il demandait au roi de partager la dépouille des victimes. Le *Martyrologe*[1] protestant porte à dix-huit cents, d'Aubigné, de Thou, etc., à huit cents, l'abbé Caveyrac[2] à trois cent cinquante, le nom-

---

[1] *Histoire des Martyrs persécutés pour la vérité de l'Évangile, depuis le temps des Apôtres jusqu'en* 1574. L'auteur est Jean Crespin.

[2] *Dissertation sur la Journée de la Saint - Barthélemy*. Poulain de Lumina, lui, n'a pas rougi de sup-

bre de ceux qui périrent à Lyon ; nous ignorons s'il faut en élever le chiffre au delà des 144 noms soigneusement recherchés et retrouvés par le Martyrologe. Quoi qu'il en soit, nous dirons avec le président de Thou : *Excidat illa dies ævo, nec postera credant secula, nos certe taceamus.*

Le carnage qui ensanglanta les Célestins et l'Archevêché où les malheureux étaient renfermés, le carnage légal avait commencé d'abord au couvent des Cordeliers, le dimanche à huit heures du matin. S'il faut en croire un auteur protestant[1], « plusieurs requéroient qu'il leur fust « permis de prier Dieu devant que de mourir; « mais les bourreaux escumans comme sangliers, « au lieu de leur accorder leur requête, leur « donnoient des coups de dague, et quand ils

---

poser à Lyon quatre mille victimes de cette affreuse boucherie. Dans sa Notice sur M. de Mandelot, M. Péricaud aîné s'en tient au calcul de d'Aubigné.

[1] *Discours du Massacre de ceux de la religion réformée, fait à Lyon par les Catholiques romains, le 28 du mois d'août et jours suivants, de l'an* MDLXXII-MDLXXIV.

« Il ne faut, a dit le judicieux Lingard, admettre « qu'avec beaucoup de réserve des contes fabriqués « à une époque où les hommes étaient animés de rage « et de l'esprit de vengeance. » (*Justif. du quatrième et du cinquième volume de l'*Histoire d'Angleterre.)

« tendoient les mains au ciel étant à genoux, « leur couppoient les doigts et le nez en se mo- « quant d'eux, les charpentoient prenans plaisir « à les voir languir. Quelques uns qui estoyent « attachez de reng à une corde comme des for- « sats, furent arquebuzez tous ensemble et je- « tez dans le Rhône. Or, en signe de joie, pour « avoir faict un si bel acte, fut faicte une grande « escoppeterie en la place des Cordeliers. De « cette heure là, il n'y eut que meurtre et sac- « cagement par toute la ville ». Le clergé resta entièrement étranger aux fureurs de cette journée [1]; nous ne sachons pas que nos religieux aient été inculpés d'une molle complaisance ou d'une odieuse complicité. A ce sujet nous n'avons trouvé d'eux, en nos consciencieuses recherches, qu'une seule phrase: elle est de Fodéré; sans blâme comme sans éloge, sans pitié comme sans incrimination, pareille en tout à la fin d'une narration biblique, il parle des assassins du P. Gaïete: « Mais comme les « iugements de Dieu sont incomprehensibles,

---

[1] Voir *Notice sur M. de Mandelot*, par M. A. Péricaud; *Origine de l'Église de Lyon*, par M. l'abbé Jacques.

« il arriva qu'un massacre qui fut faict à la sainct « Bartholomy, l'an 1572, les mesmes héréti« ques qui assistèrent et firent cest assassin, « furent tuez et massacrez par la populace de « la ville de Lyon et iettez dans la rivière. »

Étrange contraste! le cœur saigne encore du souvenir de tant de fureurs, et voilà que l'ordre des temps nous pousse du cloître ensanglanté de Bonaventure dans son sanctuaire où de magnifiques restaurations nous rappellent. Plaçons ici, pour n'y revenir plus, toutes celles qu'y firent les religieux depuis 1562 jusqu'en 1760.

On comprend les réparations nécessitées par les ravages des sectaires, le toit à recouvrir, les nefs à badigeonner, les autels à reconstruire, la chaire à relever, les chapelles à décorer, les vases, les ornements détruits à renouveler. Outre ces premiers travaux entrepris d'urgence, nous en avons parlé, des cloches furent fondues, et Bazin nous apprend que nos religieux eurent la plus belle sonnerie de l'ordre. Le 10 novembre 1592, le consulat donna cent écus d'or sol pour l'achat de nouvelles orgues. En 1607, le chœur fut reconstruit; de chaque côté quarante-deux stalles ornées d'élégants écussons; au dessus une magnifique boiserie en

embrassant toute l'enceinte, s'élevait jusqu'aux corniches des piliers et se terminait par une barrière de marbre surmontée de lames de fer élevées en forme semi-circulaire. Deux lions de marbre aux deux extrémités. On cessera d'être surpris de tant de magnificence, en lisant dans la chapelle de Saint-Bonaventure, au dessus de la porte du cloître, ouvrage de ce temps, en marbre de Saint-Cyr, l'inscription suivante :

CHRISTIANISSIMI REGIS HENRICI IIII PROCERUM NOBILIUM MAGISTRATUUM CONSULUM AC CIVIUM LUGDUNENSIUM QUORUM STEMMATA SEDILIBUS APPOSITA SUNT LIBERALITATE CHORUS HIC CONSTRUCTUS PARIETIBUSQUE CIRCUMDATUS EST PROCURANTE F. J. RUFO GARDIANO. ANNO 1607 [1].

---

[1] « Par la munificence d'Henri IV, roi très chré-
« tien, des officiers, des nobles, des magistrats, des
« consuls et citoyens de Lyon, dont les armes sont
« gravées sur les stalles, ce chœur a été construit et
« entouré de nouvelles boiseries, sous le gardiennat
« et par les soins du frère J. Ruffus, l'an 1607. » Probablement il s'agit du père Ruffus Murgatus, qui fut provincial.

Et sur le contour de l'arc qui surmonte la porte, on lit :

ORET VOX P. F. BENEDICTUS SIT CHORUS ISTE, SIT PAX INTRANTI, BENEDICTIO CUIQUE PRECANTI [1].

Et au dessus :

SI COR NON ORAT IN VANUM LINGUA LABORAT [2].

Le nom d'Henri IV n'est pas là placé comme en souvenir d'une libéralité mendiée par l'indigence et tombée inaperçue de sa royale main : Henri aimait nos religieux ; et dans leur cloître, en 1600, il s'était passé, entre le monarque et l'un de ses vieux soldats, une scène fort touchante [3].

Irrité du refus qu'il avait essuyé à l'occasion

---

[1] « Que la voix des pères et des frères entonne la « prière ! que ce chœur soit béni ! paix à celui qui y « entre, bénédiction à celui qui vient y prier ! »

[2] « Si votre cœur ne prie, vainement votre langue « se fatigue. »

[3] MÉZERAI, t. 10, p. 62. Cette scène a été bien rendue par un peintre lyonnais, M. Reverchon.

de la citadelle de Bourg, dont il avait sollicité le commandement, le brave, mais fougueux Biron s'était jeté dans l'alliance et les projets du duc de Savoie et de l'espagnol comte de Fuentès, contre le vainqueur d'Arques et d'Ivri. Le complot fut découvert pendant le séjour du prince à Lyon. Ém),u de crainte plutôt que de remords, Biron vient trouver le roi, qui se promenait dans le cloître de Bonaventure, fait l'aveu de son crime, proteste de son repentir et de son impérissable fidélité. Touché des larmes d'un soldat tant de fois illustré sous ses yeux au champ des batailles, Henri lui pardonne : *Bien ! Maréchal, ne te souvienne de Bourg, et ne me souviendrai du passé.* Il s'apprête à lui donner tant de gages de son affection, que lui, Biron, n'aura jamais sujet de forfaire à ses serments. Un pardon accompagné de tant de graces aurait dû lui ôter pour toujours la pensée de renouer de nouvelles intrigues; mais, emporté par l'ardeur de son caractère, circonvenu par ses anciennes alliances, Birou redevint traître, et, condamné à mort, il eut la tête tranchée sur la place de la Bastille, deux ans après la réconciliation faite à Saint-Bonaventure.

Le roi n'oublia pas l'accueil qu'il y avait reçu des religieux, et lorsqu'en 1607 ils reconstrui-

sirent le chœur de l'église, il voulut concourir généreusement à la dépense.

A travers toutes ces constructions et réparations, nous avons laissé plusieurs faits qu'il est bon de constater.

Le premier, que nous avons hésité un instant à reproduire, non parce qu'il nous trouve incrédule, mais parce qu'il faut le dire au siècle qui ne croit pas et qui blasphême, c'est un exorcisme publié dans notre église et par le ministère d'un saint Cordelier. Au reste, chrétien, nous admettons la possibilité du prodige; simple narrateur, nous l'exposons sans prétendre en imposer la foi.

Sept démons[1] possédaient une femme de Villechenève, veuve Perinette Pinay, âgée de cinquante-sept ans; quatre avaient cédé à la puissance des premiers exorcismes, lorsque M. le Curé de Montrotier l'adressa au couvent de Saint-Bonaventure. C'était au mois d'octobre 1582.

La cérémonie se fit devant tout le peuple

---

[1] On lit dans l'Évangile que notre Seigneur chassa du corps de Madeleine sept démons : *De qua ejecerat septem dæmonia.* (Marc, XVI, 9.)

avec l'autorisation des supérieurs, dans la chapelle dite *de Saint-Michel.* Un P. Martini expulse deux des malins esprits; le dernier résiste de toute la force et de toute la perversité de sa malice: il faut plusieurs personnes pour le retenir. Adjuré par la sainte Eucharistie, il pousse des cris atroces; il répond à toutes les demandes qui lui sont adressées, en diverses langues, par un évêque irlandais qui célèbre la messe devant Perinette. Mais le P. Benedicti est le seul qu'il reconnaisse pour son futur vainqueur: il lui obéira, forcé, contraint qu'il en est par l'autorité de Marie et la médiation de l'ange Gabriel.

Chose étonnante, pendant que Benedicti fesait chanter le symbole, c'est alors qu'il « frémit, « qu'il tempeste, faisant le diable deschaisné « comme il estoit. Tantost vous l'eussiez ouy « crier, urler, mugler, clabauder...... ores, il « pleuroit, et puis il ryoit; d'autres fois il con« trefaisoit le chien, le chat, le guenon en fai« sant mille autres grimaces qui donnoient assez « à cognoistre de quelle inconstance est le pé« ché, lequel, dissipant l'accord et l'harmonie « de l'esprit, ne laisse jamais la créature en « repos ».

Le 27, on transporte Perinette à la chapelle de Notre-Dame de Lorette (le Christ). Avant de

monter à l'autel, Bénédicti prend de solennels engagements qu'il doit accomplir après la délivrance de Perinette. Vers la fin de sa messe, à ces mots : *et verbum caro factum est*, elle crut voir s'élever une nuée de feu dans laquelle apparaissaient des symboles diaboliques. Elle était délivrée.

Le lendemain, accomplissement des vœux promis. Une procession solennelle du peuple et des religieux, quelques-uns nu-pieds, malgré l'âpreté de la saison, traverse la cité pour se rendre à Notre-Dame de l'Ile, et Perinette, confessée, communiée, assiste au milieu des rangs sous l'habit du Tiers-Ordre. On dépêcha, sans doute plus tard, un religieux pour visiter en Italie Notre-Dame de Lorette. C'étaient les trois vœux. Or, ce fait « tout le peuple par évidence « l'a veu et touché au doigt...... Finalement la « dicte Perinette, plus saine et dispose que ja- « mais, s'en est retournée à son pays pour ache- « ver le voyage destiné aux ames incarnées. »

La même année, Bénédicti exorcise avec un égal succès Catherine Poncet, âgée de vingt-deux ans ; la possession était attestée par cinq médecins dont on a les certificats.

Nous avons tiré ces détails d'un opuscule publié à Lyon chez Benoist Rigaud, 1583 : « *La*

8

triomphante Victoire de la Vierge Marie sur sept malins esprits finalement chassés du corps d'une femme dans l'église des Cordeliers à Lyon ; laquelle Histoire est enrichie d'une belle doctrine pour entendre l'astuce des diables...... Le tout descrit à la pure et sincère vérité par le révérend père J. Bénédicti, de l'ordre des Frères-Mineurs, lecteur en théologie, et prédicateur en la ville de Lyon.»

L'année 1668 fut signalée par un grand incendie, qui consuma plusieurs maisons de la place des Cordeliers, à l'angle de la rue Stella et du quai de retz. Le consulat crut devoir à saint Antoine et à sainte Agathe la cessation du feu. Il mit donc la ville entière sous la protection de l'un et de l'autre, fit graver dans l'église des pères de Saint-Antoine une inscription qui rappelait ce bienfait :

SACRIS INCENDIORUM EXTINCTORIBUS D. ANTONIO ET SANCTÆ AGATHÆ

QUORUM INTERMISSO CULTU CREBRIS IGNIUM CLADIBUS AFFLICTA GEMUIT CIVITAS LUGD. SACRUM HOC ANNIVERSARIUM TUNC NECESSARIÆ RELIGIONIS VINDICES VOTO PUBLICO INDIXERUNT. NOBILISSIMI VIRI PAULUS MASCRANY,

EQUES D. DE LA VERRIERE MERCATORUM PRÆPOSITUS, ANDRÆAS FALCONNET D. DE S[T]. GERVAIS REGI A CONSILIO MEDICIS ET AD PERCELEBRE MEDICORUM LUGDUNENSIUM COLLEGIUM AGGREGATUS. STEPHANUS BERTON LOCORUM PLACE DU VILLARS NECUDOIS ET ALIORUM PLURIUM LOCORUM CONSISTORIANUS COMES ET IN PRÆFECTURA LUGDUNENSI CONSILIARIUS, PETRUS BOISSE ET ANTONIUS BLAVFS CONSULES LUGD.

ANNO A VIRGINIS PARTU

M. DC. LXVIII.

En mémoire de cet événement, le 5 février, fête de Sainte-Agathe, le consulat assistait, chaque année, en robe noire, à la messe célébrée dans l'église de Saint-Antoine, et offrait à la chapelle de la sainte un cierge et un cœur de cire blanche.

Assistons maintenant à une magnifique cérémonie. Nous en trouvons le récit dans un petit volume in-douze, imprimé en 1693, chez C. de La Roche, à Lyon. Le père Bazin, religieux et provincial de Saint-Bonaventure[1], en est l'au-

---

[1] *Les Magnificences de Rome à la Canonisation des*

teur. Il raconte les premières solennités, faites en 1691, à l'occasion de la canonisation de deux cordeliers, Jean de Capistran et Pascal Baylon. Pour rendre cette fête somptueuse, nos religieux mirent tout en œuvre. La nef fut tendue de tapisseries magnifiques, représentant la vie du saint. Mille faisceaux de lumière; or, soie, gaze, tout fut disposé avec profusion et dans le goût du temps. Qu'on en juge par ce seul fait : on employa trois mille aunes de gaze pour relever seulement les festons qui paraient le cintre des arcades et le dais du maître autel, et mille aunes de rubans ponceau pour en nouer les flocons. Au jour fixé pour l'ouverture de l'octave, 8 décembre, procession générale de tous les religieux, au milieu d'un grand concours de peuple. Chacun des huit jours, office solennel, salve d'artillerie sur la place, panégyrique des saints par les plus habiles orateurs. Parmi les cérémonies, il faut remarquer la consécration des capitaines, lieutenants et enseignes de la ville à saint Jean Capistran, qu'ils prennent, au

---

BB. Jean de Capistran et Pascal Baylon, religieux de Saint-François; ce qui s'est passé ensuite à Lyon, Montbrison, etc.

moment de la communion, pour leur premier et plus ancien officier. Bazin nous a conservé la formule de cette consécration. Elle est noble et digne :

« Tuo confisus patrocinio, sancte Joannes « Capistrane, ad hanc sacram mensam ego « Ludovicus de Cotton eques, dux primus et « princeps totius civitatis Lugdunensis, accessi, « ut coram supremo Numine, non solum no- « mine meo, sed omnium quoque ducum fra- « trum meorum, tuæ potentissimæ tutelæ, me « omnemque tribum et catervam, nostram mi- « litarem adscriberem et constantissime confer- « rem, etc[1]. » Vieux, mais touchant exemple! que de chemins dont les grands ont perdu la trace!.... L'homme ne se passe jamais de culte : il change seulement d'autel. Au lieu de se vouer aux saints du paradis, chose ridicule en nos temps, on se

---

[1] « Me confiant en votre patronage, saint Jean de Capistran, moi, Louis de Cotton, chevalier, ancien et premier capitaine de la ville de Lyon, me suis approché de la table sainte, afin de vous prendre, en présence du grand Dieu, non seulement en mon nom, mais au nom de tous les autres officiers mes frères d'armes, pour notre protecteur et celui de nos soldats...... etc. »

met de préférence à la traîne de la Fortune; et le veau d'or a retrouvé de nombreux adorateurs.

La fête se termina par de magnifiques préparations artificielles.

Au mois de février 1729, se répétèrent, pendant huit jours, les mêmes cérémonies pour la canonisation des saints François Solano et Jacques de La Marche. Immense concours, procession solennelle des religieux, du peuple, les échevins à la tête; à la suite, l'évêque de Synope officiant. Les séminaires de Saint-Irénée, de Saint-Joseph, de Saint-Charles, le chapitre de Saint-Nizier, les barons de Saint-Just, les chanoines de Saint-Paul, d'Ainai, les comtes de Saint-Jean, visitèrent l'église en corps. Chaque jour il y fut célébré, dans l'intérieur de l'église, quatre-vingts messes basses. Dix mille fidèles communièrent dans l'octave. La clôture se fit solennellement. Le couvent était illuminé. Sur la place on avait préparé un magnifique échafaud, décoré de peintures et des emblêmes de l'ordre, chargé de fusées et autres préparations artificielles. A huit heures du soir, au milieu des fanfares, les religieux, précédés de leur gardien, vinrent processionnellement, un flambeau à la main, faire trois fois le tour de la place, et mettre le feu à cet appareil.

Nous trouvons dans le « *Discours du grand Triomphe* fait en la ville de Lyon, pour la paix faite et accordée entre Henri second, roy de France, très chrestien, et Philippe, roy des Espagnes et de leurs alliés, à Lyon, par Jean Saugrain, 1559 », le récit des fêtes qui eurent lieu sur notre place à cette occasion.

Un échafaud triangulaire y avait été, le premier jour des réjouissances, érigé aux frais des négociants allemands, par les soins d'un peintre lyonnais, dit *le petit Bernard.* Cet échafaud était entouré d'une toile sur laquelle était retracée la fulmination des géants, telle qu'elle est décrite par Ovide. On y avait joint les statues colossales des trois Furies, et celle de Platon à cheval sur Cerbère. Un portrait de la Paix dominait toutes ces effigies, avec les armoiries de France, d'Espagne, d'Angleterre, de Lorraine, de Savoie et celles de sept villes impériales de la Germanie. Les pétards, les fusées, les feux d'artifice animèrent ce tableau.

Le 19 juin 1769, solennités en l'honneur du cardinal Ganganelli élevé à la papauté, sous le nom de Clément XIV.

Nous ne trouvons plus rien dans ces stériles époques de nos annales, qui puisse intéresser nos lecteurs. Il est temps de rappeler les usages,

fêtes, institutions, confréries de l'église de Saint-Bonaventure. Nous le ferons avec toute la briéveté que commande une notice.

Dévotions et pratiques religieuses.

Classons sous deux titres différents ces divers genres de dévotions : les unes, spéciales aux Cordeliers de Lyon ; les autres, qui y étaient cultivées sans qu'on en voie le rapport immédiat avec leur ordre ou leur patron. Nous ne fesons que rappeler les dévotions communes aux Cordeliers, dans toute l'Église, comme la portioncule célébrée chaque année, le 2 août, avec tant de concours, que trois prêtres étaient occupés à communier les fidèles ; la table eucharistique était, ce jour-là, dressée d'une chapelle à l'autre, et traversait les trois nefs de l'église. Citons aussi la confrérie du Tiers-Ordre ou du Cordon de Saint-François. Cette association, à laquelle avaient donné leurs noms sainte Colette, sainte Claire, saint Louis, roi de France, comptait dans la ville une foule d'aggrégés. Dans le principe, la chapelle réservée aux confrères était Notre-Dame des Anges, celle de Saint-François étant pour les consœurs. Au dernier siècle ils étaient tous réunis à cet autel.

Sous le premier titre, une seule dévotion, mais dévotion universelle, dévotion de haute confiance, honorée des plus éclatants suffrages :

la dévotion aux reliques et mérites de saint Bonaventure. Une foule d'illustres pélerins vinrent déposer au pied de son tombeau leurs hommages. Sans rappeler ici les d'Orléans, Charles VIII, Henri III dont nous parlerons bientôt, Henri IV, que de renommés voyageurs! En 1658, Anne d'Autriche, mère de Louis XIV, visite deux fois les Cordeliers : le 24 novembre, lendemain de son arrivée à Lyon, elle vient rendre hommage aux saintes reliques de Bonaventure [1]; le 25 décembre, elle y assiste aux vêpres et à la prédication qui s'y fait en italien, par le prieur du couvent des Minimes d'Avignon.

J'indiquerai [2] seulement le cardinal d'Acuna (1721), le maréchal de Villeroy (1722), le prince et la princesse de Modène (1734), Monseigneur de Lante, cardinal (1730), l'archevêque d'Auch (1763), Marie-Thérèse d'Autriche et la princesse Marie-Anne de Wirtemberg; l'évêque de Babylone (1767), l'évêque d'Arath, suffragant de Strasbourg (1771), presque tous les archevêques de Lyon depuis 1274, et y a-t-il

---

[1] *Mémoires de Mademoiselle de Montpensier*; *Gazette*, p. 1257.

[2] *Nécrologe.*

beaucoup de noms plus illustres que ceux des Bourbon, des Tournon, des Talaru, des Dalbon, des Villeroy?

Mais un plus solennel hommage, c'était l'octave qui précède le 14 juillet. Aucune fête de ce genre ne pouvait lui être comparée dans toute la France catholique, pour la pompe et le concours des populations. Une confrérie avait été, nous l'avons dit, établie à cet effet. Sans parler des salves militaires exécutées sur la place par les bourgeois, des brillantes symphonies où s'exerçait le talent des artistes, des prédications quotidiennes dont le soin était confié tour à tour aux plus renommés orateurs, des chants, de deux cents tapisseries symboliques qui paraient la nef, de vingt lustres de beau crystal de Venise, de plus de cinq cents flambeaux, des vases ornés des fleurs de la saison, trente autels parés avec luxe, étincelants de lumière, bannières déployées à l'entour, présentaient au coup d'œil un spectacle pompeux. La fête et l'association perdaient de leur éclat, lorsqu'en 1591 on entreprit de les relever l'une et l'autre. Quatre courriers[1], jeunes hommes des meilleures fa-

[1] Courriers, du mot *corrector*; on les nomme ailleurs *bâtonniers*.

milles de la cité, choisis d'abord en présence et plus tard avec l'approbation seulement du consulat, veillaient à l'ordre, et fesaient eux-mêmes les frais de l'octave (800 livres). Cet honneur n'était point leur seule récompense : il devenait un marchepied pour arriver à l'écheyinage. Le registre revêtu des armes lyonnaises où était pompeusement écrit leur nom, est encore aux manuscrits de la Bibliothèque[1], et nous y voyons figurer les Anisson, les Rieussec, les Flachat, les Adamoli, les Dareste, les de Saint-Didier, etc. Une réponse du grand-chancelier d'Aguesseau règle, en 1735, un différend élevé entre le consulat et Messieurs de la cour des Comptes, au sujet de l'élection des courriers choisis au sein de la cour, et qui avaient refusé cet honneur; autorise leur conduite, mais les engage à payer les frais de l'octave[2]. L'esprit du philosophisme dicta, vers la fin du dix-huitième siècle, un deuxième refus, que n'imitèrent pas les Tholozan, les Imbert-Colomès, derniers échevins de la ville, et derniers courriers de Saint-Bonaventure.

---

[1] Manuscr. fol. 1341.

[2] La réponse du chancelier subsiste dans nos archives.

L'élection des courriers ainsi faite, officiellement approuvée et enregistrée, l'octave s'ouvrait le deuxième dimanche de juillet par MM. les comtes et chanoines de Saint-Jean. Ils y assistaient, avant la grand'messe chantée par eux, à la procession, où étaient portées les reliques de Saint-Bonaventure [1]; après eux venaient, en corps, le prévôt des marchands et les échevins, en robe noire. Le clergé de Saint-Nizier venait aussi processionnellement pendant l'un des huit jours [2]. Le dernier était le plus fêté, il tombait au 14 juillet; procession solennelle. En 1760, Monseigneur de Malvin de Montazet y porta le Saint-Sacrement, et accorda aux religieux la permission de le porter chaque année avec le buste du saint. Concours immense du peuple, salve d'artillerie, illuminations, etc.

---

[1] Une chronique populaire rapporte que dans une procession, le chapitre de Saint-Jean voulut emporter le beau reliquaire; ce qui occasiona une lutte dont les Cordeliers sortirent vainqueurs. On comprend bien que nous ne garantissons pas la véracité de la chronique.

[2] Nous avons vu dans les archives de Saint-Nizier une note d'où il résulte que les religieux étaient obligés de servir à Messieurs de Saint-Nizier un déjeûner *de Joanne Bono, cum vino bianco.*

On a compté dans un seul jour jusqu'à cinquante prêtres étrangers qui se présentaient pour célébrer la messe à l'autel de Bonaventure.

Sa cellule était l'objet d'un pélerinage très fréquenté pendant l'octave : on y apportait de loin les enfants malades ou infirmes. Sur le cours du Rhône [1], ouverte dans le jardin des religieux, à l'extrémité du dortoir, à côté de la chambre de Vienne, elle fut changée, en 1613 par Fodéré, en oratoire. On y éleva un petit autel que consacra l'évêque de Sinope. En 1735 on la reconstruisit en entier; on la voûta dessus et dessous; la jolie boiserie et les tableaux [2] que peignit un cordelier, ne surent pas faire oublier les belles fresques de Stella.

Cette cellule a échappé aux dévastations du temps, aux ravages de 1793 et aux combinaisons des propriétaires ; on l'avait crue détruite. Les recherches que nous avons faites sur les indications précises de Fodéré, de Bazin, des archi-

---

[1] Lefebvre, *Nombre des Églises;* Fodéré; le père Boule, *Nécrologe.*

[2] Ces tableaux, au nombre de dix, sont aujourd'hui la propriété de M. P. Thiery, qui en a orné la chapelle de sa maison de campagne à Sainte-Foy-lès-Lyon.

ves; ces recherches, nous avons eu le bonheur de les voir couronnées d'un plein succès. Deux vieillards élevés à l'ombre du cloître nous ont conduit dans une pièce qui donne sur le quai, n° 57, maison Baudrier; et Madame Ganneval, fille de M. Joseph Villette, premier propriétaire après les religieux, nous a confirmé leur témoignage; elle-même a vu subsistant encore l'autel de la chambre dite *de Saint-Bonaventure*. Sur la cheminée d'une pièce voisine, on reconnaît l'écu timbré d'un chapeau de cardinal, surmontant le monogramme du Christ, qui lui-même domine un cœur enflammé. C'est donc là ce vénéré sanctuaire où Bonaventure s'unissait à Dieu par de brûlantes oraisons, où il méditait au pied de la croix les hautes vérités que son éloquence développait dans l'assemblée des princes et des pontifes. C'est là, dit Bazin, « le « théâtre de sa pénitence, n'y ayant pas eu un « carreau qui ne fût arrosé de ses larmes, pas « une portion de mur qui ne fût teinte de son « sang. » Cette année, pour conserver autant qu'il est en notre pouvoir, le souvenir de ce lieu consacré par le séjour, les travaux, les larmes, les prières, les derniers soupirs d'un grand saint, la présence d'un grand pape, les hommages de six siècles, nous espérons y faire

graver sur un marbre l'inscription qui suit :

HIC
CECIDIT COLUMNA CHRISTIANITATIS,
DIVUS BONAVENTURA,
QUI
OBIIT ANNO 1274, DIE 14 JULII.
SCRIPTUM ANNO 1835 [1].

Nous plaçons sous le titre plus vague de *Dévotions cultivées à Saint-Bonaventure* une foule de pratiques pieuses suivies par le peuple. Les jeunes filles y avaient recours à sainte Catherine, les époux à saint Joseph, les femmes veuves à sainte Anne, etc. La confrérie de Notre-Dame de Délivrance était la plus célèbre: fondée en 1662, sous le gardiennat du P. Bellet, par Monseigneur Camille de Neufville, enrichie de belles indulgences dont les titres subsistent, elle avait pour fête principale la Nativité de Notre-Seigneur ;

---

[1] « Ici est tombée la Colonne de la Chrétienté, saint Bonaventure, qui y mourut l'an 1274, le 14 juillet. Écrit l'an 1835. »

C'est par une circonstance indépendante de la volonté de l'auteur, que l'inscription n'est point encore placée.

pour autel spécial, celui de Saint-Bonaventure jusqu'en 1760, et depuis cette époque, l'autel de l'Assomption. Les huit jours qui précédaient cette fête, se nommaient l'*Expectation de l'enfantement de la Vierge*. C'étaient huit jours de solennités et d'offices religieux, grand'messe, vêpres, sermons, indulgences plénières pour les femmes enceintes, qui y communiaient en foule; celle qu'une grossesse trop avancée retenait loin du temple, choisissait pour la gagner le premier jour libre après sa délivrance. La chapelle a gardé son nom; mais ces fêtes, cette confrérie, ne subsistent plus; c'était là pourtant, ce nous semble, un souvenir à conserver. La jeune épouse venait y consacrer, dans un cœur pur, les langes dont elle emmailloterait son nouveau-né; la Vierge de Bethléem présidait à ces doux mystères de famille, et quand l'enfant d'espérance arrivait à la vie, le Jésus de la crèche avait béni son berceau.

Notre-Dame des Anges ou de Lorette, ou Notre-Dame de Grace, autres vocables de dévotions à la Sainte-Vierge; l'acte d'union avec l'archiconfrérie de Rome, de 1675, en est resté dans les archives. Nous pourrions faire une nomenclature beaucoup plus étendue des dévotions et confréries établies à Saint-Bonaventure;

parlons des corps et métiers. Ces confréries, si nombreuses aux Cordeliers, consacraient, sous le vocable d'un saint, les travaux de la vie matérielle, au Dieu qui répandit son esprit sur Béséléel [1]; elles unissaient à Dieu, par un lien religieux, ces corporations, qu'unissent aujourd'hui des intérêts si différents. Elles ne s'établissaient que d'après l'autorisation des légitimes supérieurs; leurs réglements étaient approuvés par le consulat; leur zèle pour la décoration de la chapelle choisie, et la solennisation des fêtes patronales contribuaient à l'embellissement du temple et à l'honorable entretien des religieux. L'esprit de foi le disputait dans ces temps à la pompe des cérémonies. On trouve dans Bazin l'énumération de ces confréries, telles qu'elles existaient de son temps; nous ajoutons celles qui ont été érigées depuis.

Emballeurs (1679) et potiers; *patron*, saint Fortunat. — Compagnons imprimeurs; saint Jean-Porte-Latine. — Frangiers; saint François. — Huissiers, sergents royaux; saint Louis. — Cordonniers; saint Crépin. — Maréchaux, charretiers, voituriers par terre (1643); saint Éloi.

---

[1] *Exode*, XXXI, 2.

— Tourneurs, marchands de bois; saint Claude. — Marchands, négociants, bateliers; saint Nicolas. — Lanterniers, ouvriers en fer-blanc; l'Ascension. — Bouchers; saint Bernardin. — Peintres, sculpteurs, vitriers, doreurs sur bois; saint Luc (1626). — Poulaillers, fromagiers; saint Michel. — Fondeurs, doreurs sur métal, ceinturiers; saint Hubert. — Boutonniers; Notre-Dame-de-Grace. — Chapeliers; saint Jacques. — Corroyeurs; saint Matthieu (1617). — Portefaix; saint Christophe. — Éguilletiers, alainiers; saint André. — Vinaigriers; saint Sixte. — Tailleurs; saint Jacques et saint Homobon. — Teinturiers de draps; saint Maurice. — Hôtesses et logeuses; sainte Marthe. — Tondeurs de draps; saint Matthieu (1623). — Ciergiers, confituriers; sainte Geneviève (1625). — Taverniers, cabaretiers; saint Antoine de Padoue. — Tripiers, charcutiers; saint Antoine l'ermite.

Il faut remarquer de loin en loin quelques processions solennelles à Saint-Bonaventure. C'est ainsi qu'on voit célébrer, en 1489, le rétablissement des foires par une magnifique procession, dans laquelle fut chantée aux Cordeliers « une belle messe de Notre-Dame »; ainsi en 1512, à l'occasion de la reprise de Brescia par l'armée française, une magnifique procession

se déploya dans nos murs : « Y étoient toutes les « bannières des confréries, ainsi que les reli« ques des églises, avec quantité de lumières, « et Monseigneur l'archidiacre de Talaru, qui « portoit, sous un pallium, le morceau pré« cieux du chef de Monseigneur saint Jean-Bap« tiste; laquelle fut trouvée merveilleusement « belle et dévotieusement faite ; elle alla dudit « Saint-Jean aux Cordeliers de Saint-Bonaven« ture, où fit sermon, avec beaucoup d'élo« quence, l'évêque suffragant, séjournant aux « Augustins [1]. » Les pères de la Trinité y firent leur procession *des esclaves* (1750 et 1758).

Ne fut-ce pas un genre de dévotion bien honorable aussi pour les Cordeliers, que le choix fait de leur temple pour sépulture par tant de familles lyonnaises ? Cette élection était peut-être de droit commun, pour les églises des quatre grands ordres, moyennant certaines redevances à acquitter vis-à-vis de la paroissiale: une bulle d'Alexandre IV (1245), le permettait spécialement aux Frères-Mineurs. Il y eut entre les pères et le chapitre de Saint-Nizier, plus d'un démêlé. Par un arrêt de Monseigneur Ca-

[1] *Actes consulaires.*

mille de Neufville, il fut décidé que Messieurs de Saint-Nizier feraient la levée du corps, le présenteraient à l'église de Saint-Bonaventure; et l'inhumation serait achevée par les religieux. Il n'est pas sûr que les tombeaux aient été profanés en 1562; ils ne le furent pas non plus pendant les seize ans que l'église fut enlevée au culte et livrée aux plus outrageantes dégradations. Nous avons vu de nos yeux ceux que recouvre l'autel du Sanctuaire et l'autel de la Vierge de Délivrance; les ossements et la poussière sont encore là!! mais qui pourra discerner cette poudre et ces os? Les pierres ont été remuées, dispersées et régulièrement replacées dans les nefs, suivant un ordre arbitrairement voulu. La pierre funéraire d'un Besson, tailleur, recouvre peut-être le corps de Champier, dont nous avons recherché vainement la tombe; plus de Roussillon, de Meyssonnier, de Chevrier...... Beaucoup d'épitaphes de bourgeois, de marchands, insignifiantes aujourd'hui, et quelques-unes de date fort ancienne, ne révèlent que des noms obscurs et sans écho parmi nous. Quelques-unes pourtant font plaisir à retrouver, nous les avons dès le principe recherchées et lues avec empressement. Hélas! telle est la fragilité humaine, que souvent c'est près d'une

pierre sépulcrale qu'il faut aller découvrir la suite interrompue d'une histoire!

La première, la plus importante, celle que nous avons reconnue avec le plus de bonheur, nous a long-temps arrêté. A demi rongée par l'âge et les pas de la foule, elle offre aux regards attentifs l'image en pieds (elle devait être ainsi du moins) de deux personnages reposant sous un dais à fronton, orné de choux et de clochetons; les contours endommagés par un ciseau vandale qui avait emporté la moitié des lettres de l'inscription, pour aligner froidement cette pierre à la suite d'autres pierres. Nous étions courbé, l'étudiant avec peine, lorsqu'entre un vieillard admis dès son enfance au cloître, et servant jadis à l'autel des Cordeliers. — « Vous « cherchez peut-être l'explication de ces figures? « — Il est vrai. — M. de Grolée! ».... Il n'avait pas achevé de prononcer le nom de Grolée, que nous crûmes lire sur les parois de la pierre: *Hic jacet Jacmus*, ou *Jacobus Gro.... et miles quarta die anno Domini....*; qu'aux angles, à la tête, apparaissaient clairement deux écus gironés de huit pièces. C'était la tombe du premier fondateur de notre église. Ce précieux débris avait été religieusement conservé par les Cordeliers; notre vieillard l'avait vu placé contre un des

piliers de la tribune, en face de la nef; au dessous, une inscription indiquait la première destination de la pierre que foulent tant de pas indifférents. Pour nous, aujourd'hui, c'est le lieu où nous aimons à prier, quand les portes du temple sont closes, et que, seule aux profondeurs du sanctuaire, brille la lampe adoratrice. Cette pierre antique, ces traits à demi effacés, nous disent des choses graves et douces néanmoins :

« Cependant chez les morts il n'est aucune flamme
« Qui ranime, Seigneur, ton sacré souvenir;
« Et sous un froid tombeau qui couvre un corps sans ame,
« On n'apprend point à te bénir [1]. »

Il est vrai; mais de cette froide pierre il sort pour les vivants de touchantes leçons de bienfesance et de piété...... Ainsi, après les siècles écoulés, la mémoire du juste est fraîche encore, de purs souvenirs redorent son nom, et, comme un parfum suave, ils montent, se mêlent à notre prière, qu'ils embaument et vivifient.

---

[1] P. Corneille, traduction de ce verset : *Non mortui laudabunt te Domine, neque omnes qui descendunt in infernum* (du psaume *In exitu*).

Dans la chapelle de Saint-Luc, nous avons vu enterrer Simon de Rovédis ou de Pavie. La muraille a conservé fidèlement les vers qu'on y grava du vivant de Simon, écrits en gothique le plus pur, et qui lui servirent d'épitaphe après sa mort; les deux tiers sont le commentaire de l'inscription que nous avons lue sur la façade: *A la louange et exaltacion, etc.* Nous n'en traduirons pour le commun des lecteurs que la fin, où le style s'élève pour vouer à la reconnaissance un nom qu'il nous est doux de rendre populaire à Saint-Bonaventure :

Simonis hoc sacrum reparatur munere templum
Dulcifluo Christi prorsus amore pii
Incompletum nam tendebat ad usque ruinam
Mens devota labi sed renovatur ibi
Hic artis medicae solers doctorque Papiae
Laudes obtinuit atque monarcha fuit
Doctiloqui meritum meruit rex septime regum
Intrare in thalamum Karole Magne tuum
Post Ludovici medicus consul quoque nati
Heros dum vixit sospes uterque fuit
Virtutum geminam sacri medicaminis urnam
Egit constanter pauperis ipse pater
Post modo praefatus divino munere fretus

Prospiciens mundi lubrici [1] quaeque rei
Delubro sacrae voluit residere Mariae
Ossaque sarcofago clara jacere suo
Ultimus ille dies voluit dum rumpere vitam
Hic consors fida nunc inhumatur ita
Quotidie ternas statuit quoque denique dicere missas
Cumque ornamentis res preciosa suis
Eminet et sacra pulchra cum dote capella
Omnia triginta scutaque sponte dedit
Pontificis nutu Sixti sit absque reatu
Et Ludovici principis usque sui
Respice structuram templique ex ordine magnam
Et valvas bifores certus et esse potes [2]
Ac Bernardini sacra distante capella
Atque usque primam templi de vertice valvam
Ac fundamenta sic cum testudine summa
In qua structura legitur Christus atque Marla
Hic pie dum vixit donis immanibus auxit
Parjetibus demptis delubra funditus imis
Pro dictis rebus pangat cunctisque diebus
Cum cruce devote genuflexo sit utroque

---

[1] *Sic.* Il faut évidemment *lubrica.*
[2] *Sic.*

Antiphonam dulcem proprias Gabrielque salutem
Hiis sine tunc cuncti fratres aderuntque profani
Ac per pontificem summum veniamque salutem
Obtineant totaque per hunc reparatio facta
Hiis veneris rebus primis mensisque diebus
Illius ad tumulum Domini celebrentur honores
Exactis prope exequiis conventus honore
Vigilias fratres post haec celebrare perempnes
Haec ibi ter trina patribus sit lectio lecta
Crastinus excelsam cogitabit dicere missam
Cantabunt salve pariter juvenesque senesque
Haec post decenter juvenum chorus ipse frequenter
Noctibus assiduis referet pia vota supernis
Post completorum [1] cantabit vox puerorum
Laudibus ornata magnisque canore capella
Spe puerile decus animae sonitus quoque gratus
Hic fundant obitusque precesque per ethera cantus
Illa quippe die studeat clerus celebrare
Et ruere in coelum dignissima semina laudum
Sed si forte piget vel in his conventus oberret
Tota die quarta sit tunc reparacio facta

---

[1] *Sic* pour *completorium* : *complies*, dernière partie de l'office divin.

Haec ordinata si quis praesumpserit..... [1]
Audeat et forte temnat privilegia....
Noverit edictas profecto incurrere penas
M. C. quater denis septem Christi..... [2]
Ac unum recte numerans annum supra.....
O [3] quam felices qui te genere parentes
Sit felix penitus etiam Lugdunia tellus
Qua pietate virum gremio suscepit alendum
Eximie doctor laudis quoque pacis amator

---

[1] Ce qui manque ici ne se lit plus sur le mur de la chapelle.

[2] On remarquera cette bizarre tournure : « Mille, cent *quatre fois*, dix *sept fois*, et un pardessus, 1471.

[3] « Heureux ceux qui te donnèrent le jour! heureuse aussi la ville de Lyon, dont la tendresse a su nourrir un tel homme! Docteur sublime, ami de la gloire et de la paix, miroir et disciple de la sagesse antique, tu dois à la belle Italie ton origine! Mais toi, France, il sera ton éternel honneur! Vous tous qui avez reçu de lui tant de biens, que votre prière assidue, montant vers le Christ, lui obtienne en échange de ses peines les célestes dons! Quand viendra la mort briser le fil de ses jours, et que sa chair descendra dans la voie commune, son ame soudain prendra son essor vers les cieux, où les bons jouiront tous du repos mérité. Que le nom de Rovédis traverse tous les siècles sans périr par l'oubli! »

Il mourut l'année qui suivit cette fondation.

O splendor primae Symon cultorque sophiae
Inclita quem quondam genuit sic Itala tellus
Francia perpetuum jam nunc servabis honorem
Vos igitur cuncti bona plurima vosque tuentes
Laudibus assiduis Christum cogitare vetitis
Pro poenis magna det ei coelestia dona
Cum volet ille dies lethi prorumpere vitam
Et via communis proxima carnis erit
Spiritus ipse polum subito volitabit in altum
Quo requies cunctis parta quieta bonis
De Rovedis nullum nomen moriatur in aevum.

A la chapelle du Christ, sur une pierre adossée au mur de clôture, on lit en gothique pur :

† *Anno Domini millimo C.C.LXXXXV obiit dominus Bernardus Hugonis de Rure..... Item anno Domini millimo CCCX obiit domina Maria Barrala, uxor dicti domini Bernardi Hugonis et Ehrbertus et Stephanetus eorum filii. Item anno Domini millimo CCC mense octobris obiit dominus Bernardus Hugonis aliter Barral filius dictorum domini Bernardi et dominæ Mariæ. Item jacent in isto tumulo Bernarda filia Bruneti de Varey et Agnes filia Zachariæ de Foreys quæ fuerunt uxores dicti domini Bernardi*

Hugonis. Item jacet in dicto tumulo Zacharias Hugonis, aliter Barral filius dicti domini Bernardi secundi qui obiit mense aprilis, anno domini M.CCC.XLVI. Item anno Domini M.CCC. XLVIII mense septembris obiit Clara de Durchia prima uxor Humberti Hugonis aliter Barral. Item anno Domini M.CCC.LVIII obiit Bernarda filia Humberti uxor Joannis de Foresio. Item anno Domini M.CCC.LXXIII in vigilia B. Andrææ apostoli obiit dictus dominus Humbertus Hugonis aliter Barral qui se ordinavit sepeliri in ista capella nostra dictæ Bernardæ filiæ suæ et ibi fecit transportare et translatare corpora et ossa defunctorum prædictorum qui jacebant in secundo tumulo claustri acquisivit ac acceptavit dictus dominus Humbertus unam missam perpetuam... 13 die in dicta capella pro remedio animæ suæ et parentum suorum perpetuo celebrandam [1].

---

[1] « †L'an du Seigneur 1295, mourut sieur Bernard d'Huon de la campagne; de même, l'an 1310, mourut dame Marie Barral, épouse dudit sieur Bernard d'Huon, et Eherbert et Étienne, leurs enfants; de même, l'an du Seigneur 1300, au mois d'octobre, mourut sieur Bernard d'Huon, autrement dit Barral, fils dudit sieur Bernard et de dame Marie, et reposent aussi dans ce tombeau Bernarde, fille de Brunet

L'histoire de Lyon au treizième et au quatorzième siècle est pleine des noms des d'Huon, des Varey, des Foreys, etc., toutes familles consulaires[1]. Les de Varey ont fourni des membres au consulat, presque chaque année depuis 1294 jusqu'en 1465. Le dernier fut le seigneur de Belmont, en 1520[2].

---

de Varey, et Agnès, fille de Zacharie de Foreys, qui furent l'une et l'autre épouses dudit sieur Bernard d'Huon; repose aussi dans ce tombeau Zacharie d'Huon, dit Barral, fils dudit sieur Bernard, le second (ou le jeune), qui mourut au mois d'avril l'an du Seigneur 1346. L'an du Seigneur 1348, au mois de septembre, mourut Claire de Durchie, première femme d'Humbert d'Huon, autrement dit Barral; de même, l'an du Seigneur 1358 mourut Bernarde, fille d'Humbert, épouse de Jean de Foreys; de même, l'an du Seigneur 1373, la veille de la fête du bienheureux André, apôtre, mourut ledit sieur Humbert d'Huon, autrement dit Barral, qui voulut être enterré dans cette chapelle de Bernarde sadite fille, et ordonna d'y transporter les corps et ossements des susdits défunts qui reposaient dans le second tombeau du cloître, et ledit Humbert a fondé une messe au 13e... à perpétuité, pour le repos de son ame et de celle de ses parents. »

[1] *Nouvel éloge historique de la ville de Lyon*, 3e partie, p. 21.

[2] Voir Pernetty, t. 2.

Le 19 octobre 1590, le jeune du Colombier, neveu de Mandelot, périt au siége de La Mure, en Dauphiné, en se battant contre les réformés[1]. Mandelot fit transporter les restes du jeune guerrier dans notre église. Sur une des pierres tumulaires les plus rapprochées du chœur, au milieu de la nef, on lit :

COLOMBIER ——NEUVILLE
FRANÇOIS DE COLOMBIER SEIGNEUR DU DIT LIEU SAUVIGNY SAINT LOUP ET SAINT REMY VICOMTE DE CHAALHON GENTIL-HOMME ORDINAIRE DE LA CHAMBRE DU ROI ET M^r SON FRÈRE GUIDON DE CENT HOMMES D'ARMES SOUS LA CHARGE DE M^r DE MANDELOT SON ONCLE MOURUT POUR LA MANUTENTION DE SA RELIGION ET SERVICE DU ROY AU SIEGE DE LA MURE LE XIX OCTOBRE L'AN CIↃ IↃLXXXX ET DE SON AAGE LE XXII POUR LES RARES ET INSIGNES VERTUS DONT DIEU L'AVOIT ORNÉ IL A LAISSÉ A TOUS UN EXTRÊME REGRET DE SOY ET SPÉCIALEMENT A M^r DE MAN-

---

[1] CHORIER, *Histoire du Dauphiné*, p. 703; SISMONDI, *Histoire des Français*, t. 19, p. 534.

DELOT QUI AYANT FAIT METTRE ICI LE CORPS DE SON CHER NEPVEU LUI A DRESSÉ CE TOMBEAU, L'AN XIII DE SON GOUVERNEMENT.

A la tête et au dessous, les armes, enlevées aujourd'hui, de Colombier et Mandelot.

A côté de la pierre tumulaire de M. de Grolée, celle d'un modeste seigneur du quartier de Bon-Rencontre porte l'inscription suivante :

D O M

CI GIST SIEUR ANTOINE BUISSON MARCHAND ET BOURGEOIS DE LYON CAPITAINE ET SEIGNEUR DU QUARTIER DE BON-RENCONTRE QUI DÉCÉDA LE 21 JANVIER 1740 ET DEMOISELLE MARGUERITE JAMIN SA FEMME QUI DÉCÉDA LE 20 NOVEMBRE 1689 ET AUSSY DEMOISELLE LOUISE GARCET SA SECONDE FEMME LAQUELLE DÉCÉDA LE 24 AOUST 1722 PRIEZ POUR LUI ET LES SIENS.

Au dessous, ses armes : un buisson surmonté de trois étoiles.

Nous avons vu le sculpteur Perrache travail-

ler à la décoration de l'autel. Au pied d'une des colonnes voilà son tombeau, ou plutôt son épitaphe simple, d'un goût pur, antique, tracée de la main d'un fils devenu célèbre. Ce marbre est incrusté dans le deuxième pilier de la grande nef :

AMANTISSIMO PATRI
MICHAELI PERRACHE
FILIUS MŒRENS POSUIT
ANNO DOMINI MDCCLI[1].

Perrache avait fait d'autres travaux pour les Confalons, et une petite statue de saint Bonaventure, placée sur le jardin, en dehors de la cellule du saint. Quelques inscriptions rappellent les noms de Lacour, Thevenard, Mollin, Duvivier, etc. Les autres ne s'adressent à aucun souvenir.

Deux fondations se voient encore dans l'église : l'une au cinquième pilier de la grande nef :

---

[1] « A son père chéri Michel Perrache, son fils en deuil a élevé ce monument l'an du Seigneur 1751. »
Michel était mort le 21 décembre 1750.

« Mémoire à la postérité come sire Jacques
« Tierci et dame Jeanette Bossode eulx vivants
« citoyens de Lyon zélateurs du divin service
« ont fondé par ensemble une messe basse
« chacun jour de l'an en l'église de céans que
« les religieux sont tenus dire à perpétuité à
« raison de vingt-et-un escus en pension an-
« nuelle. 1581.

« *Animæ eorum sint in pace. Amen.* ✝ »

L'autre, incrustée dans un des piliers de la nef latérale, près de la chapelle du Sacré-Cœur :

D. O. M.

« Par acte du 18 juin 1718, reçu M[e] Vernon
« et son confrère, notaires à Lyon, sieur Lau-
« rent Morand, capitaine, penon du quartier
« de la Grenette, ancien courrier de Saint-Bona-
« venture, a fondé que la grand'messe con-
« ventuelle des troisièmes dimanches sera cé-
« lébrée à l'autel de la chapelle de Saint-Fran-
« çois; que toutes les années à perpétuité sera
« célébrée, la veille de Noel, à minuit, au dit
« autel de Saint-François, trois messes basses,
« par un même prestre; plus, aussy annuelle-
« ment à perpétuité, trois grand'messes de

« l'office des trépassés, l'une à tel jour que sera
« arrivé le décez de sieur Laurent Morand, son
« père; la seconde, le jour que sera arrivé celui
« de H. P. Jean Morand, son oncle, sacristain
« du dit couvent, et la troisième à la mort du
« dit Morand, son fils; et ont été les courriers
« de l'archiconfrérie du Cordon de Saint-Fran-
« çois, priés d'avoir soin de l'exécution de tout
« ce que dessus. »

Nous n'avons pas parlé de la sépulture des religieux. L'usage était de laver le corps du défunt avec de l'eau dans laquelle avaient bouilli des aromates. Revêtu de l'habit de l'ordre, il était transporté dans la chambre de Saint-Bonaventure, où se fesaient les cérémonies de l'absoute. Aux funérailles assistaient les trois autres ordres mendiants : Dominicains, Carmes, Augustins. Le cimetière commun était, avant 1557, dans la place actuelle; après la vente de la place, on les enterra dans l'église. Le gardien avait son tombeau sous le maître autel, les autres dans les chapelles latérales. Le sonneur laïque était enterré dans celle de Saint-Bonaventure, derrière l'autel, à l'endroit où retombe la corde de la cloche principale.

Il faut rappeler quelques autres pompes funèbres qui eurent de l'éclat. En 1753, service

pour M. Grenet : plus de cent musiciens, ses confrères ou ses amis, assistèrent à la messe solennelle célébrée pour le repos de l'ame de cet habile artiste, et y exécutèrent des simphonies en son honneur. En 1755, service pour M. J. P. Christin, secrétaire perpétuel de l'Académie de Lyon[1]. En 1766, service pour le duc de Villeroy, par les Mousquetaires ; et la même année pour Monseigneur le Dauphin, par les Invalides. En 1770, service pour M. Adamoli[2].

Sortons du temple, et dans l'enceinte du cloître, nous trouverons Notre-Dame de Bon-Rencontre et les Confalons.

Notre-Dame de Bon-Rencontre fut fondée le 13 juin 1588, par des bourgeois du quartier qui porte encore ce nom, et sur un terrain vendu par les Cordeliers quatre écus d'or sol ; ils

---

[1] Jean-Pierre Christin, mathématicien, physicien, musicien, un des fondateurs de la *Société du Concert*, de la *Société royale des Beaux-Arts*, et d'un prix annuel que distribue encore l'Académie de Lyon, né le 31 mai 1683, mourut le 19 juin 1755.

[2] Pierre Adamoli, né à Lyon le 5 août 1707, mort le 5 juin 1769, légua près de douze mille volumes à l'Académie de Lyon, qui a donné son nom à une des salles de la Bibliothèque.

retiraient annuellement vingt écus sol pour le service de la chapelle. L'acte, passé en 1597, parle d'une autre allocation annuelle de treize écus d'or. En 1697, un autre acte porte les honoraires à soixante-et-quinze livres. Jean Cotelle, bourgeois de Lyon, avait doté la chapelle d'une prébende qui, dans les derniers temps, était venue à la nomination de la famille Ribier. Une confrérie de bourgeois et d'artisans s'y était établie; une bulle de Clément IX, du 5 novembre 1668, leur accorda de riches indulgences. Cette chapelle servait aux catéchismes préparatoires des petits enfants de la paroisse de Saint-Nizier. Elle n'avait de remarquable que son ancienneté.

Notre-Dame du Confalon fut trop célèbre avant la Révolution française, pour que nous n'en parlions pas avec plus d'étendue. Nous puiserons aux sources et en particulier dans les statuts de la compagnie [1].

L'origine de cette dévotion remonte au milieu

---

[1] *Statuts et Réglements que doivent observer les Confrères de la royale et dévote compagnie des Pénitents blancs de Notre-Dame du Confalon de Lyon.* A Lyon, aux dépens de la royale compagnie, etc. 1730.

du treizième siècle. En 1260, un ermite prêchant avec force la pénitence aux habitants de Pérouse, et les menaçant des plus grands maux, s'ils n'en embrassaient les pratiques, un grand nombre de ses auditeurs, revêtus de sacs, armés de fouets, couverts de cendre, se répandirent tout-à-coup par les rues et les places publiques, et là se frappaient rudement les épaules en expiation de leurs péchés. La piété, la nouveauté donnèrent à cette dévotion une vogue étonnante. L'Italie, l'Allemagne, la Pologne, l'Espagne et surtout la Hongrie, furent inondées de flagellants. Rome eut sa confrérie composée des plus notables de la cité. Saint Bonaventure, en 1264, fut prié d'en diriger les exercices, et d'en tracer les réglements. Ce fut alors qu'elle prit le nom de Pénitents de *Notre-Dame du Confalon*[1]. On les appela aussi *Pénitents blancs*, de la couleur de leur vêtement de cérémonie. C'était une aube en forme de sac, surmontée d'un capuchon qui recouvrait toute la figure : on y avait seulement ménagé deux petites ouvertures pour les yeux.

---

[1] De *fanon*, *fanal*, *lumière*, disent les *Statuts de la royale Compagnie de Lyon*; de *bannière*, disent les autres écrivains. Celle de Rome était magnifique.

On prétend que durant la tenue du concile, saint Bonaventure établit dans le couvent une confrérie de Pénitents à l'instar de celle qu'il avait fondée, ou du moins dirigée dans la capitale du monde chrétien [1]; nous répétons, sans garantir son exactitude, une opinion dont il n'est pas plus aisé de contester que d'établir la solidité. Selon de Rubys, elle était en plein exercice en 1418, et tenait ses assemblées dans l'enclos des Cordeliers, sous le dortoir, en face du Rhône [2]. Tout ce qu'il y eut de noblesse, de magistrats, de personnages distingués s'y enrôlèrent. Néanmoins, l'invasion des calvinistes, qui pillèrent tous les actes de la confrérie, saccagèrent la chapelle, et, plus encore, le relâchement et l'indévotion occasionèrent une interruption de quatorze ans dans les réunions des Pénitents. Ils ne rentrèrent dans le cloître, et ne reprirent leurs exercices qu'en 1577, du consentement de Monseigneur d'Épinac, célèbre archevêque de Lyon, et par les soins de deux nobles gen-

---

[1] Poulain de Lumina; *Statuts; Histoire de saint Bonaventure.*

[2] Rez-de-chaussée de la maison Morel, quai Bon-Rencontre, n° 57.

tilhommes lyonnais : Maurice Dupeyrat, et Justinien Pance . L'un et l'autre furent échevins. La première assemblée se tint aux Cordeliers, dans leur ancienne chapelle; et Justinien Pance en fut élu recteur. Le consulat fit dresser les statuts, Grégoire XIII les approuva la même année par une bulle. Elle fut lue et publiée solennellement dans la chapelle, au mois d'août 1583, en présence de M. de Mandelot, recteur de la confrérie, et gouverneur de Lyon. Le 9 février 1578, aggrégation de la confrérie à l'archiconfrérie de Lyon. L'érection en est faite par le frère Mathias de Sadolie[2], commissaire des Capucins, sous le titre de l'*Assomption de la Sainte-Vierge*.

En 1582, il se fit aux Confalons une magnifique réception. A son retour de Reims[3], et non pas de la Pologne, comme l'ont dit plusieurs écrivains, Henri III, qui visitait, pour la

---

[1] Il paraît être l'auteur de quelques-unes des chansons d'un ancien recueil écrit à Anvers, par « Jean Pollet, Lillois, demourant au dict Anvers, anno 1571, et dédié au vertueux et discret seigneur Justinien Pense, Lyonnois ». Les lettres initiales offrent de fort jolies miniatures.

[2] *Alias* Salendi. — [3] *Statuts*, p. 118.

troisième fois, nos murs, vient aux Cordeliers, reçoit le serment de fidélité des confrères Pénitents, lui-même en prend le nom et l'habit, assiste, sous le sac et le capuchon, à tous les offices et processions publiques, sans aucune marque de distinction, sans pompe et sans escorte. (L'année suivante il donne le même spectacle dans la capitale, où il fait établir, par Maurice Dupeyrat, la même confrérie). Nous ne nous arrêterons pas à réfuter l'absurde et scandaleux récit de d'Aubigné [1], « qu'il ne faut pas croire entièrement », a dit M. de Châteaubriand [2] : il était « huguenot, hargneux, ambi-« tieux, mécontent, d'un esprit caustique ». Henri fit suspendre à la voûte deux couronnes royales. L'une était celle des Jagellons, qu'en fuyant précipitamment de la Pologne, il avait rejetée, comme un ornement devenu trop vil et trop mesquin; l'autre, celle de saint Louis, que lui passait Charles IX, encore toute souillée, et que lui-même s'apprêtait à rougir de son sang. Il fit présent, à la chapelle, d'un beau calice en vermeil, et donna à la confrérie le

---

[1] *Histoire universelle*, liv. IV, chap. 12.
[2] *Études historiques*, t. 2.

glorieux surnom de *royale Compagnie des Pénitents*.

A la suite du prince, une foule de seigneurs s'enrôlèrent parmi les Confalons. Le nom de *Pénitent* devint un titre ambitionné par les grands. En 1585, M. Balthazar de Villard, depuis archevêque de Vienne; en 1588, Monseigneur Charles de Neufville, seigneur d'Alincour, marquis de Villeroy, gouverneur de Lyon; en 1608, Jacques Teste, marquis de Bajay, exercèrent la fonction de recteurs.

Le nombre des confrères augmentant de jour en jour, il fut arrêté qu'on changerait de local; mais on ne put se décider à quitter le cloître de Bonaventure. On était résolu à vivre à l'ombre de son sanctuaire et non loin de ses sacrées reliques: il était leur père. En 1631, un acte est passé entre les Pénitents et les révérends pères Cordeliers : une portion du jardin joignant Notre-Dame de Bon-Rencontre est cédée pour la fondation d'une chapelle; c'était l'emplacement de l'ancienne église de Saint-François et celui du premier tombeau de son admirable disciple, Bonaventure. Les Pénitents comptèrent aux religieux quatre cents livres tournois, leur créèrent une rente annuelle de cent autres livres, et jetèrent les fondements d'un nouvel oratoire. Le

29 décembre 1631, Charles de Neufville, seigneur d'Alincour, marquis de Villeroy, gouverneur de Lyon, en pose la première pierre avec de pompeuses cérémonies, et sur cette pierre timbrée des armes du roi, des siennes, de la croix des Confalons, il fait graver la belle inscription suivante :

SANCTISSIMO D. O. M. TABERNACULO
VIRGINI MARIÆ IN COELUM ASSUMPTÆ
PRO LUDOVICO XIII LUGDUNUM GUBERNANS
ILLUSTRISSIMUS DOMINUS CAROLUS DE NEUFVILLE
HOC SODALITATIS CONFALONUM SACELLUM FUNDAVIT
UT QUAM BEATI UT COELI REGINAM COLUNT
HIC MORTALES UT TERRARUM DOMINAM VENERENTUR
ANN. M. DC. XXXI. XXIX DECEMBRIS
SOLIDATIS RECTORE D. PETRO PIQUET ET D. DESIDERIO BRESSON PRORECTORE [1].

Louis XIII mourut le 14 mai 1643. On rendit à la mémoire de ce prince de grands honneurs

---

[1] « Au très saint tabernacle du Dieu très bon et très grand, la vierge Marie élevée dans les cieux, le très illustre Charles de Neufville, gouverneur de Lyon pour Louis XIII, a consacré cette chapelle des confrères du Confalon, afin que celle que les bienheureux honorent comme reine du ciel, soit vénérée par les mortels comme la maîtresse de l'univers. L'an du Seigneur 1631, le 29 décembre, sous le rectorat de P. Piquet, et le vice-rectorat de Didier Bresson. »

par toute la France, à Lyon surtout; mais rien n'y égala la décoration que les Pénitents du Confalon firent dans leur chapelle. Tendue richement en noir, elle était parsemée de lames d'argent et de fleurs-de-lis d'or avec une noble symétrie. La chapelle ardente placée dans le milieu était des mieux entendues, et l'illumination extraordinaire y jetait un tel éclat, qu'à peine on en soutenait la vue. L'inscription placée au dessus de l'entrée annonçait avec quelque recherche le sujet de cette lugubre solennité :

JUSTO JUSTA FACIT SOCIETAS REGIA REGI.

(*Précis de l'Histoire de Lyon*, de 1600 à 1643 publié par A. Péricaud.)

La chapelle ne fut complétement achevée qu'en 1637, comme l'annonçait une inscription gravée dans le vestibule.

Cette chapelle, aux frais de laquelle contribuèrent tous les confrères, devint la plus riche de toute la cité. Elle occupait l'espace de cent six pieds de longueur sur trente-trois de largeur. Il y avait dans l'intérieur trois tribunes. L'architecture n'avait rien de merveilleux; mais les magnifiques décorations dont on la revêtit, fixèrent jusqu'à sa destruction l'admiration des connaisseurs. Pas un étranger ne traversait Lyon

sans consacrer une heure aux Confalons. Le portail d'entrée sur la rue Blancherie était d'un marbre rouge; on lisait sur le fronton une inscription à la mémoire du seigneur d'Alincour. Le corps de la chapelle était encore précédé d'un péristyle élevé de quatre marches et d'un vestibule dont la voûte était soutenue par deux colonnes de marbre de Seyssel. Avant sa destruction, l'on y remarquait six tableaux de Claude Vignon, un buste du Sauveur en bronze, et surtout le magnifique portrait en pied de Monseigneur Camille de Neufville, par Th. Blanchet. Le prélat était représenté sur son fauteuil et dans l'attitude des bénédictions solennelles. Une élégante boiserie faite sur les dessins de Lamonce par deux habiles sculpteurs, Lamoureux et Simon, élèves de Coustou, recouvrait tout le pourtour de la nef; et de nombreux tableaux relevaient encore la beauté de cette boiserie, elle-même déja trop chargée peut-être d'ornements et de bas-reliefs. Pas un artiste qui n'ait admiré l'*Adoration des Rois*, la *Visitation*, par Lafosse; *la Fuite en Égypte*, par Michel Corneille, et l'*Annonciation*, par son frère J.-Baptiste; la *Purification de la Vierge*, par Daniel Sarrabat; un *Saint Maurice* de Blanchard, surnommé de son temps *le Titien français*, etc.

Au fond du sanctuaire on remarquait le groupe de l'*Assomption* exécuté par Perrache sur un dessin de Sarrabat; il avait peint au dessous de fort belles grisailles représentant les *Apôtres au tombeau de Marie*. Quatre grands tableaux étaient placés autour de ce beau morceau de sculpture : la *Fraction du Pain*, la *Comparution de Jésus-Christ devant Pilate*, par Cretel, estimés; une *Descente de Croix*, par wan Thulden, un des meilleurs élèves de Rubens, et enfin le chef-d'œuvre qui dominait tant de chefs-d'œuvre, *le Christ sur la Croix*, par Rubens. Suivant une anecdote, beaucoup trop accréditée, mais qu'on ne trouve dans aucune biographie de ce grand maître, il aurait (supposition absurde) engagé un homme du peuple à poser sur une croix où il l'aurait poignardé pour jouir tout à son aise des dernières convulsions d'un crucifié, et les rendre à l'instant même sur la toile; de là, disait-on, l'expression atroce de son *Jésus mourant*. On trouvera sur ce tableau, sur cette anecdote, des détails intéressants, dans les *Archives du département du Rhône*, à l'article de Daniel Sarrabat.

L'autel placé au milieu du sanctuaire était de marbre vert avec des ornements de bronze doré sur les angles; et un bas-relief de marbre blanc

de deux pieds de haut sur trois de large, qui décore aujourd'hui l'autel de la Vierge de Saint-Nizier, représente le tombeau de Marie entouré des douze apôtres.

Les nervures en plâtre de la voûte étaient chargées de dorures d'un bel effet. Dans la grande tribune on voyait six tableaux de Th. Blanchet; le meilleur était *la Cène*; un autre, fort original et médiocrement exécuté par le même, représentait les *débris épars d'un cimetière*, et parmi ces débris une bière sur laquelle reposait, le visage découvert, un confalon vêtu du sac et du capuchon rejeté en arrière.

On comprend aisément que les vases et les ornements sacrés répondaient à tant de magnificence.

Depuis la construction de la chapelle en 1631, on voit toujours figurer sur le catalogue des confrères les noms les plus recommandables. En 1641, sous le rectorat de Guillaume d'Albon, comte de Lyon, Claude d'Albon, archidiacre, plusieurs comtes de Saint-Jean, toute la noblesse, les présidents et conseillers des cours et juridictions de la ville, le prévôt des marchands et les échevins prirent l'habit des Pénitents.

Parmi les confrères reçus de 1714 à 1783, on remarque le gouverneur, François de Neuville

de Villeroy, Camille de Thélis, François Paul de Neufville, archevêque de Lyon, Guillaume-Marie de Reclènes, un prince Potoki, le cardinal de Tencin, les évêques de Mâcon, de Sinope, de Maurienne, etc., etc. Dans le dix-septième siècle, quinze confréries demandèrent à être aggrégées à celle de Lyon, entre autres les confréries de Marseille, d'Avignon, de Vienne, de Condrieu (1675), du Bois-d'Oingt (1658), de Saint-Chamond (1653), de La Guillotière érigée le 3 juin 1651; et toutes, sujettes de l'association de Lyon, s'en rapportaient à elle comme à la mère et à la maîtresse des aggrégations de Pénitents. Une seule subsiste encore aujourd'hui, la société de Saint-Chamond (Loire).

En 1730 on fit imprimer et publier, aux frais de la royale compagnie, les statuts et réglements. Voici les principaux :

On annonçait trois dimanches consécutifs le candidat, comme il est d'usage encore pour la promotion aux saints ordres et pour le mariage. Après son admission par le conseil (composé des recteurs et vice-recteurs honoraires ou en activité, de deux, et, plus tard, de six conseillers), le récipiendiaire était tenu de faire une confession de sa vie entière, et se disposait à la vêture, qui se célébrait toujours avec solennité. Le droit de

réception était de cent livres, et la redevance annuelle, de dix.

Deux des principales obligations des confrères étaient la confession et la communion mensuelles. Ils se réunissaient pour chanter l'office tous les dimanches et les fêtes de notre Seigneur et de la Vierge. Une bulle de Grégoire XIII frappait d'excommunication les femmes qui s'introduiraient parmi les Pénitents. Inutile précaution : pour satisfaire à la fois la curiosité publique et ménager l'autorité du réglement, lorsque venaient les solennités, on admettait la foule dans l'intérieur de la chapelle, et les confrères, retirés dans la grande tribune, y chantaient l'office. Une belle orgue accompagnait leur voix aux grandes cérémonies. Les absences étaient punies d'une amende. Être absent trois mois sans avoir prévenu le recteur, c'était appeler sa radiation du tableau.

Outre les processions du troisième dimanche dans le cloître des pères Cordeliers, les confrères sortaient processionnellement deux fois l'an, vêtus de leur sac, savoir : la nuit du Jeudi-Saint, pour faire les stations en diverses églises; et le 29 août, pour acquitter à Saint-Roch, hors des murs, un vœu fait à l'occasion de la peste en 1577. Dans une procession extraordinaire des

Pénitents, le 14 janvier 1655, on compta jusqu'à trois cents confrères; ce fut à l'occasion de saintes reliques apportées de Rome par le supérieur des Antonins, et solennellement transportées de La Guillotière à l'église de Saint-Antoine.

Des deux quêtes qu'on fesait à chaque réunion, l'une était versée au tronc de l'Aumône générale, l'autre à celui des prisons.

Les religieux Cordeliers fesaient le service de la chapelle; leurs honoraires s'étaient élevés, dans les derniers temps, jusqu'à cinq cents livres. D'après les actes de la concession, eux seuls pouvaient agréer les prédicateurs et les prêtres qui eussent voulu célébrer les saints mystères; les Pénitents ne pouvaient aller en procession, ni assister aux funérailles d'un sociétaire sans traverser l'église des révérends Pères et sans l'assistance de quelques-uns d'entre eux. Leurs rapports mutuels ne furent pas toujours d'une nature bien pacifique; peut-être les Cordeliers tenaient-ils trop sévèrement aux conventions écrites, les Pénitents trop à leurs vues et à leur distinction personnelle : c'est l'histoire de tous les temps. Les religieux, les pénitents ont disparu; la paix des tombeaux règne aujourd'hui sur leur mémoire; et de plus solennels débats,

de plus graves alarmes, de plus hautes infortunes ont fait depuis long-temps oublier ces minutieuses querelles.

Ce fut en effet parmi ces légères contestations, ces détails de la piété, ces ministères saints, l'établissement ou le service des confréries populaires, les observances de la règle monastique, ce fut parmi ce mélange de choses spirituelles et de terrestres intérêts, que la Révolution française vint surprendre nos religieux; ce fut aussi par un de ces moments d'effervescence qui décident trop vite et trop souvent du sort des nations, que s'assemblèrent les États généraux.

Assemblées tenues en 1789 et en 1791 aux Cordeliers.

Interrompus depuis deux siècles, ils étaient solennellement convoqués par l'infortuné Louis XVI comme une dernière ressource à l'incurable maladie du vieil empire des Francs. Jamais ils n'avaient eu à manier de si graves intérêts : la constitution, la religion, la magistrature, le commerce, la jurisprudence civile et criminelle, tout était soumis à leur contrôle [1].

Notre couvent avait plusieurs fois servi de rendez-vous aux délibérations de la cité, no-

[1] *Procès-verbal des Séances de l'assemblée des trois Ordres de la sénéchaussée de Lyon.*

tamment en 1445; en 1789 on jeta également les yeux sur les Cordeliers. Le clergé tenait ses séances particulières aux Confalons, sous la présidence de M. de Castellas; la noblesse, au Concert, sous la présidence de M. le marquis de Mont-d'Or; le tiers, présidé par M. Basset, lieutenant général du roi, tenait les siennes dans l'église. La dénomination et le partage des bureaux donna lieu à un méchant calembourg qui courut toute la ville. « M. le gouverneur, disait-on, a mis le clergé en *pénitence*; il amuse la noblesse avec des *concerts*, et livre le peuple à sa *bonne aventure*. » Nation trop légère! elle riait en face d'un avenir plein de terreurs, de larmes et de sang! triste présage! n'était-ce pas comme le dernier sourire d'un peuple agonisant? Mais un enthousiasme qui semblait tenir du vertige agitait toutes les têtes; la liberté se levait parée de tous ses charmes! on allait toucher aux jours nouveaux et inconnus jusque là! Les meilleurs esprits se laissaient prendre; on vit peu de sages résister au torrent....

Les deux assemblées générales eurent lieu dans l'église. On avait raison de penser que l'ombre des autels ne pouvait être funeste à la nation; ses maux vinrent d'ailleurs. La première s'ouvrit le 14 mars, à huit heures du matin; à

cette séance, que présidait M. Basset, assistèrent à la droite, trois cent trente-cinq députés de l'ordre du clergé (le père Buisson, gardien, y représentait ses religieux); à gauche, deux cent quatre-vingt-un de l'ordre de la noblesse; en face sept cent vingt-neuf de l'ordre du tiers-état: cent cinquante de Lyon, quatre cent soixante-et-dix-neuf des campagnes. Quatre-vingt-onze députés ne répondirent point à l'appel, et furent sommés de comparaître. Après les sommations, discours du président, prestation de serment suivant la forme antique: les prêtres, la main sur la poitrine; les laïques, la main levée. Lecture des réglements ministériels. Deux incidents remarquables font mieux connaître que toutes nos réflexions, l'esprit de l'assemblée: Un jeune noble, M. Deschamps, se lève, et sans avoir pris l'avis de ses collègues, sans y être autorisé par le président des députés de son ordre, de son propre mouvement et par l'inspiration de quelques amis, s'élance dans la chaire, et proclame, au nom du corps de la noblesse, l'abandon de tous ses priviléges; elle veut partager avec le peuple les charges et les impôts..... De si généreuses paroles ébranlent toute l'assemblée, d'unanimes bravos y répondent: la noblesse, entraînée, se montre heureuse d'avoir un tel

interprète; étonné d'avoir été devancé; le clergé, par l'organe de M. de Castellas, vient faire aux pieds du peuple, le même sacrifice. Remercîments du tiers-état. Le bonheur est sur toutes les figures; l'enthousiasme ne se peut décrire. A travers cette joie, ce tumulte, ces applaudissements [1], M. Souchon, curé de Saint-Genis-l'Argentière, s'est fait jour jusqu'à la chaire. La noblesse s'étonne, le clergé s'irrite : « M. le curé de Saint-Genis ne parlera pas ; de qui vient-il se faire l'organe? de quel droit, après le président du clergé, veut-il imposer son avis? d'ailleurs, on le connaît, il est dangereux. Que M. le lieutenant soit prié de le faire descendre.» Mais le tiers : «Parlez, parlez! il parlera !» Ordre de M. Basset à M. Souchon de quitter la chaire. Encouragé par le tiers, il refuse et veut commencer; sa voix est étouffée par les cris de la

---

[1] *Journal historique des assemblées de l'Ordre Ecclésiastique pour la députation aux États-généraux*, avec cette épigraphe : *Visum est mihi assecuto omnia diligenter a principio, exordine scribere.* Lyon, de l'imprimerie des Confalons, 1789. — *Deux cahiers oubliés par les commissaires rédacteurs du Cahier général du tiers-état de Lyon*, 1789, sans nom d'imprimeur.

noblesse ; et surtout du clergé. M. Basset le fait menacer; il résiste, et au milieu des interruptions les plus bruyantes, il se prononce dans un langage moitié burlesque, moitié grave, mais toujours impie et violent, contre le célibat ecclésiastique et en faveur de la spoliation des biens du clergé, qu'il appelle une ressource offerte par la Providence aux besoins de l'État. Ce discours, il déclare le prononcer au nom de ses collègues, qui le croirait? Il fut couvert d'applaudissements par le tiers-état. Un homme vertueux et probe, oublie tout-à-coup la sagesse dont il a donné tant d'exemples, le lieutenant de police, M. Rey, se précipite, avec des larmes d'attendrissement, au col de M. Souchon. Les grands-vicaires de Monseigneur de Marbeuf n'osent l'interdire. A la fin des États, il retourne tranquillement à Saint-Genis, où la révolution lui permet de voir accomplir ses vœux sacriléges. Après ce discours, qui peut à lui seul faire juger des dispositions de l'assemblée, les députés sont renvoyés dans leurs bureaux pour la rédaction des cahiers. La deuxième assemblée générale est indiquée pour le 28, à la même heure et au même lieu.

Nous ne suivrons pas la noblesse et le clergé dans leurs délibérations particulières ; nous donnerons notre avis sur leurs cahiers. Mais le tiers-

état ayant continué ses séances dans l'église, il est bon d'en rappeler l'ordre, les incidents, le résultat.

Le même jour 28, à la suite de l'assemblée générale, la noblesse et le clergé s'étant retirés, le tiers-état de la ville et des campagnes entre en séance. M. Basset préside. On décide qu'on procédera séparément à la réduction et rédaction des cahiers en un seul. Les commissaires qu'on allait choisir à cet effet, seraient autorisés à les communiquer à ceux de la noblesse et du clergé, pour parvenir, s'il était possible, à ne faire qu'un seul cahier des remontrances des trois ordres. Les députés de la campagne se forment en onze arrondissements sous le titre d'un des chefs-lieux. Chaque arrondissement réuni dans une des chapelles latérales nomme à l'instant un commissaire-rédacteur et cinq conseillers. Les députés de la ville, rassemblés dans le chœur à l'effet de nommer sept commissaires et trente conseillers, se retirent sans avoir procédé à leur nomination, sous prétexte de l'incommodité du lieu, et font le lendemain leur choix à l'Hôtel-de-Ville. Il est statué par ordonnance du président que les commissaires feront leur travail au palais de Justice.

26 *mars*. Réunion du tiers-état, ville et cam-

pagne. Un *Veni Creator*, une messe solennelle du Saint-Esprit et le Psaume royal y sont chantés par suite d'une délibération de l'assemblée; de son côté le clergé avait fait célébrer une messe basse. Après l'office, lecture de l'arrêté du clergé : « Pour contribuer aux besoins de l'État et au soulagement des contribuables, il renonçait à tous les priviléges et immunités pécuniaires, et consentait à supporter les mêmes charges que les citoyens non privilégiés. » En reconnaissance, le tiers-état décrète d'une voix unanime qu'il sera adressé au clergé une députation pour le remercier de ses offres. On entend et l'on approuve par acclamation la lecture du cahier qui résume toutes les plaintes, doléances et demandes du tiers-état. L'assemblée générale est remise au 4 avril.

27 *mars*. Séance des députés du tiers-état, ville et campagne. Lecture d'un réglement royal qui fixe le nombre et le mode de nomination des députés du tiers. Ils seront nommés séparément et par moitié par les deux fractions, ville et campagne. Les députés de la ville s'étant retirés, les onze arrondissements de la campagne, réduits seulement à la moitié (pour diminuer le travail), réunis dans leur chapelle, nomment trois scrutateurs.

28 *mars*. Élection des députés de la campagne. Ce sont MM. Jean-Marie Bouchardier, bourgeois de Saint-Julien en Jarrêt; M. Barthélemi Girerd, médecin à Tarare; M. Balthazar Trouillet, négociant à Charlieu, et Laurent Basset, président de l'assemblée.

29 *mars*. Arrêté pour adresser une députation au clergé et à la noblesse, et leur communiquer le cahier des plaintes. On reçoit la députation de la noblesse, qui envoie le sien. La députation du tiers part à l'instant.

3 *avril*. Séance présidée par M. Chirat, lieutenant particulier en la sénéchaussée de Lyon. On procède à l'élection de deux députés en remplacement de MM. Basset et Bouchardier, qui ont refusé la députation. On nomme M. Nicolas Bergasse, avocat à Paris, et, le lendemain, sieur Étienne Durand.

4 *avril*. Seconde assemblée générale, dans le même ordre que la première. On y vérifie l'élection des députés, et l'on reçoit leur serment; ils occupent sur des fauteuils une place distinguée :

Au milieu de l'assemblée,

M. de Castellas, doyen du chapitre et des comtes de Lyon.

M. Flachat, curé de Notre-Dame de Saint-Chamond.

M. Mayet, curé de Rochetaillée.

M. Charrier de La Roche, prévôt d'Ainai [1].

A la droite, les élus de la noblesse:

M. le marquis de Mont-d'Or.

M. Marguerite de Boisse.

M. le marquis de Loras.

M. Deschamps, écuyer.

En face, les élus du tiers-état :

M. Milanois.

M. Périsse-Duluc.

M. Couderc.

M. Gondard.

M. Girerd.

M. Trouillet.

M. Durand.

Parmi ces députés sont un protestant, un coryphée du jansénisme, deux illuminés.

Le clergé fait remettre son cahier sur le bu-

---

[1] M. Charrier était né à Lyon; après le concordat, il fut élu évêque de Versailles, et mourut en 1827.

reau du président. M. Rambaud, premier avocat du roi, prend la parole. Le serment est prêté par les députés. On leur remet les cahiers, procès-verbaux d'élection, mandat. La séance est levée. Les élus partent pour l'assemblée Constituante; les députés des bailliages retournent à leurs foyers.

Les publicistes modernes quelle que soit l'opinion politique dont ils suivent les drapeaux, s'accordent presque tous à louer la modération des principes, l'heureuse alliance du pouvoir avec la liberté, les sages réformes enfin dont les cahiers expriment le vœu. Un pareil accord en dit plus que tous les panégyriques; et pourtant, qu'il nous soit permis de le dire, cette fièvre d'innovations, cette soif de bouleversements introduits dans toutes les classes, ces concessions jetées au peuple, à qui l'on révèle tout-à-coup sa force, et qui croit sortir enfin d'une longue et injuste oppression, sont-ce là des choses bonnes à préconiser indistinctement? Que chacun abonde en son sens. Pour nous, quoi qu'on en dise, dans 1789 il y avait du 1791; et 1793 ne fut, sous plus d'un rapport, que le terrible mais inévitable écho de 1791.

Dans ses cahiers, le premier ordre montre

assez peu de véritable zèle pour la religion de ses pères. Dans les siens, la noblesse appelle l'abolition du concordat, le renversement de la hiérarchie et de la discipline. Les trois ordres s'accordent néanmoins pour demander le maintien de la religion catholique. La répression d'une foule d'abus, la périodicité des États généraux, la liberté individuelle, l'égale admissibilité aux emplois, la responsabilité des ministres, la juste répartition de l'impôt, la liberté de la presse, le juri, sont invoqués plus spécialement par les cahiers. Le tiers veut qu'un monument soit élevé à Louis XVI, *le restaurateur de la liberté*.... La Convention s'est chargée de remplir ce vœu.... C'est précisément comme ennemi de son peuple et de la liberté que Louis est mort sur l'échafaud. Paix et oubli...... en attendant l'assemblée Constituante se met à l'œuvre. On connaît ses travaux; nous n'en suivrons le cours que dans les rapports fâcheux qu'elle eut avec nos Cordeliers, ou plutôt avec les ordres religieux en général.

Expulsion des religieux.

Les cahiers de nos députés sollicitaient le retour des ordres religieux à leur ancienne pureté. L'assemblée Nationale coupa court à ces vœux. Le sauvage jette l'arbre à terre pour en manger le fruit; l'assemblée Nationale, pour émonder l'ar-

bre sain encore et vigoureux des corporations religieuses, le frappa dans sa racine. Un premier décret du 28 octobre 1789 prononce la suspension des vœux monastiques, jette l'alarme dans les communautés, et en prépare la destruction légale. Dès ce jour les religieux dûrent se tenir prêts à quitter leur asyle. Le décret du 2 novembre consacre la spoliation des biens du clergé. Un comité ecclésiastique est établi, qui inventorise les propriétés ou plutôt met le sceau officiel à la spoliation. Le 13 février 1790 on frappe le grand coup, dont le retentissement fut un long sanglot sorti de ces retraites paisibles, où jusque là nul pleur n'avait coulé. On allait briser des chaînes d'or que les religieux portaient librement; on ouvrait la porte qu'ils avaient si généreusement fermée sur eux; on les forçait à être libres..... libres jusqu'au moment où la proscription viendrait les saisir, ou l'échafaud se rougir de leur sang. Par ordre de l'assemblée le comité se présente, le 4 juin 1790, aux Cordeliers, leur intime le décret : « Ceux qui voudront rester dans la maison, quitteront l'habit religieux, y attendront une détermination nouvelle. Ceux qui préféreront se retirer, en feront la déclaration à la municipalité; il sera incessamment pourvu à leur sort. On leur indiquera

des maisons de retraite où ils seront tenus de se rendre.»

Sur dix-huit religieux présents, quatre, le père Buisson à leur tête, consentirent à rester, encore un d'eux se rétracta plus tard; les autres préférèrent partir. Nous retrouvons pourtant leurs signatures au bas d'un acte en date du 24 janvier 1791[1]; c'est le dernier monument qui nous reste des religieux. Nous ignorons si quelques-uns d'entre eux profitèrent du décret du 8 octobre 1790 et se mirent à la disposition de l'autorité diocésaine; la vertu courageuse eût pu y trouver, par un plus long séjour dans un ministère qui commençait à devenir périlleux, une prime pour l'échafaud; la vertu timide essaya de se dérober aux orages d'un avenir plein d'épouvante. Vers le commencement de 1791, tous dûrent quitter sans retour le pieux sanctuaire de Bonaventure et son paisible monastère. Qu'il dut leur en coûter !!! Il y avait cinq cent soixante-neuf ans que leurs premiers fondateurs avaient pris officiellement posses-

---

[1] Ils se partagèrent tout ce qui restait d'argent au monastère; il leur revint chacun quatre-vingt-dix livres. (*Archives.*)

sion du couvent, et quatre cent soixante depuis la fondation de leur église.

Cette époque si rapprochée est pourtant celle qui nous offre le moins de documents. A travers les maux immenses de la patrie, comment discerner les revers sans éclat des particuliers? Quel fut le sort de nos religieux? trois succombèrent, dit-on, victimes des fureurs révolutionnaires. Le plus grand nombre émigra. Aux terres de l'exil la tombe se referma sur plusieurs; quatre sur vingt-cinq revirent la France catholique et vinrent pleurer sur les ruines du vieux couvent. Trois restèrent pendant les jours mauvais attachés au service de l'Église en qualité de prêtres habitués; il leur fallut traverser plus d'une épreuve. Les premières sans doute furent le serment imposé par le décret du 27 novembre 1790 à la constitution civile du clergé, et l'intrusion de l'abbé Lamourette, évêque prétendu de Rhône-et-Loire. Quatre jours avant l'arrivée de l'intrus avait eu lieu dans notre église une cérémonie d'un caractère tout nouveau; il est devenu familier depuis nos vicissitudes politiques. Mirabeau était mort le 2 avril; le 11, le club des Amis de la Constitution fit célébrer, pour le repos de son ame, un service solennel. Autour d'un pompeux sarcophage élevé jusqu'à

la voûte, se pressait bruyamment une tourbe nombreuse. Au dehors des chants passablement prosaïques annonçaient le retour des funérailles d'Alexandre :

Destin cruel, ton arrêt destructeur,
En l'immolant fait de tristes victimes!

Et c'était vrai! tels furent les présages, tels les malheurs du temps, que cette mort devint une calamité publique.......... Au dedans le sang de l'Agneau coulait sur l'autel : la voix d'un prêtre schismatique interrompit le sacrifice. M. Joly-Clerc, ex-bénédictin, frère du curé constitutionnel de Saint-Nizier, ne rougit pas de faire le panégyrique de l'éloquent mais factieux tribun qui emportait dans la tombe les derniers lambeaux de la monarchie, qui n'avait pas su l'acheter à temps. Certes, aux yeux des hommes, le génie absout trop souvent de bien des faiblesses ; mais en face des autels, la vertu seule et le repentir ont droit à des éloges.

Le 5 septembre de la même année fut enregistré [1] au département de Rhône-et-Loire un

---

[1] *Journal de Lyon*, t. 3, p. 153.

décret de l'assemblée Constituante du 15 juin, qui érigeait, *proprio motu*, l'église de Saint-Bonaventure en succursale de Saint-Nizier. On lui conservait l'ancien vocable. Nous trouvons dans l'Almanach de Lyon[1] la circonscription de cette nouvelle paroisse, « qui a, pour ligne séparative « entre Saint-Nizier, la rue de la Gerbe : en « passant de la place dite des Cordeliers jusqu'à « la rue des Forces, les maisons à droite dépen- « dront de la succursale, et celles de la gauche, « de la paroisse ; partant ensuite dudit angle et « rentrant par un tour d'équerre dans la rue de « Villars jusqu'à la porte du ci-devant sémi- « naire de Saint-Charles à la rue Gentil, et « poursuivant en ligne droite jusque sur le « quai du Rhône, toutes les maisons à droite « dépendront de la succursale, et celles de la « gauche, de la paroisse ; suivant le quai du « Rhône et entrant dans la rue Port-Charlet jus- « qu'à l'angle de celle qui est appelée Bonneveau, « les maisons à droite seront de la succursale, « et celles à gauche, de la paroisse de Saint-Po- « thin[2]; suivant ensuite la rue Bonneveau,

[1] *Almanach de Lyon*, 1792.

[2] C'était l'église des Jacobins, beau et superbe mo-

« jusqu'à l'angle de celle des Générales et de
« la rue Grenette, la droite appartiendra à la
« succursale, et la gauche à la paroisse; passant
« ensuite dudit angle par un retour d'équerre,
« dans la partie de la rue Grenette qui aboutit
« à la place des Cordeliers, les maisons à droite
« dépendront de la succursale, et celles à gau-
« che, de Saint-Nizier. »

La paroisse de Saint-Bonaventure ainsi constituée n'a jamais eu de pasteur; elle était desservie légalement par le curé et les vicaires intrus de Saint-Nizier. C'étaient MM. Joly-Clerc, curé; Myard, Bassod, Guillard, Tuffer, Astier, vicaires. Les trois religieux y célébraient chaque jour les saints mystères : tristes et coupables débris d'une communauté riche en exemples de détachement et de courage; mais pitié pour les faibles!!! ils gardaient du moins les restes

---

nument plein de souvenirs, de marbres, de tombeaux antiques, admirablement placé entre les églises de Saint-François et de Saint-Nizier. Il est tombé, au milieu des regrets et des réclamations universels, sous le marteau de l'administration. Le cloître subsiste avec l'ancienne maison conventuelle. On en a fait l'hôtel de la Préfecture.

précieux de Bonaventure. Nous dirons ce qui nous en est resté.

L'assemblée Constituante se suicida elle-même par donation *causa mortis*. Elle avait préalablement appelé une assemblée, jeune et vierge de ses antécédents, à se partager son héritage de grandes vues et d'illusions, de faiblesse et de force, de tyrannie et de peur. Nouvelle convocation du peuple pour la nomination des députés. A Lyon, ce sont encore les Cordeliers qu'on choisit pour le lieu des séances; plus de huit cents députés y assistèrent. Nous avons analysé les procès-verbaux de la première réunion des trois ordres en 1789; nous indiquerons seulement le résultat de celle-ci.

Le dimanche 28 août 1791 s'ouvre la première séance. Ordre du jour: vérification des pouvoirs et élections des membres de l'assemblée. Le lundi, M. Michon, ci-devant *des Marais*, de Roanne (Loire), est élu président; M. Collomb de Gaste, de Saint-Chamond, secrétaire; scrutateurs, MM. Dupin fils, Sage, Estournel.

Furent élus députés, Messieurs

Michon.

Lamourette, évêque de Rhône-et-Loire.

Dupuy fils, de Montbrison.

Collomb de Gaste.

Thevenet, laboureur à Mornant.
Sanlaville, notaire à Beaujeu.
Vitet, qui refusa la députation.
Durant de Néronde.
Blanchon de Montferrand.
Jovin-Mollé, de Saint-Étienne.
Sage, notaire, de Sarcey.
Saulnier, de Beaujeu.
Caminet, administrateur du district de Lyon.
Larochette, de Roanne.
Chirat, procureur général, syndic du département.
Lemontey, substitut du procureur de la commune de Lyon.

Les députés à la Convention nationale furent nommés à Saint-Étienne (Rhône-et-Loire). Flétrissure de moins pour nos autels, malheureusement trop outragés par ces temps mauvais!!! mais un dernier affront leur était réservé. Ouvertes et fermées tour à tour, les églises constitutionnelles virent lever un jour sombre et orageux. C'était un dimanche, le 10 novembre 1793. Dès le matin une populace furieuse fait entendre ses cris, ses blasphêmes; ses flots s'accroissent, se grossissent, s'amoncèlent, et quand la fureur est montée à son comble, ils se sépa-

rent en vagues menaçantes. Les impies ! ils se précipitent sur les monuments du culte de leur choix ; en un instant une immense destruction est consommée. Pour ne parler que de nous dans un malheur qui fut commun à tous, les Cordeliers sont envahis ; tout est brisé, déchiré, renversé ; les autels ne résistent pas à leurs bras ; la chaire est précipitée ; les cloches descendent du béfroi ; l'église entière est dévastée. Leur soif de destruction les rend hâletants de nouvelles déprédations. Aux Confalons, où plus de richesses attirent plus de cupidité, l'impiété, plus forte que l'avarice, s'élance sur ces boiseries, ces tableaux, et les met en pièces. Le beau, le magnifique crucifix de Rubens est déchiré avec une pique, et des pièces désunies du cadre on se sert pour enfoncer la toile où respiraient tant de beautés [1]. Après ce beau coup de main, les brigands font célébrer l'apothéose de Chalier : son buste couronné de fleurs est placé sur un

[1] On peut voir à ce sujet la correspondance établie entre M. Guillon et le rédacteur des *Archives du Département*. M. Moutonnat, dont on a vendu récemment la succession à Genève, croyait posséder ce chef-d'œuvre, que M. Artaud, de son côté, montrait au Musée de Lyon, salle des Antiques, nº 1.

palanquin tricolore porté par quatre *jacobins* de Paris; on voit dans le cortége un âne couvert d'une chape, coiffé d'une mitre, une Bible et un Missel attachés à la queue; autour de lui une cohue impie danse des farandoles..... Arrêtons-nous : la plume tombe des mains à raconter tant de profanations et de pillages. Ils ne passèrent pas inaperçus dans la cité catholique; mais l'hydre avait bu trop de sang impunément, pour qu'on songeât à lui reprocher tout haut ce double forfait : une pareille manifestation eût valu l'échafaud.

Le 4 août 1792, un décret avait ordonné la vente des maisons religieuses, dont les bibliothèques, par un décret antérieur, avaient été déja enlevées. Le 16 fructidor an 4 (3 septembre 1796) furent vendues au citoyen Vilette, en trois lots, les propriétés fesant partie de la masse claustrale des ci-devant Cordeliers. Le même peuple qui s'était rué sur le sac de leur église, ne vît point d'un œil indifférent la vente de leur maison : il frappa de son énergique censure l'aliénation de l'antique édifice.

A dater de cette époque, ne parlons plus du couvent de Saint-Bonaventure. Le cloître est démoli, le verger détruit, la maison partagée; des rues nouvelles sont percées sur ce vaste em-

placement, dont elles sillonnent l'étendue : rue Pavie, rue Champier, un côté de la rue Meyssonnier, rue Saint-Bonaventure, rue des Confalons. Et l'Église ? par ces longs orages elle ne change de destination que pour descendre plus avant dans l'opprobre. Tour à tour manége pour l'école d'équitation, ménagerie pour les animaux de passage, écurie et remise pour les charretiers, bivouac pour les postes militaires voisins ; fenil, halle aux blés : voilà les profanations qui remplacèrent pendant quatorze ans les pieuses solennités, les saints cantiques, la prière des religieux, le concours des fidèles et l'oblation de l'hostie sans tache immolée, pendant six siècles, sur des autels qu'avait dressés la piété des pères, et que renversa la brutale impiété des enfants.

Religieux célèbres.

Nous ne terminerons pas cette première partie de notre travail, sans donner un souvenir aux religieux les plus célèbres du monastère des Cordeliers de Saint-Bonaventure de Lyon. Ce ne sera qu'un souvenir : nous manquons de dates et de renseignements précis.

A la tête de tous il faut placer saint BONAVENTURE lui-même, la gloire de l'Église des Frères-Mineurs de notre cité, du couvent qui portait son nom. Il naquit à Bagnaréa, ville épiscopale

de la Toscane, en 1221. Miraculeusement guéri, à l'âge de quatre ans, par saint François d'Assise, il porta depuis le nom de Bonaventure, moins encore pour garder le souvenir du bienfait, que par respect pour le bienfaiteur, qui, l'ayant vu revenir à la vie, s'était écrié, dans le transport de sa joie: *O buona ventura!* Après avoir étudié avec succès dans les universités d'Italie, il alla dans la province de Rome, et prit l'habit de Frère-Mineur à l'âge de vingt-deux ans. Profès, on l'envoya étudier à Paris, sous le célèbre Alexandre de Halès; et là, nouveau Grégoire de Nazianze, il rencontre un nouveau Basile: Thomas d'Aquin devint l'ami de Bonaventure. A l'âge de trente-trois ans il remplace Alexandre dans la chaire publique; il est reçu docteur en 1256, avec son ami. La même année il est élu général de l'ordre, trente ans après la mort du pieux fondateur. En 1265, Clément IV l'ayant nommé à l'archevêché d'York, ne put résister à ses instances et le déchargea du fardeau. En 1274 le saint pape Grégoire X, qui lui devait son élection, le fit cardinal, évêque d'Albano, et lui enjoignit de se rendre au concile convoqué à Lyon; Bonaventure en fut l'ame. Sa doctrine, son éloquence, sa douceur, persuadèrent les Grecs, qui le nommèrent *Euti-*

chès; ils signèrent le pacte du retour. A la fin de la quatrième session, il tomba gravement malade. Ses forces furent bientôt épuisées. Le souverain pontife, de qui la vertu, le mérite et les travaux de Bonaventure étaient si bien connus, ne le quitta point à cet instant suprême; il voulut lui administrer lui-même l'extrême-onction, ses vomissements l'empêchant de recevoir le viatique. On lisait encore au dernier siècle, sur la porte de la chambre où mourut Bonaventure, une inscription qui rappelait un fait si glorieux à sa mémoire. Il s'endormit au Seigneur le 14 juillet 1274, dans la cinquante-troisième année de son âge. Son oraison funèbre fut prononcée par Pierre de Tarentaise, évêque d'Ostie. Le lendemain, dans la cinquième session du concile, le pape fit son éloge en termes touchants et pompeux : *Cecidit columna Christianitatis ;* il ordonna, chose inouie, que tous les prélats et tous les prêtres de la chrétienté célébreraient une fois la messe pour le repos de son ame : grecs et latins, pontifes, prêtres et séculiers, tous lui payèrent le juste tribut de leur admiration et de leur regret. L'historien du concile en parle en ces termes : « Le quinzième de juillet, « jour de dimanche, au matin, mourut le frère « Bonaventure, cardinal, évêque d'Albano,

« d'une éclatante mémoire, homme éminent en « science et en éloquence, mais surtout en « sainteté; illustre par l'excellence de *ses* vie, « mœurs et conversation; doux, affable, pieux, « miséricordieux, plein de vertus, aimé de « Dieu et des hommes, qui fut enseveli le même « jour dans l'église des Frères-Mineurs de Lyon. »

Si l'on pouvait ajouter quelque chose à cet éloge, ce serait le mot de Luther, qui appelait Bonaventure *vir præstantissimus !*

Son tombeau devint célèbre par les miracles qui s'y opéraient journellement. Le 4 mars 1434, lorsqu'on voulut transférer ses précieux restes de l'ancienne église en la nouvelle, « on « trouva avec tous ses os décharnés, sa tête « entière, les cheveux y adhérants, de même « que les dents; ses joues, ses lèvres et sa « langue aussi fraîches et aussi vermeilles que « s'il eût encore respiré ». Il fut canonisé le 20 avril 1482. On gardait, au couvent des Cordeliers de Lyon, son calice, son crucifix, et sa chasuble que les supérieurs de l'ordre avaient seuls le droit de porter à certaines époques, certains jours; « et lorsqu'ils en paraissaient « revêtus, le peuple accourait en foule en s'em- « pressant de le toucher; d'où est venue la « dévote coutume en cette ville, de porter la

« main sur la chasuble des ministres qui vont « à l'autel, ou qui en reviennent », coutume encore observée parmi nous.

La vie du saint cardinal a été décrite par Surius Henri, de Gand (*de Script. Ecclesiast.* c. 47); par Bellarmin (*de Script. Ecclesiast.*); par Sponde, Bzovius et Rainaldus (*Annal. eccles.*); par Wading (*Annal. biblioth. Minorum*); par Baillet et Godescard, au 14 juillet; par M. Collombet, dans la *Vie des Saints du diocèse de Lyon*, ouvrage qui fait honneur à ce jeune et laborieux écrivain. On peut consulter aussi Jean Gerson (Examen des doctrines et des Livres que les Religieux doivent lire); Théopile Raynauld; du Boulay (Histoire de l'Université de Paris); Ellies Dupin (Biblioth. des Antiquités ecclésiast. du treizième siècle, p. 247); Tiraboschi (Storia della Litterat. ital., t. IV., p. 130); etc. Deux autres ouvrages plus étendus sont connus à Lyon : *Vie de saint Bonaventure*, par Jean Fay, manuscrit in-folio de 191 pages, et *Histoire de la Vie, des Vertus et du Culte de saint Bonaventure, etc.*, écrite par un religieux cordelier; Lyon, 1747, chez la veuve Delaroche et fils, et chez Duplain frères. Cette histoire, trop succincte, fait beaucoup mieux connaître le saint que le docteur et

l'homme de son siècle. Elle fut imprimée avec le plus grand luxe : papier fin, vignettes, fleurons, portrait de Bonaventure, représentation de son tombeau, de son crucifix, de son calice. Les manuscrits autographes de ces deux ouvrages sont déposés à la Bibliothèque de la ville.

Les écrits du saint docteur n'ont conservé que dans les écoles l'immense réputation dont ils jouirent plus de quatre cents ans après sa mort. Théologien, il se place immédiatement après saint Thomas, mais, il faut l'avouer, à une très grande distance. Si l'amitié les avait faits égaux, le génie réclame et reprend victorieusement sa place : Thomas d'Aquin plane du vol de l'aigle et du regard de l'ange sur toutes les écoles théologiques. Auteur spirituel, Bonaventure est malheureusement peu connu parmi nous; il est le séraphin de l'amour et de la prière; ses traités mystiques sont brûlants et onctueux tour à tour. Nous ne connaissons rien de plus pieux, de plus sublime, de plus passionné que son *Incendium amoris*, *amatorium*, *officium de Passione Domini*, composé pour le roi saint Louis; *Meditationes vitæ Christi ; De septem donis Spiritus sancti*, et par dessus tout *Stimuli Amoris*, traduit en langue romane, sans

indication de date, au monastère de Mont-Serrat, au commencement du seizième siècle. Une autre traduction fort rare, c'est l'*Aguillon d'amour divine*, imprimé à Paris « par Micheel « Lenoir demourant sur le pôt Saint-Michiel « le VIII jour d'octobre mil ccc quatre-vingt « CXIX », in-quarto gothique.

Le père Leroux, cordélier, dont nous avons parlé dans cet ouvrage, a publié à Paris, chez Edme Couterot, en 1693, la traduction des traités spirituels qui regardent plus spécialement les religieux.

On conserve à la Bibliothèque de Lyon un fort beau volume de sermons et d'homélies de saint Bonaventure (in-4, goth., non paginé); il est intitulé : *Bona Ventura docentis seraphici doctoris Bonaventure sacrosanctæ Rom. Ecclesiæ cardinalis dignissimi de tempore simul et sanctis per fructuosum opus wollis impressum : feliciter explicit anno Domini millesimo quadringentesimo septuagesimo nono.*

Ses OEuvres complètes ont été plusieurs fois imprimées. La belle édition du Vatican, en sept volume in-folio, 1586, servit de modèle à toutes les autres : à celle de Mayence, 1609; à celle de Lyon, 1668. On en a donné une autre à Venise, de 1752 à 1766, en quatorze volumes in-quarto.

On regarde comme le premier livre imprimé à Augsbourg une édition in-folio de ses *Méditations sur la Passion*, par Gintheo, dit *Zeyner*, de Reutlingen. La plupart de ses Opuscules ont été traduits en italien et en espagnol; ils sont très rares en français.

J. BOITHÉON, docteur, évêque de Damas, et suffragant de l'archevêché de Lyon, sous Hippolyte d'Este, dit *le cardinal de Ferrare*, en 1550, mourut en 1555.

Jean HENRICI, natif de Lyon, profès au couvent de Lons-le-Saunier, docteur célèbre, prédicateur distingué, fut élu provincial en 1554; en 1557, nommé par Paul IV, évêque titulaire de Damas, suffragant de Lyon, sous les cardinaux de Tournon et d'Albon; il en remplit les fonctions sans quitter le couvent des Cordeliers, où il habita jusqu'à la fin de ses jours. On l'appelait *le fléau de l'hérésie*. Mort en odeur de sainteté le 6 janvier 1574, il fut inhumé dans le chœur, du côté de l'Évangile. L'auteur des Mémoires manuscrits de la province de Saint-Bonaventure, etc., rapporte son épitaphe :

DANS LA TUMBE QUI CY BAS SE PRÉSENTE
EST INHUMÉ NOTRE MAITRE HENRICI

Duquel encor la mémoire est récente
Aux survivans de cette ville ici.
Aimant vertu et sainteté aussi
A travaillé pour s'acquérir science
Dont est venu Dieu disposant ainsi
A grand honneur ès titre d'éminence
Docteur fameux bien preschant par la France
En son ordre tous les états il tint.
Le bruit courant de sa grand'suffisance
De pontife la dignité obtint
Lequel Lyon pour suffragant retint
Après avoir longtems prins sa doctrine
Que si fort fait de gloire le détint.
Priez pour lui, la coutume est insigne
Anima ejus requiescat in pace. 1574.

Cette épitaphe était gravée sur la muraille, et plus tard sur la boiserie au dessous de son portrait.

Le père Benedicti, dont nous avons parlé, a publié le récit des deux exorcismes qu'il fit dans notre église. Sa préface est très curieuse : il cite, en faveur de l'existence des démons, les autorités les plus nombreuses des juifs, des païens, des Pères de l'Église. Son style diffus a pourtant un air de bonne foi qui plaît et persuade.

Le père François PANICAROLE, religieux cordelier, prêcha le Carême de 1574 dans notre église avec éclat et distinction. Ses *discours*, qui roulaient presque tous sur des matières de controverse, attirèrent toute la ville à Saint-Bonaventure.

J. FODÉRÉ fut gardien du couvent et provincial en 1606. Son élection fut remarquable par l'unanimité des suffrages et par les solennités qui l'accompagnèrent. Sa *Narration historique et topographique des Couvents de l'ordre de Saint-François érigés dans la province anciennement de Bourgongne, à présent de Saint-Bonaventure, etc.*, nous a beaucoup servi pour les trois premiers siècles. Le plan qu'il embrassait pouvait être rempli de plus de détails; il eût mieux fait de négliger ses longs préambules historiques inexacts, fabuleux quelquefois; par exemple, il fait remonter la fondation de Lyon à je ne sais quel *Lugdus* antérieur à Moïse. Il publia d'autres écrits: un traité *sur les Indulgences*; un pamphlet qui suscita de vives répliques de la part des Récollets. Il était intitulé: *Avertissement aux Évêques et Archevêques sur les affaires de la province de Saint-Bonaventure.* Il mourut à la fleur de son âge.

Le père Michel Daniel, né en 1564, dans un village d'Auvergne, y fut curé d'abord, puis profès au couvent de Mont-Luçon, religieux du couvent de Lyon. Par suite de quelques tracasseries, il quitta l'Observance, embrassa la réforme des Récollets, fut le premier gardien de Saint-Antoine en Dauphiné, en 1605, premier provincial de la nouvelle province de Saint-Bonaventure. Il mourut l'an 1610, en odeur de sainteté. Nous avons tiré ces détails d'un manuscrit très curieux, conservé aux archives de la Préfecture, et intitulé : *Règle de saint François et briefve Déclaration de l'Institution de la Custodie de Sainct-Antoine en Dauphiné, des frères mineurs Récollets ou Observantins réformez, avec la Vie du R. P. Michel Daniel, premier custode de cette custodie, divisé en deux livres par F. Paul Grégaine, religieux du mesme ordre et récollet de la province de Saint-François en France*. Ce livre renferme quelques scènes de mœurs extrêmement curieuses.

Le père J. B. Bazin, né à Auxonne, provincial, auteur de la *Vie de saint Pierre d'Alcantara*, a donné des éclaircissements *sur la sainte messe*, etc. ; *Praxis recollectionis animæ*, etc. ; *Abrégé de la Vie de saint Jean de Capistran* ;

les Magnificences de Rome à la Canonisation des BB. Jean de Capistran et Paschal Baylon, avec les Vies des SS. Justinien et Jean de Dieu; ce qui s'est passé ensuite à Lyon, Montbrison, etc., aux premières solennités qu'on y a faites de ces nouveaux saints, etc. Lyon, chez C. de La Roche, 1693. Si ce petit volume in-douze, fort rare, ne renfermait que la vie des deux saints et la longue description des cérémonies et des fêtes religieuses solennisées à l'occasion de leur canonisation, peut-être il ne mériterait pas qu'on en fît une mention spéciale; mais il est fort recherché, à cause des précieux détails qu'il renferme sur l'église de Saint-Bonaventure. Nous les avons reproduits dans cet écrit. Le père Bazin passait dans son ordre pour un homme prudent et plus habile qu'il ne convenait peut-être à son état. Il contribua beaucoup à l'extinction du schisme dans notre couvent. Nous ignorons l'année de sa mort.

Le père Chaussay, religieux de la plus haute sainteté, mourut en 1694.

Le père Pétrot, gardien de Saint-Bonaventure, fut un prédicateur célèbre. Ce fut, dit l'auteur de *Lyon dans son lustre*, «l'un des bien « opérans et des bien disans du siècle, c'est-à-

« dire il avait toutes les parties qui font exceller
« l'orateur chrétien dont l'exemple, autant que
« le discours, doit percer l'oreille de ceux qui
« l'écoutent. »

Les pères Claude et Jean MORAND, les plus insignes bienfaiteurs de notre église après les Grolée et les Simon de Pavie, firent à leurs frais une partie des réparations dont nous avons parlé. En 1721, le père Jean Morand célébra le cinquantième anniversaire de son ordination sacerdotale. Monseigneur François-Paul de Neufville de Villeroy fut son parrain; Madame de Pouletier, femme de l'intendant de la généralité, sa marraine. Quatre-vingts musiciens chantaient l'office, auquel assistaient encore Monseigneur de Rochebonne, évêque de Noyon, et un autre prélat. Il mourut en 1728. Claude, son neveu, était mort l'année précédente avec le titre de vicaire général des ermites du diocèse.

La même année mourut le père BARDON, religieux de la plus haute piété. Il fut enterré près de la balustrade de cuivre, du côté de l'Évangile.

Le père Barthélemi PINCHINAT, provincial de Saint-Louis, prédicateur du roi, théologien de M. de Vintimille archevêque de Paris, mou-

rut au couvent de Saint-Bonaventure en 1736, et fut enterré dans la chapelle de Saint-Antoine de Padoue. Il a laissé une grande *carte chronologique des comtes de Provence, avec un précis de leur vie*; un *Dictionnaire historique des hérétiques et des hérésies*, in-4°; des manuscrits sur l'*Histoire de Provence*, déposés après sa mort aux archives des Cordeliers de Marseille[1].

L'année 1752 vit mourir le père TIXERAND, un des plus habiles prédicateurs de son temps.

En 1755, s'éteignit le père MICHEL, un des brillants sujets de l'ordre.

Le père Henri-Bonaventure DUMAS naquit à Lyon le 31 décembre 1698. Il donna des marques de sa vocation dès la plus tendre enfance; car il avait à peine atteint sa cinquième année lorsqu'il s'échappa de la maison paternelle pour suivre une procession des Cordeliers qui se rendait à Saint-Roch, hors de la ville, pour y acquitter un vœu fait à l'occasion de la peste. Dumas fit ses études au collége des Jésuites, et entra dans le couvent de Saint-Bonaventure

---

[1] *Mémoires pour servir à l'Histoire de la province de Saint-Bonaventure.*

vers la fin de 1714. Les religieux de cette communauté ayant fait construire, en 1735, une salle pour y placer leur bibliothèque, le père Dumas en fut nommé le conservateur. Grace à son zèle industrieux, elle s'accrut d'un assez grand nombre de livres. En 1739, M. Tricaud, chanoine d'Ainai, leur donna douze cents volumes, parmi lesquels il y en avait de fort précieux. Le catalogue de cette bibliothèque se retrouve parmi les manuscrits de celle de Lyon. Dumas mourut vers l'an 1774; du moins son portrait est-il de cette année. Il avait travaillé avec le père Boule à la *Vie de saint Bonaventure*. Cet ouvrage, qui, dans sa briéveté, ne manque ni d'exactitude ni d'élégance, est devenu rare [1]. Nous serions tenté d'attribuer au père Dumas un ouvrage important qui nous a plus d'une fois servi de guide, et le meilleur qui soit sorti de la plume de nos religieux; il a pour titre : *Mémoires pour servir à l'Histoire de la province de Saint-Bonaventure.*

---

[1] Peut-être en donnerons-nous plus tard une nouvelle édition, en y ajoutant des notes importantes sur les travaux du saint et savant cardinal.

SECONDE ÉPOQUE.

ÉGLISE PAROISSIALE.

Lorsque la paix, rendue à la patrie, eut permis à chacun de respirer enfin de ses maux, et de rêver un meilleur avenir, il y eut une classe de citoyens exceptés de la grande amnistie : les religieux restèrent sous l'anathême dont les avait frappés la Constituante ; et, dans un pays ouvert à toutes les sectes, à tous les cultes, ils ne peuvent encore de nos jours vivre à l'abri d'une règle commune. Les Cordeliers ne rentrèrent donc pas au cloître de Saint-Bonaventure ; quatre vinrent tour-à-tour pleurer sur ses décombres : c'étaient les pères Dumont, Carrier, Molière, et Gérantet. A peine s'ils en croyaient à leurs yeux : de ces vastes et superbes édifices, il ne restait que le bâtiment élevé en

1735, et la portion du vieux couvent louée à des teinturiers. Plusieurs rues sillonnaient le verger, et se croisaient dans toute son étendue. Vainement ils cherchèrent le lieu où fut précipitamment enfoui le buste du saint patron en 1793 ; le sol qui le récèle fut sans doute recouvert par des constructions nouvelles.

La chapelle des Confalons et Notre-Dame de Bon-Rencontre étaient des greniers; l'église, une halle au blé. Ils gémirent inutilement sur tant de désastres, et s'en allèrent attacher au service d'autres autels le reste de leurs années flétries par le malheur et l'exil.

L'assemblée Constituante avait divisé la paroisse de Saint-Nizier, et créé, sous le vocable de Saint-Bonaventure, une succursale dont nous avons rappelé la démarcation et l'existence éphémère. Cette idée fut reprise après la restauration du culte; et, en 1803, du concert des deux autorités, l'érection de la paroisse nouvelle fut définitivement arrêtée. Il fallut lui donner un pasteur.

Premier curé de Saint-Bonaventure, M. Pascal.

Le choix de Monseigneur de Mérinville, administrateur apostolique du diocèse de Lyon, tomba sur M. Antoine Pascal, et Monseigneur Fesch confirma la nomination.

M. Pascal était né en Piémont, le 13 mars

1751. Sa modestie, l'activité de son zèle, la simplicité de ses goûts, la douceur et la modération de son caractère, avaient fixé l'attention de M. de Navarre, curé de Saint-Nizier, qui le demanda pour vicaire. En 1791, il refusa, de concert avec M. de Navarre et ses collègues, le serment à la constitution civile du clergé. Sous prétexte de troubles suscités par eux dans l'église où ils venaient d'être remplacés, M. Pascal fut arrêté avec M. Linsolas, prêtre assistant (depuis grand-vicaire de Monseigneur de Mérinville, chanoine de la primatiale, et grand-vicaire honoraire de Monseigneur de Pins), et renfermés à la maison de Saint-Lazare. Relâché après quatre mois de détention, il émigra, se retira en Piémont, où il exerça les fonctions de vicaire jusqu'en 1796, qu'il revint à Lyon. A peine de retour, M. Pascal s'adjoignit M. l'abbé Deverdun, prêtre du diocèse d'Autun, mort depuis du ver solitaire, et M. Rast, chanoine honoraire de Saint-Paul. Ce dernier, dont la mémoire est encore en vénération parmi les fidèles, avait déployé un courage héroïque pendant les mauvais jours de la *terreur*. Cité devant le tribunal de sang, interrogé par le président sur les doctrines qu'il annonçait, il dit : « Citoyen Président, je prêche l'Évangile et

« l'oubli des injures, sans lequel il y a long-
« temps que tu ne vivrais plus[1]. » Réponse digne d'un apôtre. Elle valait l'échafaud; elle ne lui procura que sa grace. Condamné à subir le pardon, M. Rast eut quelque temps après la gloire de porter, quatre mois durant, la chaîne des confesseurs.

---

[1] On a recueilli une foule de réponses de ce genre. On nous permettra d'en citer une que nous n'avons lue nulle part, et qui pourtant mérite d'être conservée :

«Citoyen Pavy, demande le président Parein à l'un des prévenus cités devant la commission révolutionnaire le 25 nivose an 2 (16 janvier 1794), « citoyen « Pavy, livre-nous tes lettres de prêtrise, et la Répu- « blique t'absout. — Mes lettres de prêtrise? j'en ai « perdu l'original; mais il en existe un double dans « le ciel : fais-moi monter sur l'échafaud, et j'irai te « le chercher. »

M. François Pavy fut condamné à mort, avec onze autres prévenus, comme contre-révolutionnaire : c'était l'accusation banale. Né à Roanne, où il avait été vicaire avant de l'être à Saint-Polycarpe de Lyon, sous l'abbé Rozier, il périt âgé de trente - sept ans, réparant ainsi par une mort héroïque l'erreur de son adhésion passagère à la constitution civile du clergé.

M. Rast mourut prêtre habitué à Saint-Bonaventure, le 17 février 1816, et le père Dumont, chanoine à la primatiale, le 27 juillet 1819.

Ces trois vertueux amis commencèrent à établir le culte saint dans une chambre de la rue Basse-Grenette. Un an après, le 30 décembre 1801, la Consulta cisalpine réunie à Lyon, ayant perdu un de ses membres, Monseigneur de Visconti, fit célébrer ses obsèques dans la chapelle dite *de la Congrégation*, sous la bibliothèque de la ville. Ce modeste sanctuaire resta depuis ouvert aux fidèles : il fut permis à nos zélés missionnaires d'y continuer les divins offices. Tel fut le berceau de la paroisse de Saint-Bonaventure. Là, en effet, vers la fin de 1802, M. Pascal reçut sa nomination, son titre et ses pouvoirs. Le 12 mars 1803, la nomination de quatre fabriciens est approuvée : ce sont Messieurs Lenoir, Dupré, Germain, et Bérard. Ils furent les bienfaiteurs et, pour ainsi dire, les premiers fondateurs de *la Paroissiale*.

Le 6 mai se fait la démarcation telle qu'elle existe encore aujourd'hui. Elle comprend la place du Méridien, la rue de la Gerbe (numéros impairs), la rue de Villars (numéros pairs), la cour et l'impasse Saint-Charles, la rue Gentil (numéros pairs), le quai de Retz depuis la rue Gentil, et le quai Bon-Rencontre jusqu'après l'Hôtel-Dieu sur le Rhône, la place du Concert, les rues Stella, Claudia, Champier, Meyssonier,

de Pavie, de Saint-Bonaventure, des Confalons, de la Blancherie, de la Lune, du Cornet, des Générales, Bonneveau, Port-Charlet, Grolée, Gaudinière, Tupin-Rompu, Maurico, Attache-des-Bœufs, boucherie et grande rue de l'Hôpital (côté nord), les rues Noire, Petit-Soulier, Plat-d'Argent, Palais-Grillet ou Puits-Pelu, du Charbon-Blanc (numéros impairs), et, rentrant par la Grenette, cette partie de la rue jusqu'à la place du Méridien.

Une fois la démarcation établie, il était urgent d'offrir au culte paroissial une église plus en rapport avec la population. Le beau vaisseau des Cordeliers était le seul qu'ambitionnassent Mgr le cardinal-archevêque et les fabriciens. Un décret du 25 février 1803 l'avait mis à la disposition de Monseigneur, avec toutes les chapelles et petits édifices qui y étaient adossés, et non légalement aliénés. L'état de délabrement dans lequel l'avaient jeté douze ans de révolution, fit hésiter M. Pascal : les réparations intérieures exigeaient seules une dépense de quatre-vingt-dix mille francs, d'après le devis de M. Gay; le conseil Municipal refusait d'y concourir. On entrerait donc sans ressources dans une église dont la restauration épuiserait des fonds immenses : M. Pascal recule devant cette idée; il

demande et obtient pour un temps l'église du Collége, autrefois des Jésuites; contre l'avis de quelques-uns de ses fabriciens, et avec beaucoup de frais, il la fait mettre en état, et s'y réfugie. Le 2 juillet on la réconcilie, et le Saint-Sacrement y est processionnellement porté à huit heures du soir : faute et malheur.

Un mauvais calcul causa des pertes irréparables. Il eût été bon de se le rappeler : sur cette terre éminemment catholique, le zèle et la charité sans défiance ont souvent tenté des prodiges, et nous sommes encore à chercher l'époque où la Providence soit restée en arrière au jour de la liquidation.

Cinq jours après la réconciliation de l'église, arriva le premier dimanche de l'octave du saint patron : fête magnifique à l'occasion de la translation de ses reliques. Nous avons vu que le buste avait échappé à toutes les perquisitions des religieux. Une seule portion importante avait été détachée, en 1789, du reliquaire, et remis, avec le consentement des supérieurs et des religieux, à la mère de l'un d'eux. Cette relique, précieusement conservée dans une famille éminemment chrétienne, reconnue et déclarée authentique par les pères Dumont, Molière, Gérantet, et plusieurs autres témoins,

fut d'abord religieusement placée à la primatiale, avant l'érection de la nouvelle paroisse. Ce fut de là que, le 7 juillet 1803, on la transporta solennellement dans l'église du Collége. M. Courbon, vicaire général du diocèse, présidait la cérémonie, à la tête du chapitre de la métropole et d'un nombreux clergé. Ce fut un jour de joie pour la ville entière. A dater de cette année, l'octave recommence avec pompe; les prédicateurs les plus distingués sont encore appelés; les offices du matin et du soir sont solennisés et fréquentés par le concours et la piété des fidèles; des prêtres étrangers y viennent célébrer encore à l'autel du saint les sacrés mystères. Aucune octave, dans Lyon, ne rivalise avec celle-ci de splendeur et d'éclat. Il n'y a rien d'aboli, parmi les anciens usages, que l'élection des courriers, les processions des magistrats, de Saint-Nizier, et du chapitre métropolitain.

On ne tarda point à comprendre la faute qu'on avait faite en n'entrant pas dans l'église des Cordeliers, à travers sa poudre et ses décombres.

Le 18 fructidor an 11 (5 septembre 1803), un arrêté du gouvernement de la République affecte au traitement de la Légion-d'Honneur

tous les biens nationaux invendus ; l'église des Cordeliers est comprise sous cette dénomination. Vainement on oppose l'ordonnance du 25 février 1803 : par là même qu'aucun acte de propriété n'a été fait dans cette église, l'État la revendique, la Légion-d'Honneur est autorisée à en prendre possession, le revenu des chapelles et des échoppes lui appartient. Plusieurs années se consument en vaines sollicitations. Le projet de la Mairie est de faire des Cordeliers un vaste magasin pour la vente des grains ; dans ce plan le chevet du chœur serait abattu, et l'on construirait un portail qui ferait face au portail actuel. En 1805, on se décide à l'établir aux Confalons : la chapelle et Notre-Dame de Bon-Rencontre sont renversées, et sur leurs ruines, et avec leurs débris, on élève le lourd monument qui porte le nom de *Halle-aux-Blés*. Enfin, grace à la haute médiation de Monseigneur le cardinal, et sur le rapport du ministre de l'intérieur, le 2 avril 1806, un décret de l'empereur fait droit aux réclamations des fabriciens de Saint-Bonaventure, en rendant leur église au culte.

Mais les échoppes furent réclamées par la Légion-d'Honneur, aussi bien que l'arriéré des locations des chapelles ; les premières furent

vendues en son nom et à son profit le 30 juin 1807. Un événement plus déplorable encore pour la paroisse, fut la mauvaise issue du procès avec Madame Devars, qui put, en conséquence d'un arrêt du conseil de Préfecture du 28 octobre 1807, exhausser sa maison adossée au clocher, masquer ainsi la fenêtre d'une chapelle importante (celle de Saint-Bonaventure), et l'un des grands vitraux du chœur.

Malgré toutes ces pertes dont la cause était vivement sentie, trop vivement exprimée peut-être, le décret du 2 avril fut accueilli avec transport. Le 12 mai, M. Fay de Sathonay fait aux mains de Messieurs les marguilliers la remise du monument; le jour même ils vont en prendre possession : mais le marché continue à s'y tenir jusqu'au 5 juillet. Aussitôt après, Monseigneur le cardinal indique un jour très prochain pour la réconciliation, ordonne de jeter sur quatre tonneaux les ais qui doivent provisoirement remplacer l'autel du sacrifice, tant il redoute de nouvelles entraves. Avec peine on obtient de Monseigneur un sursis; on se met à l'œuvre. En d'autres mains peut-être on eût vu s'éterniser des ruines; le zèle de nos fabriciens s'accrut à proportion des sacrifices et des efforts commandés par les circonstances. En dix mois le

temple est déblayé, le carrelage de l'église achevé, les vitraux rétablis, les autels des principales chapelles édifiés, une boiserie avec deux rangs de stalles élevée aux frais de la confrérie du Saint-Sacrement, ainsi que la garniture des chandeliers du maître-autel. Pour commencer tant de travaux, la Fabrique n'avait en caisse que cinq cents francs; elle reçut de M. de Sathonay trois mille francs. Les dons des fidèles furent immenses : Messieurs les bouchers firent celui d'une cloche. Elle a été brisée en avril 1834.

Tout étant préparé de la sorte, le 1er mars 1807, Monseigneur Fesch, à la tête de son chapitre, du clergé de Saint-Bonaventure alors composé de MM. Novet et de Buffevent[1], vicaires; suivi de MM. Rast, Eustache, Pitre, Valette, prêtres habitués, de l'immense concours des lévites et du peuple, fit la translation du très saint Sacrement et des reliques du patron, en allant de l'église du Collége à celle des Cordeliers. A cette fête solennelle assistaient trois des reli-

[1] M. Aimé de Buffevent est mort chanoine de la primatiale le 28 décembre 1831, âgé de soixante-huit ans.

gieux sauvés du grand naufrage de la révolution.

Le même jour, Monseigneur donne la confirmation, bénit la cloche, officie pontificalement matin et soir avec une pompe qui contraste d'une manière étrange avec le deuil et la honteuse nudité de la veille. Une subite majesté sembla se répandre dans le sanctuaire ; il y eut des larmes et de bien doux cantiques. On se crut aux jours des solennités antiques, alors que Pierre de Savoie, les Bourbon, les Tencin, les Villeroy venaient abaisser aux pieds de Bonaventure la dignité du pouvoir illustré par l'éclat d'un grand nom. Une quête fructueuse termina les joies d'un si beau jour, dont le souvenir chaque année se renouvelle dans notre église par l'exposition des reliques, une procession et l'éloge du saint.

Encouragés par le noble patronage de Monseigneur le cardinal-archevêque et l'empressement des fidèles, M. le Curé, MM. les Fabriciens poursuivent sans relâche leur œuvre de régénération. La sacristie est pourvue d'ornements convenables, la sonnerie complétée ; les confréries du Saint-Sacrement, du Sacré-Cœur, du Rosaire, de l'Adoration-Perpétuelle sont érigées ; l'école des clercs est organisée et dotée par

le testament de M. Grenier [1], ancien vicaire de Saint-Nizier, et celui du père Molière [2]; quatre grands tableaux, d'un mérite médiocre il est vrai, acquis pour la décoration du chœur, représentent le *Serpent d'airain*, les *Cailles du désert*, l'*Adoration du veau d'or*, et l'*Eau jaillissant du rocher*; onze chapelles s'édifient : celle de Saint-Bonaventure, aux frais de M. Pascal (1826); celle de la Sainte-Vierge, aux frais de la confrérie du Rosaire; le Sacré-Cœur, Saint-Claude, les Fonts-Baptismaux, par la Fabrique; Saint-Luc, par les peintres et vitriers (1807); de l'autre côté, celle du Saint-Crucifix, destinée aux services funèbres; Saint-Paulin, Saint-Jacques, aux frais de la Fabrique; celle de Saint-Antoine de Padoue, due en grande partie au zèle et à la générosité de M. de Buffevent, vicaire de la paroisse. La plus remarquable de toutes fut celle de Saint-Joseph, à laquelle contribua pour une somme de quinze cents francs M. E.

---

[1] M. Antoine Grenier est mort à Bologne, le 15 mai 1824.

[2] Le père Molière est mort prêtre habitué à Saint-Bonaventure le 13 juillet 1826, âgé de soixante-et-quatorze ans.

Pagès, alors, comme aujourd'hui, professeur de théologie morale, fesant fonction de doyen à l'université de Lyon, et auparavant vicaire de M. Pascal. Monseigneur l'administrateur-archevêque d'Amasie, vint en faire la bénédiction en personne : c'est le premier autel que Sa Grandeur ait béni dans ce diocèse, sur lequel tant de fois, depuis ce jour, ont descendu ses touchantes et fécondes bénédictions.

N'est-il pas fâcheux que dans ces arrangements trop rapides, le premier patron de l'église ait été complétement mis en oubli ? Une chapelle murée doit être bientôt ouverte et rendue à sa destination primitive ; nous serait-il permis d'exprimer le vœu qu'elle portât, secondairement du moins, le nom de François d'Assise ? Une belle institution, celle des Veilleuses-Charitables, réclame peut-être un vocable plus en rapport avec ses fonctions de zèle ; mais si d'étonnantes vertus dans un genre différent découlent pourtant du même principe et appèlent les mêmes honneurs, pourquoi ne pas unir dans une commune pensée le séraphique François à l'immortel Vincent de Paul ? au moins la tradition des souvenirs ne serait-elle pas si brusquement interrompue.

Parmi les réparations que nous venons de

rappeler, plusieurs n'étaient que provisoires, il est vrai; mais ne fut-ce pas encore une chose admirable que de voir entreprendre avec si peu de moyens et couronner par le succès l'immense restauration d'un édifice délabré?

Tout entier à sa paroisse, M. Pascal sut prêter son concours aux œuvres générales de charité. La Société des Hospitaliers [1] lui dut sa renaissance; il en fut le président jusqu'à sa mort. Sur son invitation Monseigneur de Pins voulut deux fois honorer de sa présence notre église et l'Association, en recevant lui-même les nouveaux candidats le jour de l'Ascension en 1825 et en 1827.

Une seule chose était encore l'objet des vœux du bon curé : c'était de réunir sous un toit commun les membres actifs de son clergé. On ne pouvait songer à rentrer dans le couvent : ce qui en restait, nous l'avons dit, était devenu la propriété de plusieurs particuliers, et les rues pratiquées sur l'emplacement du jardin

---

[1] Association charitable dont le but est le soulagement des prisonniers, des malades des hospices, etc. On les appelle aussi *Raseurs*, à cause d'une de leurs fonctions.

interceptaient les communications. Il n'y avait donc aucun moyen de rattacher la demeure de Bonaventure à son autel. En 1827, la Mairie achète une petite maison adossée à l'église, à l'angle droit du grand portail, la cède à la Fabrique, ajoute une somme de cinq mille francs, et c'est avec ces fonds, c'est sur l'emplacement de cette maison, d'une chapelle et de l'échoppe voisine, que s'élève, sur les dessins de M. Denave, la Cure actuelle. Attaché au service de l'église, nous apprécions toute la commodité de ce nouveau local; ami des arts, nous déplorons le tort qu'il fait au monument, dont il dépare la façade, et dérobe la perspective au couchant.

Lorsque M. Pascal en jeta les fondements, un secret pressentiment, qu'il manifestait volontiers avec une résignation mêlée de tristesse lui disait : «Tu ne l'habiteras pas.» En effet, le nombre des jours du vieillard était compté; le terme n'en devait pas atteindre la fin de 1828 : après une courte maladie, durant laquelle il donna l'exemple d'une patience inaltérable, le bon prêtre s'endormit au Seigneur, muni de tous les sacrements de l'Église, âgé de soixante-dix-huit ans; il en avait passé vingt-sept dans l'exercice des fonctions pastorales.

Sa mort fut vivement sentie ; les larmes du

pauvre bénirent sa mémoire plus encore que les éloges du peuple et du clergé, venus en foule à ses funérailles. On conserve dans la Sacristie et au Presbytère le portrait du premier curé de Saint-Bonaventure; mais les cœurs des paroissiens garderont plus fidèlement encore le souvenir de ses vertus. Il laissa en mourant quatorze mille francs pour la construction d'un maître autel.

La paroisse demeura trois mois sans pasteur, et ce fut pendant cet intervalle qu'eut lieu la bénédiction du pont Charles X, nouvellement construit sur le Rhône. Le clergé de Saint-Bonaventure, de La Guillotière et celui de Saint-Pothin y assistèrent, présidés par M. Cattet, vicaire général, représentant Monseigneur l'Administrateur; il porta la parole en son nom. La recette du péage fut répartie, ce jour-là, entre les pauvres des trois paroisses.

Le 6 octobre de la même année fut reconnu par le gouvernement, en qualité de curé de Saint-Bonaventure, M. Noel-Antoine Jordan, chanoine d'honneur, curé de Notre-Dame des Victoires à Roanne (Loire), né à Lyon, le 28 décembre 1778, d'une famille trop connue dans notre cité pour que nos éloges puissent rien ajouter à sa réputation. Camille Jordan était son

Second curé, M. Jordan.

frère ; deux autres vivent encore : M. Augustin, ex-directeur du personnel des cultes, et M. César, négociant à Lyon. Nommé par Monseigneur Fesch, curé de Notre-Dame des Victoires, à Roanne, le 25 décembre 1810, il exerçait depuis dix-sept ans les fonctions pastorales dans cette église, qu'il avait fait ériger en paroissiale de première classe ; et de nombreux établissements y attestaient les succès de son zèle. Un presbytère, magnifique enclos des anciens Minimes, acquis et réparé ; deux maisons fondées, l'une de frères de la Doctrine-Chrétienne pour les petits garçons, l'autre de sœurs de Saint-Charles pour les jeunes personnes ; un bureau de Dames Charitables, et plusieurs confréries organisées ; une partie de sa fortune versée au sein de l'indigence promettaient à Saint-Bonaventure un pasteur qui continuerait les œuvres du curé défunt et réparerait les langueurs de ses dernières années. Le 2 novembre 1828, M. Jordan prit possession, assisté du vénérable M. Vuillerme, curé de Saint-Nizier. Les quatre collègues de M. Jordan, étaient alors MM. Bertier[1], Bonnefond[2],

[1] Actuellement curé à Francheville (Rhône).
[2] Actuellement curé à Arbuissonas. (*Ibid.*)

Matton [1] et Berger, et MM. les prêtres habitués M. l'abbé de Sauvages, ancien vicaire de Saint-Sulpice à Paris, fils du célèbre médecin Boissier de Sauvages; M. l'abbé Pagès, dont nous avons déja parlé; M. l'abbé Pollet, oncle de l'architecte de ce nom, ancien précepteur du duc de Fustenberg; M. l'abbé Harlac, professeur de langue hébraïque à l'université de Lyon, mort en 1835 à l'hospice des Prêtres; et M. l'abbé Pélaprat, mort la même année dans le midi.

Depuis cette époque, le presbytère achevé et meublé, le service régulier des pauvres organisé, la création d'un vestiaire ou entrepôt de hardes et de linge pour les indigents, et d'une Société spéciale de Veilleuses charitables, une foule de réglements qui organisent les confréries anciennes, précisent le service des fonctionnaires de l'église, l'ordre et le retour des usages et cérémonies, l'érection du nouveau maître autel en 1830, la translation de l'autel du Sacré-Cœur, l'agrandissement de la belle chapelle de Notre-Dame de Délivrance et la construction de son autel en 1834, etc., ont signalé la nouvelle administration. Ces derniers travaux ont été, nous ne l'igno-

[1] Actuellement curé à Millery (Rhône).

rons pas, l'objet de quelques cénsures. Qu'elles soient fondées ou irréfléchies, justes ou exagérées, nous n'avons point à nous en faire ici les échos : la critique, si elle n'absout pas toujours l'œuvre éclose de la pensée et du ciseau d'un artiste, n'en reconnaît pas moins le zèle de ceux qui président à ces ingrates et laborieuses restaurations. Les frais de cette double construction furent couverts, pour le maître autel, par le legs de M. Pascal ; pour celui de la Sainte-Vierge par les dons volontaires de M. le curé, de MM. les vicaires, des fabriciens, des paroissiens de toutes les classes, et du Rosaire.

Nous n'aurions à offrir maintenant au lecteur que des détails de dévotion, et les œuvres de la piété n'aiment pas le grand jour de l'histoire. Il est toutefois une institution religieuse dont la création est due tout entière à M. Jordan, institution que nous aimerions à voir se propager; car elle est digne de la Religion, dont elle émane : on ne trouve ces choses là que bien avant dans son cœur et dans sa foi.

Chaque année, depuis 1828, il se fait, au mois de décembre, dans l'église de Saint-Bonaventure, un service funèbre pour les pauvres défunts de la paroisse, M. le Curé officie; tous

les indigents inscrits au rôle de la paroisse, y sont convoqués et y assistent entourés des dames de bienfesance; après l'office une courte et vive allocution leur est adressée sur l'éminence de leur dignité dans l'église du Dieu de Bethléem et du Calvaire, sur les devoirs attachés à leur sublime, quoique pénible et douloureuse condition; une aumône plus abondante, remise à chacun, termine une fête qui serait, comme tous les souvenirs funèbres, triste et lugubre, s'il n'était donné à la charité, qui seule en fait les frais, d'embellir de ses paroles et de ses dons jusqu'aux images, jusqu'aux souvenirs de la mort.

La mort! par deux fois elle s'est montrée parmi nous, avec toutes ses horreurs et tout le cortége de la guerre civile, et l'histoire en réclame le récit de témoins oculaires et impartiaux.

Nous rappellerons d'abord l'insurrection de novembre 1831. On sait que, dans la lutte engagée entre la troupe et les ouvriers, le mardi 22, la place des Cordeliers occupée par les insurgés, fut emportée par les soldats, reprise enfin par les premiers à la suite d'un combat vif et acharné de cinq heures. Nous comptâmes cinq ou six morts; une quinzaine de blessés reçurent de MM. les

docteurs Balme, Dubouchet, Pointe, et de M. Guichard, pharmacien, les soins les plus généreux.

On nous permettra de citer un trait remarquable et qu'on aimerait à trouver dans les rangs d'une meilleure cause : Un homme sans arme se rencontre vis-à-vis de son chef; celui-ci trois fois le couche en joue, et trois fois la balle a sifflé sans l'atteindre. Furieux, le rebelle se précipite sur lui, le désarme, le pousse dans une allée voisine : « Vous vouliez me tuer, je « vous pardonne; cachez-vous : d'autres me « vengeraient. » Voilà bien le caractère français : on le retrouve partout avec ses nobles retours.

L'église n'eût rien à souffrir; quelques balles pénétrèrent dans la demeure du sacristain, mais ne blessèrent personne.

Journées d'avril 1834.

De novembre 1831 au mois d'avril 1834, nul événement remarquable; celui-ci est le dernier de tous. Des écrivains moins rapprochés des temps rediront avec plus de sécurité la sanglante semaine : l'insurrection, ses causes, ses préludes, ses ramifications, ses combats, sa défaite, les moyens de répression, le nombre des victimes, le procès pendant à la Cour des Pairs; l'appréciation et le récit de ces choses appartiennent à un autre ordre de compositions. On

n'attend de nous que l'histoire de nos infortunes privées, encore avec toute la réserve que nous imposent notre caractère, nos fonctions auprès des blessés, nos souvenirs personnels.

Le mercredi 9 avril, à onze heures précises, un rassemblement soudain se précipite sur la place des Cordeliers. A l'instant, par nos ordres, l'église est évacuée, les portes fermées. Inutile précaution! pendant que plusieurs mains agitent bruyamment la sonnette du presbytère, qu'ils forcent d'ouvrir, le grand portail cède aux efforts prolongés d'un groupe qui le bat violemment avec une poutre énorme. Une dixaine d'insurgés se ruent dans l'église en criant « A l'assassin! on nous égorge!» courent à la corde du clocher, derrière l'autel de Saint-Bonaventure, et sonnent le tocsin. Avertis par ce signal, des sergents de ville, dès la nuit cachés au clocher, coupent la corde et disparaissent. La troupe, désappointée, tourne l'église, force l'entrée du clocher, et met en branle toute la sonnerie : funeste appel qui attire sur ce point une foule de curieux et de combattants, sert d'encouragement aux postes éloignés de l'insurrection, et de point de mire aux attaques de la force armée, qui ne tarde pas à se répandre et à se cantonner de l'autre côté du Rhône, sur le cours Bourbon.

Cependant les barricades se forment à tous les angles de la place; des fossés sont creusés à l'entour; peu d'hommes sont là pour les défendre [1]. Un ramas d'ouvriers, à peine connus les uns des autres, succèdent à huit ou dix jeunes hommes proprement vêtus, quelques-uns la ceinture tricolore et l'épée au côté...... Leur silence couvait, ce semble, autant d'espoir qu'il annonçait de mystère. Dans la première ardeur, cette troupe mal organisée, mais fière, audacieuse, culbute le poste du pont et le refoule avec perte jusqu'à l'autre rive. Toute cette portion de la ville, depuis la place du Collége jusqu'à la rue Raisin, depuis Saint-Nizier jusqu'à Saint-Bonaventure, est au pouvoir des insurgés. Entre eux, jusqu'au mercredi soir, point de consigne, point de concert, point d'intelligence: pas de chef. Aussi quand, vers les cinq heures de relevée, arrive, de la rue de la Gerbe, une compagnie de fusilliers, l'insurrection s'efface, la place est à l'instant désertée. Malheu-

---

[1] Le premier jour, le nombre des gens armés était de vingt à trente; le samedi, de quarante à soixante. La place n'a jamais réuni plus de deux cents hommes, insurgés ou curieux.

reusement le passage de la troupe, qui se dirigeait sur les Terreaux, semble plutôt une habile retraite qu'une occupation calculée. Le nombre des insurgés et des curieux mêlés à leurs groupes ne fait que s'en accroître, malgré la canonade qui ne cesse de battre la place et le clocher. Dès le premier jour un ouvrier y est blessé; ses compagnons le transportent à l'église et demandent pour lui des secours. Prêtres (la charité voit les blessures, elle n'en sonde pas la cause), les fonctions du Samaritain deviennent les nôtres. Sur l'invitation de M. le Curé, deux d'entre nous, M. Vignon et M. Pavy, descendent à l'église, en costume ecclésiastique; car nous ne le quittâmes pas un seul jour pendant l'occupation.

Le jeudi matin, nous pûmes encore célébrer les divins mystères au bruit du tocsin et sous la canonade qui ébranlait le béfroi. L'église avait été fermée la nuit; le lendemain, ouverte de force, elle devint un hôpital; la chapelle des Fonts, une ambulance; et trois vicaires de la paroisse (M. Berger était absent), des frères hospitaliers. Ils ne se partagent pas entre eux seuls l'accomplissement de ces périlleux devoirs: à côté d'eux ils retrouvent à chaque instant MM. Guichard et Dubouchet, M. Roux, élève en médecine, et depuis le

vendredi matin jusqu'au samedi soir un Mr G. L. se disant Écossais, chirurgien retiré des armées, protestant, professeur de langue anglaise, avec plusieurs femmes et gardes-malades. Parmi elles surtout une jeune fille de vingt-un an, jusque là inconnue de tous, Mademoiselle J. C., se distinguait par sa foi, son courage, ses tendres soins pour des malheureux dont l'ame lui semblait plus chère mille fois que la vie; elle en avait pansé jusque sous les barricades. Un auteur[1], bien intentionné sans doute, n'a pas compris cependant qu'à la charité seule il appartient d'oser, à un âge si délicat, tenter de si nobles périls. Les dames du voisinage envoyaient de la charpie et du linge pour les blessés. Nous recommandâmes à diverses reprises d'apporter indistinctement ceux des deux camps; mais la troupe n'ayant quitté son poste au delà du pont qu'après la défaite des insurgés, il n'y eut aucun soldat de blessé sur cette rive, et partant aucun d'apporté aux Cordeliers.

Notre ministère ne fut point infructueux : nous eûmes la consolation d'en faire agréer les

---

[1] M. Adolphe de Sala, *Les Ouvriers de Lyon*, (Notes).

soins à quatorze blessés, qui furent confessés, ou reçurent, du moins, l'onction des mourants. Dans le nombre se trouvait une femme. Nous n'éprouvâmes aucun refus. Un seul insurgé, dans un transport de fureur, qu'augmentait l'ardeur de sa blessure, en accueillant le samaritain, repoussait le prêtre. Son dieu, c'était la vengeance; son unique désir, en mourant, l'extermination de ses ennemis politiques. Il fallut se résigner d'abord à ne lui offrir que des secours purement matériels; son cœur à la fin s'ouvrit à la voix de M. Peyrard : transporté à l'hôpital, il tint la promesse qu'il lui avait faite, et mourut chrétiennement.

Le jeudi soir les insurgés occupèrent de force la sacristie. Elle était, jusque là, restée soigneusement fermée; le très saint Sacrement y avait été déposé la veille. Tout-à-coup les trois portes qui communiquent avec la rue Champier, sont enfoncées; des groupes bruyants se répandent par là dans l'église. Une sentinelle est placée à la porte de la petite nef. Sur les représentations de M. le Curé, les insurgés font cesser, pour un instant, le tumulte, mais refusent de se retirer : ils craignent pour la nuit une surprise, et ne veulent pas qu'on fasse de Saint-Bonaventure un nouveau cloître Saint-Méry. Contraints de

céder, il nous fallut transporter le Saint des saints au presbytère. Le cœur serré, nous dépouillâmes les autels. La nuit qui survint, fut longue et pleine d'angoisses. Nous pensions être réveillés par la fusillade et dans les ténèbres : qui pouvait nous garantir que notre domicile ne serait pas violé par l'insurrection aux abois, et souillé de sang par les poursuites et l'exaspération du soldat? Il n'en fut rien. Le vendredi se leva, comme la veille, pour éclairer de nouveaux combats et de nouveaux désastres. La lutte était loin encore de toucher à son terme.

Sur notre place, un ordre plus régulier s'était établi parmi les insurgés, depuis le jeudi. On donnait, on recevait des consignes; le tambour ordonnait les rappels, ou commandait le silence.

Nous avions vu pénétrer dans l'ambulance, et offrir des encouragements aux blessés, un jeune homme que quelques-uns nommaient leur chef : Lagrange, en effet, prenait assez les airs et l'autorité du commandement. Il parlait toujours au nom du peuple. Inconnu du plus grand nombre, il exerce pourtant sur tous une influence presque magique : quatre hommes lui dûrent la vie.

Le vendredi, furent arrêtés, si toutefois ils

le furent, trois soldats : un caporal infirmier au sixième de ligne, un sergent au quinzième, et un simple soldat. Un quatrième militaire fut fait prisonnier le samedi. Quelques voix, dit-on, proféraient sur la place des cris terribles et menaçants; Lagrange va lui-même au devant des prisonniers, les rassure, veut qu'ils soient recueillis avec soin, et leur donne l'église, et non pas seulement, comme on l'a dit, l'ambulance pour prison. Là, ils reçoivent des ouvriers toute sorte de bons traitements, se mêlent avec eux, partagent avec eux leur pain, leur vin, leurs promenades dans les nefs, leurs conversations........

Le même jour, vers le soir, on reconnaît à travers les groupes le nommé Corteys, et parmi ses papiers, disait-on, la liste des principaux acteurs de l'insurrection. Cette découverte excite un cri de fureur : C'est un espion! c'est un agent de police! De tous les coins de la place on se rassemble; la mort du malheureux est imminente. Deux nobles cœurs, dont les souvenirs se lient pour toujours à l'histoire de nos revers, MM. Guichard et Dubouchet, se précipitent aux genoux de Lagrange, le supplient de s'opposer au meurtre d'un infortuné père de famille. Lagrange fait signe de la main; il va parler. Son

discours, que nous n'avons pas entendu, appelle la pitié du peuple, et le conjure « de ne pas souiller sa cause en répandant le sang d'un homme désarmé : il n'en coulera que trop dans les hasards du combat! » Vingt à trente insurgés étaient rangés au tour de Lagrange, exposés aux balles et à la mitraille qui pleuvaient sur la place. Deux ou trois rejettent leurs armes, murmurant sans trop de mystère, le mot de *trahison*. Des sentiments plus conformes aux vœux du chef trouvent accès au cœur du plus grand nombre : «Grace! grace! point de sang! »; et le malheureux qui attendait son sort, lié à la colonne, est sauvé d'une mort qui eût été inévitable sans l'intervention de Lagrange. On se contente de l'enfermer dans un hôtel voisin, et de l'y faire garder à vue, mais seulement à l'arme blanche.

Délivré le samedi par l'arrivée des troupes, il put diriger lui-même les recherches de l'autorité, et mettre sur la trace des fugitifs. Ce fut lui qui indiqua le presbytère comme la retraite des principaux insurgés. Le mardi après l'occupation, il vint nous offrir de mettre à nu l'innocence de M. Peyrard en confondant les calomniateurs, dont il avait découvert toute la trame. A quelques jours de là, il ne savait rien, il

n'avait rien vu, il n'avait rien à révéler !!! On connaît sa fin tragique : blessé à bout portant par un factionnaire, dans une rencontre nocturne, qu'on a diversement qualifiée, Corteys est mort à l'hôpital, des suites d'une douloureuse amputation.

Rentrons dans l'église, où la charité n'est plus seule assise ou plutôt couchée au chevet ensanglanté des mourants, mais où l'insurrection vient d'établir plus ostensiblement son théâtre. Le temple de la prière et du repos est devenu le quartier général de l'insurrection dans cette partie de la cité. C'est dans l'église que, le vendredi matin, on vint fabriquer de la poudre. M. Peyrard essaya vainement de réclamer. Sur la place où l'on fondait des balles, le temps était froid et humide, le canon vomissait à chaque instant des boulets; après tout, on était maître. Les premiers préparatifs se fesaient sous la tribune. Sur des brasiers ardents, la poudre séchait dans la petite nef près du bénitier et de la chapelle de Saint-Jacques. On la manipulait; on en fesait des cartouches sur une table placée à gauche, joignant d'un côté le bureau de la régie des chaises, et atteignant, de l'autre, la barrière des Fonts-Baptismaux. Il n'y avait là aucune barricade de chaises, comme

on l'a écrit[1]. Tout auprès, buvaient et mangeaient les combattants. Une quête faite dans les rues voisines avait, au dire du caissier, produit près de dix-sept cents francs.

On peut juger de nos perplexités au milieu d'une telle mêlée. Nous ne quittions presque plus les blessés, auprès desquels restait toujours au moins l'un des trois vicaires et un prêtre habitué. Nous parvînmes à obtenir de Lagrange qu'on n'entrât point dans l'église avec des armes; à diverses reprises, il fit, à notre invitation, arrêter le tocsin, qui pourtant ne cessa tout-à-fait que le samedi matin, qu'il fut remplacé par un drapeau noir, emporté presque aussitôt par les boulets.

Ce jour-là, nous descendîmes de fort bonne heure à l'église. M. G. L. nous avait priés de passer la nuit dans la chapelle; ce que nous avions prudemment refusé : quels prétextes n'eût pas fournis à la malveillance une com-

[1] Nous signalerons comme un récit plein d'erreurs celui que l'auteur des *Ouvriers de Lyon*, M. de Sala, sur la foi d'un correspondant mal instruit, a inséré parmi ses pièces justificatives. L'élève R........, dont il est parlé, ne l'a point écrit, et l'a démenti devant nous.

plaisance mal entendue? Mais il nous tardait de voir si quelque victime des hasards de la nuit n'appelait point les secours de notre ministère. Il ne se trouva aucun nouveau blessé. La nuit apportait assez régulièrement une trêve momentanée à la fureur des combats; recommencés dès huit heures du matin, ils nous offrirent encore l'occasion d'exercer nos fonctions, toujours avec le même empressement de la part des mourants. Peu d'incidents varièrent la lourde monotonie de ce jour d'angoisses. Ce fut le plus cruel et le plus alarmant de tous. Sans parler des maux vivement sentis de la patrie et de la cité, de nos inquiétudes personnelles sur le sort de nos familles, de nos proches, de nos amis, d'effrayants propos circulaient dans l'église envahie, dès la nuit, par la foule, qui s'y promenait, y causait, y travaillait avec toute la licence des camps; des physionomies plus sinistres erraient au tour de l'ambulance; les appareils de guerre se confectionnaient avec plus d'ardeur; des nouvelles d'insurrection générale semées parmi la foule enflammaient les esprits crédules : à les entendre, « Grenoble, Vienne, Saint-Étienne, marchaient, au nom de la république, au secours des insurgés; Paris était en feu ». Autour de nous, deux maisons étaient la proie des flammes;

un groupe de mères éplorées, chassées par le voisinage de l'incendie et l'aveugle fureur des boulets, venaient chercher vainement dans le sanctuaire, pour elle et leurs petits enfants, un asyle plus assuré que le toit domestique. Ajoutez à cela le bruit horrible des batteries et de la fusillade, l'absence de toute nouvelle, les allures et le langage républicain, la rage qui s'animait à la vue de chaque nouveau blessé qu'on apportait dans l'ambulance, l'agonie des mourants, le poids des journées précédentes, l'issue de la lutte, qui ne pouvait que nous être funeste, tant que l'insurrection resterait cantonnée dans le temple: on comprendra l'anxiété avec laquelle nous attendions la fin des hostilités.

Les chefs des insurgés comprirent les premiers que le moment de leur défaite n'était pas éloigné. Il était trois heures. Saint-Nizier était menacé par la garnison; on se porta de la place des Cordeliers pour le défendre. Brusquement attaqué, il fut enlevé en un instant; les débris de la troupe vaincue se replièrent sur les Cordeliers en affectant tous les airs du triomphe. En traversant l'église pourtant, l'un d'eux, qui paraissait exercer un commandement subalterne, arrête l'auteur de cette *Notice*, et l'en-

gage à quitter promptement l'église. La reconnaissance lui fesait un devoir de nous avertir qu'un engagement était inévitable et très prochain : « Vous avez servi nos blessés; il n'est « pas juste que vous soyez enveloppés dans le « massacre; il ne nous reste plus qu'à mourir « pour une cause qui ne fut pas la vôtre, et que « nos armes n'ont pu faire triompher. » Après l'avoir engagé vainement à se retirer, nous suivîmes son conseil; et tous, réunis au presbytère, à M. le curé, agenouillés auprès du Saint-Sacrement, nous attendîmes en prière l'issue du combat.

Des coups de feu ne tardent pas à se faire entendre du côté des rues de la Grenette et de la Gerbe. Les deux compagnies du sixième et du vingt-huitième de ligne qui avaient occupé Saint-Nizier, débouchaient en effet par là, ou plutôt se précipitaient au pas de course, commandées par un réfugié napolitain, M. Poerio. A ce moment, M. Peyrard se souvient que le soi-disant chirurgien lui a demandé un asyle, et sans crainte du péril, descend précipitamment à l'ambulance; M. G. L. le remercie. M. Peyrard à peine a-t-il eu le temps de refermer sur lui la porte du presbytère, que déja les barricades sont franchies, la place enlevée après une

faible résistance. Les curieux, les insurgés au nombre de plus de cent soixante, ont disparu. La plupart traversent l'église et fuient par la petite porte de la sacristie, sur les toits, ou dans les maisons voisines. Quelques autres, moins avisés, cherchent un abri passager derrière les piliers, ou près des autels. La troupe n'a point encore forcé cette retraite, dont elle se défie; seulement par la porte entr'ouverte de la petite nef au levant, quelques fusils sont braqués...... Un insurgé qui venait de jeter son arme, les aperçoit, la ressaisit, charge et tire deux coups dont l'un effleure et brûle la manche d'un soldat. Ce fut le signal d'une décharge générale qui fit résonner l'église, le presbytère, sauter la poudrière et tressaillir d'horreur les malheureux blessés. Un d'eux répondit par le cri de *Vive la république!* De leurs généreux gardiens, pas un n'avait fui. Ils faillirent devenir victimes de leur dévoûment : les balles sifflaient et se croisaient en tout sens; deux pénétrèrent dans la chapelle des Fonts, une garde-malade eut le bras fracassé. Heureusement qu'on reconnaît promptement les soldats prisonniers, l'ambulance leur doit le salut. Mais l'église est fouillée dans toute son étendue, et partout où l'œil découvre un insurgé, le plomb meurtrier

le frappe et l'immole. Le premier qui succombe est celui qui avait bravé la mort avec tant d'assurance. Les journaux ont fait de cette anecdote un roman. Ils peignent cet homme assis sur le maître autel, les bras croisés sur la poitrine, et, sous le coup qui l'atteint, poussant le cri de *Vive la république!* La gravité d'un témoignage n'admet pas de fabuleux récits : il fut tué dans la nef, et non dans le sanctuaire où pas un seul n'a péri. Trois autres tombent au pied de l'autel du Crucifix : deux à droite au pied de la tribune; un dans le vestibule du presbytère; trois autres dans l'étendue de la grande nef. Deux soldats étaient morts sur la place. On ne songe point à poursuivre immédiatement les fuyards, qui doivent la vie à ce moment d'oubli. Une fanfare accompagnée des cris de *Vive le roi*, nous annonce que tout est fini. Descendrons-nous à l'église pour recueillir encore une fois les derniers soupirs des mourants? faut-il prévenir l'entrée de la troupe dans le presbytère? il y a peu de temps à délibérer; car nous entendons enfoncer la porte de l'église la plus rapprochée de la cure. La porte du vestibule heureusement résiste; mais il n'est plus temps d'hésiter : notre refus de l'ouvrir peut être méchamment interprété. M. le Curé, le premier, s'avance, nous

l'accompagnons; un coup de feu nous accueille dans le vestibule; n'importe, nous voilà dans l'église. Quel spectacle se fût offert à nos yeux, si nous eussions pu l'envisager dans toute son horreur! Des cadavres sanglants et défigurés par le feu, le fer des baïonnettes, des débris d'armes, de piques, de vêtements, les troncs brisés, les autels, les tabernacles, les portes de confessionaux abattues, des soldats rouges de fureur (quelques-uns d'ivresse, il le fallait pour nous appeler *brigands*) ou noirs de poudre, des brasiers encore ardents, une épaisse fumée dans toute l'étendue de l'église, un bruit confus, affreux de voix, de cris, de plaintes, de blasphêmes, et du sang, du sang partout! mais il n'était pas tout versé. Hommes et prêtres, nous accourions pour en sauver quelques gouttes: un jeune homme blessé légèrement dut la vie à M. Peyrard. Il arrive trop tard pour dégager des mains des soldats un enfant de seize ans, que huit balles atteignirent au pied de la tribune, où il s'était caché sous le cadavre d'un insurgé qui le recouvrait tout entier. Deux autres, de dix-huit à vingt ans, venaient d'être découverts derrière un confessional, dans la chapelle de Saint-Luc. On referme aussitôt la barrière, et un peloton s'avance prêt à faire feu. L'un d'eux

attendait la mort, à genoux, avec une morne stupeur; l'autre, dans une agitation convulsive, tantôt agenouillé, tantôt debout les bras en croix, appelait sa grace d'une voix déchirante. A sa vue, à ses cris, nous accourons chacun de notre côté, M. Peyrard et l'auteur, nous pressons la main des chefs, et les conjurons de surseoir par pitié à l'exécution des malheureux! Tout fut inutile : « Ils ont été pris les armes à la « main, la justice doit avoir son cours; retirez- « vous », et dix coups de feu les atteignent presqu'à bout portant; le confessionnal est inondé de leur sang, leur cervelle rejaillit jusque sur la muraille; et, la main levée pour les absoudre, notre bouche tremblante ne sut jamais articuler la formule du pardon. Nous reprîmes, le cœur douloureusement froissé, le chemin du presbytère. Mais tour à tour arrêtés par un capitaine, qui nous somme de l'accompagner dans la visite de la Cure, où il est inutile de dire qu'il ne trouva ni insurgé, ni armes, ni projectile, ni munitions, mais où il plaça des sentinelles à chaque fenêtre pour observer les mouvements du dehors; par M. le Procureur du roi, qui interroge sur les faits généraux de l'occupation des Cordeliers M. le Curé et l'auteur de cette relation; par le général Buchet, qui, satisfait de

nos réponses à quelques reproches inattendus, se contenta de nous plaindre et de donner rapidement ses ordres; enfin, par un officier subalterne, qui se fit conduire à la sacristie et à la porte du clocher, nous ne trouvâmes le repos que le soir, bien avant dans la nuit. Pendant que nous transportions au presbytère les ornements sacerdotaux, et ce qui était échappé au pillage d'une quête faite pour les pauvres, des troncs de la Sainte-Vierge, du Saint-Sacrement, du Sacré-Cœur, de la Bibliothèque, du Casuel, nous vîmes arriver quarante-deux prisonniers, qui, momentanément renfermés dans la chapelle de Saint-Claude, furent, au déclin du jour, conduits à l'Hôtel-de-Ville. Le lendemain on transféra les blessés à l'hôpital. Leurs charitables gardiens eurent quelque peine à recouvrer la liberté, et parvinrent pourtant, le samedi soir, à regagner leur domicile.

L'occupation des Cordeliers était la fin réelle de l'insurrection; pourtant la circulation, libre dès le dimanche presque dans tout l'intérieur de la cité, ne fut rendue à la place que le lundi. L'église, qui, depuis le jeudi jusqu'au samedi, était le quartier général de l'insurrection, devenait un bivouac pour la troupe, qui y séjourna tout autant de jours. Les saints mystères ne

purent être célébrés que le 19 avril, après la réconciliation qui en fut faite par M. le Curé au nom de Monseigneur l'archevêque d'Amasie, à la tête du clergé paroissial, à huit heures du matin. C'était la quatrième cérémonie de ce genre depuis la fondation du monument : l'église, consacrée en 1325 et 1474, fut réconciliée en 1564 après les ravages des calvinistes ; en 1736, le 25 juin (le sang avait coulé la veille par la brutalité d'un suisse de la Charité, qui avait blessé un mendiant séditieux et obstiné) ; en 1807, nous venons d'en faire le récit ; et en 1834. Celle-ci ne fut en rien semblable aux précédentes : une sainte joie, une pompe riante, un nombreux concours avaient présidé à ces touchantes bénédictions ; mais en avril, la scène était bien changée : pour ne point irriter les passions encore palpitantes, il fallut y procéder sans convocation, sans appareil et sans bruit. L'église encore tout humide, les confessionaux forcément ouverts, les portes criblées de balles et à demi réparées, sur les autels des ais bruts ou simplement polis, ajoutés sans vernis aux portions restées intactes, tous les vitraux à jour (la troupe les avait brisés le lundi pour ouvrir un passage à la fumée), le sang qui rougissait encore certains lieux où les cadavres avaient

été foulés, le souvenir de ces jours d'horreur, toutes ces images attristaient l'ame; et ce ne fut pas sans pleurs que nous fîmes, en chantant de lamentables refrains, le tour de l'église. Et puis, un poids bien lourd nous pesait sur le cœur à tous!!! Il manquait dans nos rangs un confrère. Où était-il? qu'était-il devenu? mort en pansant les plaies des blessés, ou en leur administrant les sacrements de l'Église? A ceux qui tombent ainsi, la foi ne donne pas des larmes ou des regrets, mais des hymnes et des couronnes. Il vivait; mais les portes de la prison s'étaient refermées sur lui; eh! qui donc lui avait ouvert cette étrange demeure? la justice des hommes. Son crime? la charité. Mais le prétexte apparent? il aurait fait des cartouches, on l'a vu. Qui? un des soldats détenus prisonniers par les insurgés, celui-là même que l'un de nous, M. Vignon, avait énergiquement rappelé à l'ordre, tant ses propos contre le gouvernement et le roi des Français étaient insultants! Mérat s'était annoncé comme déserteur; d'autres le prenaient pour un traître, et s'en défiaient. Nous en fûmes promptement avertis, et M. Peyrard l'ignorait encore moins que nous: Lagrange le lui avait dit en propres termes.

Avant de tracer l'historique de cette malheu-

reuse affaire, nous éprouvons le besoin de prévenir nos lecteurs que nous garantissons sous notre honneur, comme au besoin nous les eussions garantis sous la foi du serment [1], tous ces détails. Ajoutons que, la main sur le cœur, nous écrivons sans ressentiment et sans fiel. Nous eussions volontiers gardé le silence le plus discret, ou si l'on veut le plus résigné ; mais quelques préventions restent encore, nous ne l'ignorons pas : il faut donc que l'innocence ait sa pleine et entière justification. Que nos lecteurs se rassurent : il n'échappera de notre plume, ni plaintes, ni retours, ni réflexions amères, ni moins encore de récriminations contre les magistrats qui se sont crus obligés de prêter un ministère sans doute consciencieux aux longueurs de cette malheureuse procédure. Notre modération nous attirera le blâme du grand nombre de ceux qui ont cru voir dans M. Peyrard un principe, et non pas un individu ; quelques autres nous sauront mauvais gré d'avoir omis certains détails bien connus de tracasseries mesquines, de lâches indifférences, ou

---

[1] Le plus grand nombre a été ainsi attesté par nous.

de mensonges imposants tombés de la bouche de gens qui auraient dû se respecter eux-mêmes, quand ils n'avaient pour le sacerdoce et le malheur que de froides entrailles. Notre but n'est point la vengeance, et ce que le cœur du prêtre victime a mis en oubli, la plume du prêtre historien de ses maux ne le retracera point. Du reste, il n'est pas à présumer qu'on réponde à ces notes: nous n'écrivons pas un factum, nous racontons des faits palpables et reconnus. Qu'on les discute, à la bonne heure; mais qu'on ne les démente pas; car les démentis se pèsent: de quelque part qu'ils arrivent, nous n'en redoutons aucun.

• •

Affaire de M. Peyrard.

Le dimanche 13 avril, et non pas la veille et au moment de l'occupation des Cordeliers, comme on l'a dit par erreur sans doute, mais le dimanche à trois heures du soir, MM. Peyrard, Vignon et Pavy furent conduits à la Préfecture, par M. le commissaire central, deux agents subalternes et quatre fusilliers. Nous n'oublierons jamais les témoignages d'intérêt que nous reçûmes de la foule qui se pressait sur nos pas, mais nous étions loin de partager ses craintes : M. le Procureur du roi ne nous fesait appeler que pour donner des renseigne-

ments. Il y avait dans ces cœurs émus des pressentiments qui nous paraissaient déraisonnables; les larmes de quelques-uns nous firent même sourire. Arrivés au parquet, nous sommes confrontés à l'instant tous trois avec le soldat Mérat. Qu'on juge de notre surprise à la vue d'un homme appelé à déposer contre ceux qui avaient reçu, la veille, les remercîments de ses compagnons de captivité.

Mérat est interrogé par M. le Procureur du roi s'il reconnaît M. Vignon : « C'est celui qui a « administré les blessés. — Vous vous trompez: « j'ai aidé à mes deux confrères que voici ; j'ai « offert quelques consolations spirituelles aux « mourants; je n'en ai moi-même administré « aucun.

« — Mérat, reconnaissez-vous, Monsieur « (M. Pavy)? — Non : Monsieur n'a pas mis les « pieds dans l'église, je ne l'y ai pas vu. — « Vous en imposez : vous m'y avez vu, vous « m'avez parlé; vos confrères m'ont témoigné « hier au soir toute leur reconnaissance de mes « paroles d'encouragement et de mes bons « soins; j'ai administré dix blessés, je n'ai pas « quitté l'église plus d'une heure de suite pen- « dant les quatre jours, et M. le Procureur du « roi le sait bien, lui qui m'a déclaré que mon

« seul témoignage lui suffisait pour dresser son « procès-verbal [1].

«—Et Monsieur (M. Peyrard), le reconnaissez- « vous ? — Oui, c'est celui qui a fait des car- « touches dans l'église. » (Une bombe éclatant au milieu de la salle nous eût moins stupéfaits.) — « Moi ? malheureux, faire des cartouches ! c'est « faux ! » Et nous de crier avec lui : « C'est faux ! « c'est un mensonge ! une calomnie ! » Puis se retournant vers ses confrères, en souriant de pitié au soldat : « Ce serait vraiment étrange « qu'on voulût faire de moi un conspirateur ! » Cette parole si vraie, si simple, et après tout si excusable en un pareil moment, après un dévoûment si généreux, en face d'une accusation si méchamment absurde, attire à M. Peyrard les reproches de M. le Procureur du roi : « Sou- « venez-vous, Monsieur l'Abbé, que vous êtes « devant des magistrats revêtus d'un caractère « grave, sous la prévention d'un fait grave, et « qui peut avoir pour vous de très graves ré- « sultats. » Voici la réponse de M. Peyrard ; elle ne saurait déplaire aux gens de cœur, les hommes

[1] Depuis on l'a présenté à la signature de M. le Curé.

de foi l'apprécieront : « Je ne sache pas, Mon-
« sieur, avoir oublié que vous êtes magistrat ;
« mais Monsieur me permettra de lui rappeler
« que je suis prêtre, et il doit être permis au
« prêtre sur qui pèse une absurde calomnie de
« manifester son étonnement et son indigna-
« tion. — Votre caractère est grave, reprit l'un
« de nous, celui du prêtre est sacré ! ! ! » Nous
ne pouvions en croire à nos sens ; était-ce donc
là le prix de quatre jours de dévoûment, de
sacrifices ? aurait-on bien le courage d'accueillir
cette étonnante déposition, dont chaque partie
venait de recevoir de chacun de nous, en ce qui
nous concernait personnellement, un éclatant
démenti ? L'un de nous interpelle Mérat : « Quel
« jour M. Peyrard a-t-il fait des cartouches ? —
« Le vendredi. — En quel lieu ? — A la table
« placée près de la chapelle des blessés. — A
« quelle place ? — A côté de..... » Nous ne trans-
crirons pas cette réponse, dont nous rougissons
pour le calomniateur. La fille Bartèle a constam-
ment nié le fait. « Malheureux ! (ce fut notre
« dernière parole au soldat), vous porterez au
« jugement de Dieu le poids de cette calomnie ;
« car vous n'êtes pas dans l'erreur, vous savez
« bien que vous mentez. »

Sur notre invitation, l'on confronte, avec

M. Vignon et M. Peyrard seulement, deux autres soldats détenus parmi les insurgés. Le premier reconnaît M. Peyrard pour le prêtre dont Mérat lui a dit qu'il avait fait des cartouches; mais il ne l'a point vu se livrer à ce coupable travail. Le deuxième déclare n'avoir rien vu : il dormait, dit-il.

Sur ces dépositions, dont la première, évidemment mensongère, n'est confirmée que par une autre également insignifiante et sortie de la même source, M. Peyrard est détenu à la Préfecture, et le soir à onze heures transféré à la prison de Perrache avec un autre prévenu [1], au milieu d'une compagnie de soldats et sous la conduite d'un commissaire de police. Les confrères du prisonnier sont ramenés par une escorte bienveillante au presbytère de Saint-Bonaventure.

Nous ne chercherons pas à peindre l'étonnement, la douleur qu'excite dans la paroisse et la ville entière l'annonce de cette arrestation, dont la nouvelle se répand bientôt par tout le royaume. Le soir même, M. le Curé va visiter

---

[1] M. Noir, mort à Paris pendant le cours du procès.

M. Peyrard à la Préfecture. Le lendemain, une pétition rédigée par un magistrat est couverte des noms de MM. les fabriciens et des plus notables de la paroisse. M. Vuillerme, curé de Saint-Nizier, qui avait connu le prisonnier dès l'enfance, adresse à M. le Procureur du roi, une lettre pleine des plus honorables témoignages; Monseigneur l'archevêque d'Amasie le prend sous sa tutèle, non parce qu'il est membre de son clergé, mais parce que son innocence ne saurait être à ses yeux un problême.

Le transport de la cause devant la cour des Pairs ne fait qu'accroître les sollicitations et multiplier les démarches, dont l'empressement assiége et fatigue le parquet; le zèle va si loin qu'on fait un crime à ses amis de leur dévoûment, et la multitude des réclamations va jusqu'à éveiller l'injurieux soupçon d'un projet, concerté entre nous, de le dérober à tout prix aux rigueurs de la loi, tandis qu'elles n'ont pour but que d'appeler sur lui un examen plus prompt, une justice plus éclatante. C'est dans cette vue qu'un général, estimé par son caractère personnel non moins que par sa bravoure, jette dans les balances du haut tribunal le poids de son noble suffrage; que spontanément douze témoins se lèvent et viennent s'offrir à décharge,

ceux-là même [1] que l'héroïsme de la charité avait amenés dans le temple. Ils demandent à être interrogés; ils ne purent l'être de sitôt [2]. Cependant sur les instances d'un honorable magistrat, six d'entre nous appelés à témoigner sur les faits généraux de l'insurrection, prennent de là occasion de justifier M. Peyrard; par une requête du 1er mai, celui-ci demande l'audition de cinq autres témoins; ils sont appelés. Le plus important de ces témoignages est celui de Madame veuve Caille et du sieur Boulon [3], qui

---

[1] Il faut en excepter un seul, qui nous annonça, la veille de l'assignation des témoins, son départ pour l'Écosse, et qui, peu de jours après, fut rencontré dans les rues de Paris. Le bruit public a fait planer sur lui des soupçons peu honorables que ne saurait adopter la délicatesse de M. Peyrard; après tout, notre discrétion doit rassurer M. N.: il est tant d'autres choses que la charité du prêtre pardonne et laisse assoupir dans le remords ou l'oubli !

[2] Nous fûmes, dès les premiers jours, *convoqués* à Perrache au nombre de douze; mais aucune *citation* légale n'ayant précédé notre comparution devant le conseiller chargé de l'instruction, il nous engagea seulement à faire des notes: ce qui a donné lieu aux certificats dont il est parlé dans le rapport à la cour des Pairs (Tom. 2, à l'article de M. Peyrard).

[3] Rapport à la Cour des Pairs, *loco citato*.

avaient entendu, au sortir du deuxième interrogatoire, un des militaires s'adressant à l'autre: « J'ai bien dit comme tu m'as dit de dire ; ne « m'as-tu pas dit de dire qu'il était à côté de la « femme qui avait un pistolet ? » A quoi l'autre militaire portant des galons répondit : « Si tu as « dit comme je t'ai dit de dire, tu ne t'es pas « trompé. » A l'instant même l'un des témoins avait reproché aux malheureux leur abominable machination, et tous deux ont fait auprès du juge d'instruction délégué par la cour des Pairs leur déposition, renouvelée plus tard devant lui sous la foi du serment.

Pour toute réponse à cette accablante déposition, Mérat s'est contenté de dire : « Ce n'est « pas vrai. » M. Peyrard avait dit aussi par deux fois : *ce n'est pas vrai* ; deux fois il avait opposé aux inculpations du soldat la dénégation la plus absolue : « Bassement, outrageusement calomnié, il n'avait pas fait de cartouches, il n'avait été ni forcé, ni invité à se mêler aux insurgés occupés de ce coupable travail, il ne s'était pas même une seule fois approché de la table où elles se manipulaient. » Des deux dénégations, laquelle fut provisoirement admise ? celle du prêtre ? non, car après son double interrogatoire, le soldat resta libre, M. Peyrard reprit le

chemin de la prison. Nous n'accusons point les magistrats qui penchèrent en faveur du soldat; nous respectons toute erreur qui vient de la conscience. La religion, l'ordre public, le veulent ainsi ; Dieu seul jugera les justices.

Le secret auquel fut soumis le captif de la charité, ne cessa que le douzième jour après son arrestation ; alors seulement il nous fut permis de voir et d'embrasser notre collègue, notre ami. Le parquet se montra facile à délivrer des autorisations ; dès lors une grande affluence de confrères, de paroissiens, de séculiers de tout rang et de toute condition se pressent à la porte du prisonnier, et lui offrent dans les religieux témoignages de leur vénération, de leur intérêt ou de leur amitié, une bien douce compensation aux amertumes de la captivité [1];

---

[1] Nous citerons quelques fragments d'une épître qui lui fut adressée les derniers jours de sa longue détention. C'est un fruit du sol paroissial, et l'un des premiers essais d'une muse naissante :

« Un peuple prosterné te contemplait naguère
Dans le temple divin d'où ta voix s'élevait,
Pour crier au Seigneur de jeter sur la terre
Un regard paternel que la terre appelait.
Que j'aimais à te voir au pied du sanctuaire,
Gémir pour l'affligé, prier pour le pécheur !
Sur l'aile de l'amour ta brûlante prière

qu'on en juge par ce seul fait : plus de deux cents prêtres l'ont visité pendant sa détention, et plusieurs, députés par leurs évêques ; d'hono-

---

Montait-elle? la foudre échappait au Seigneur.
Dans tes mains s'immolait la victime sacrée :
Et lorsqu'elle adorait le pain mystérieux,
Une foule pieuse autour de toi rangée,
Croyait qu'un ange encore avait quitté les cieux.
. . . .
Pourquoi ce noir cachot, cette pesante chaîne?
Ton bras s'est-il armé du glaive des combats?
Soldat républicain, ta parole hautaine,
A défaut de ton bras poussait-elle au trépas?
Est-ce ta douce voix qui crie :
« Amis, vaincus, il faut périr,
« Ou déserter les rangs d'une cause flétrie » ?
A ta voix qu'on répond : « Eh bien ! mourir, mourir » ?
. . . .
. . . .
Ah ! quand la charité l'appelle,
Ni le fer ni le feu ne peuvent l'arrêter.
Et qu'importe à la foi que la foudre s'élance,
Quand elle peut, d'un mot, absoudre le mourant,
Lui pardonner son crime, alléger sa souffrance,
Montrer une couronne à son cœur repentant?
Où vas-tu, Prêtre saint? ton élan magnanime
Ne sera pas compris d'hommes vils et menteurs * ;
A ces cœurs endurcis la vertu semble un crime,
Un crime dont ils vont devenir les vengeurs :
D'un zèle trop sublime étrange récompense !
La prison et l'exil et les fers sont pour lui !
. . . .
Nous avons vu sa chaîne, éprouvé sa souffrance,
Nous avons visité son étroite prison :
Là, seul avec la croix, il gémit, il soupire ;
Et la tendre amitié, malgré son noble effort,

* Le poète n'a sans doute en vue que le couple calomniateur.

rables sympathies viennent à lui de toute part; les journaux religieux des provinces et de la capitale prennent unanimement sa défense; à

Triste témoin d'un long martyre,
Peut à peine alléger son sort.
Mais un jour, du Seigneur, la justice infinie
Saura venger les droits des justes opprimés.
. . . .
Qu'ils tremblent, les méchants ! . . . .
. . . .
Mais que fais-je, ô mon Dieu ! j'appelle la vengeance,
Tandis que ton captif murmure un doux pardon !
. . . .
Tendre et fidèle écho de la voix du Calvaire,
Sa voix monte et te crie : « O Dieu, pardonne-leur !
« Que de leurs yeux ouverts à la lumière,
« Tombe le voile de l'erreur !
« Sous les chaînes dont on me lie,
« Mon cœur veut encor les chérir,
« Et sur eux cette main amie
« Ne se lève que pour bénir *. »
Ah ! viens, reviens sur nos rivages ;
A notre ciel il manque un bel astre, et c'est toi !
. . . .
Reviens nous enseigner la sublime science,
Montrer un père à l'enfant orphelin,
A l'affligé sa récompense,
Au malade son médecin,
Au faible un doux soutien, au mendiant qui pleure,
Une ressource en ses douleurs,
Au juste qui soupire, une heureuse demeure,
L'espérance à tous les pécheurs.
Tu nous instruis par ton silence ;
Mais ce silence, oh ! qu'il est douloureux !...... »

* La première messe de M. Peyrard à la prison fut dite pour ses calomniateurs et pour tous ceux qui tremperaient sciemment ou de bonne foi dans leur injustice.

Lyon, *la Gazette du Lyonnais*, *le Censeur*, *le Courrier de Lyon*, et *le Réparateur*, c'est-à-dire les organes des opinions les plus opposées, se réunissent pour élever la voix en faveur de son innocence, et enregistrent avec empressement toutes les pièces à l'appui.

Dans l'intérieur de la prison, tout ce qui l'entoure, le comble de prévenances, de soins ou d'hommages. Touchés du calme de sa piété (à l'heure surtout de l'auguste sacrifice que chaque jour il a le bonheur de célébrer), de sa douceur, de sa charité qui lui inspire la pensée d'une œuvre bien touchante[1], les détenus ont pour lui des égards qu'aucun instant n'a démentis; plus d'un lui devra, sinon le retour complet à la religion, du moins le généreux essai de ses pratiques les plus coûteuses et les plus sacrées. Parmi ces hommes, dont quelques-uns, fiers de leur prison, se vantaient hautement du crime qui les y avait conduits, nul ne doutait que M. Peyrard ne fût la victime

---

[1] C'était l'organisation d'un *travail* pour les prisonniers indigents. M. Peyrard reçut à cette occasion du *prévôt de la paille*, au nom de tous ses malheureux compagnons, une lettre de remercîments que sa modestie seule nous empêche de citer.

d'une lâche et ignoble calomnie; et, au dedans comme au dehors, l'impatience était grande de voir la commission des mises en liberté prononcer son acquittement. La nouvelle en courut plusieurs fois, accréditée par de hauts témoignages: un conseiller d'état, un député, nous l'annoncèrent comme une chose arrêtée; l'un des membres de la commission écrivait que la conviction de *presque* tous ses collègues était irrévocablement formée. Il paraîtrait qu'elle ne fut pas unanime, et la chose se conçoit par la lecture du rapport, où l'on ne fait mention d'aucun renseignement pris sur les lieux, où nos témoignages ne sont que fort légèrement indiqués; celui de Mérat semble établi, justifié, confirmé pour ainsi dire; elle se conçoit mieux encore par le bruit qui courut dans le même temps, que de nouvelles informations venaient d'ajouter aux premières charges [1]: le rapport en effet cite la déposition de la femme de Mérat, appelée à témoigner contre M. Peyrard, trois mois après son arrestation.

Alors seulement, il nous fut possible de croire que l'accusation eût été prise au sérieux. Pour

[1] Voir plus bas cette déposition.

en détruire jusqu'au plus léger fondement, des Notes, rédigées par Me Journel, furent envoyées à la commission des Pairs; une lettre en forme de mémoire, par M. le Curé de Saint-Bonaventure, fut également adressée à M. le Garde des sceaux.

Ces deux documents exposaient la défense du prévenu, telle qu'elle pouvait être en l'absence des pièces authentiques, et fesaient ressortir les vices du témoignage accusateur.

Témoignage absurde! Un prêtre qui conspire va-t-il s'avilir à de si grossiers travaux? ne trouverait-il pas dans son éducation, ses lumières, son habitude de la parole, ses relations, d'autres moyens de succès, d'autres ressources? et ce crime ignoble, M. Peyrard l'aurait commis au moment même où les insurgés désespéraient de leur cause et le disaient hautement devant nous! il l'aurait commis dans sa propre église, à deux pas du presbytère, avec le costume de son état, devant ses collègues, sous les yeux de son Curé qui avait reproché avec tant d'énergie leur révolte aux insurgés; devant les domestiques, dont aucun ne l'aurait détourné par prudence, ou imité par entraînement; en face des blessés qu'il exhortait au repentir, et dont les regards mourants eussent trouvé une éclatante justifi-

cation dans sa conduite; exposé non loin d'une malheureuse qu'un de ses confrères et lui-même avaient déja chassée du lieu saint; exposé à la censure, à la risée d'une foule de curieux qui n'eussent pas manqué de venir de la place pour se convaincre de leurs yeux d'un si étrange délit, de la part d'un prêtre vertueux changé tout-à-coup en artificier de la république aux côtés d'une prostituée! Pitié! non pas vengeance, mais pitié sur de telles absurdités! M. Peyrard n'eût donc agi, n'eût pu vraiment agir que sous l'empire de la violence; mais il le nie encore, et contre lui s'élève un seul témoignage sur un fait public, sur un fait que soixante personnes auraient vu, auraient vu nécessairement de leurs yeux, puisque la table aux cartouches était à l'entrée de l'église où affluaient les insurgés, adossée à la barrière de l'ambulance où se tenaient, près des blessés, les médecins, chirurgiens, aides, prêtres, nos gens de service et trois autres prisonniers; et sur cette foule nombreuse, un seul homme aura librement contemplé cette étrange scène, restée inaperçue pour tant d'autres?

Témoignage dont le désintéressement était plus que suspect dans la bouche d'un homme habitué, par l'exaltation des circonstances et la

licence des camps, au mépris du sacerdoce[1], d'un homme prévenu sans doute par la malignité contre les intentions pures et droites d'un clergé resté toujours étranger aux intrigues comme aux bouleversements politiques; d'un soldat dont l'arrestation avait eu quelque chose de si mystérieux, qu'on murmurait tout haut contre lui le soupçon d'espionnage et de trahison; d'un prisonnier que ses discours et ses actes, n'était sa captivité, n'eussent pas manqué de traîner devant un conseil de guerre.

Témoignage contredit d'abord par les dénégations des deux collègues de M. Peyrard, en ce qui les concernait l'un et l'autre, avant même qu'il fût question d'accuser ce dernier; contredit depuis par la fille Bartèle, par les médecins, chirurgiens, élèves en médecine, garde-malades, par les blessés, par quarante-deux prisonniers arrêtés le jour de l'occupation mi-

[1] Nous avons eu sous les yeux une lettre d'un soldat de la garnison, dans laquelle on lit cette infâme calomnie : « On a trouvé chez les curés soixante mille cartouches, et nous en avons fusillé vingt sur la place de Bellecour. » Devenu public, ce témoignage eût été flétri par l'armée.

litaire, quoique parmi eux il en fût un dont chaque parole devait plus tard peser comme une terrible révélation sur des compagnons de captivité, peut-être sur des complices (ainsi le disait le bruit public), le nommé S....r. Témoignage contredit par M. le Curé, dont le nom seul, même en écartant son caractère, devait faire autorité parmi de telles et de graves circonstances; contredit par des confrères qui pourtant ne sont amis que jusqu'à l'autel, et préfèrent la vérité, avec toutes ses suites fâcheuses, au parjure, malgré ses utiles résultats; contredit par tous les antécédents de M. Peyrard, par les nombreuses informations de la Cour, dont le résultat était l'éloge d'une piété, d'une douceur, d'une timidité, qui lui avaient valu la considération de ses supérieurs, l'affection de ses collègues, l'estime et la vénération des fidèles.

Témoignage sans crédit et sans influence dans la cité, où tous les cœurs honnêtes le repoussaient comme l'infâme machination d'un homme pervers; car, de bonne foi, l'erreur était impossible.

Ces raisonnements, et bien d'autres encore dont le développement ne peut trouver place dans le cadre étroit d'un récit, ces raisonne-

ments qui portent la conviction au fond de l'ame, quelle nouvelle force n'eussent-ils pas acquise des patentes absurdités du témoignage officiel de Mérat, tel que plus tard il fut consigné dans le Rapport à la cour des Pairs? Certes, il devint facile alors de mettre à nu la calomnie, en fesant toucher au doigt les mensonges dont elle est tissue : nous la citons textuellement dans les notes, où nous plaçons également nos observations; elles feront comprendre l'immense avantage qu'eût trouvé M. Peyrard dans l'exercice de la justice ordinaire : devant elles, les pierres du temple eussent elles même élevé la voie en faveur d'un innocent? [1].

---

[1] « Quand j'entrai dans l'église, dit Mérat, on était « occupé à faire de la poudre. Parmi ceux qui y tra- « vaillaient, je vis un ecclésiastique qui était occupé « à faire des cartouches. L'ayant appelé *Monsieur*, il « me répondit qu'il fallait le traiter de *citoyen*. Ce « doit être un vicaire de la paroisse; car, lorsque la « troupe s'empara de l'église, il prit dans une pièce « à droite du maître-autel, des ornements de prêtre « qu'il porta ailleurs. Cet homme est de taille moyenne; « il n'a pas de barbe, il a les cheveux châtains, et « m'a paru être âgé de trente-un à trente-cinq ans. Il « y avait dans l'église un autre prêtre qui s'est con-

Pourtant le Dieu qui veille sur les siens, lui en préparait une publique, inattendue, avant celle qui fut éclatante et solennelle. Le lecteur comprend que nous voulons parler de deux

---

« tenté de soigner les malades. Un troisième, déja « vieux, parut quelquefois. »

Relevons quelques-uns des mensonges les plus grossiers de l'accusation authentique.

Premier mensonge. — « Quand j'entrai dans l'é-« glise...... je vis un prêtre...... »

Le seul prêtre qui fût à ce moment dans l'église, est l'auteur de cette Notice. M. Peyrard, comme il a été constaté plus tard, était au presbytère, souffrant d'un rhumatisme.

Deuxième mensonge. — « Je l'appelai *Monsieur*, il « me dit de le traiter de *citoyen*...... »

M. Peyrard eût-il perdu le sens, il ne se fût pas contredit d'une manière si révoltante. Le jeudi soir, il avait dit publiquement : « Nous ne sommes pas les « hommes d'une opinion, nous sommes prêtres de la « charité. » M. Peyrard n'a jamais parlé à Mérat........ qu'en face de ses juges.

Troisième mensonge. — « Lorsque la troupe s'em-« para de l'église, il prit..... »

Lorsque la troupe s'empara de l'église, M. Peyrard était avec son curé, ses confrères et les domestiques, agenouillé au pied du Saint-Sacrement dans une des salles du presbytère. A ce moment eût-il échappé aux recherches des soldats ? Demandez plutôt au

documents qui suffisaient à eux seuls pour détruire jusqu'aux plus aveugles, jusqu'aux plus opiniâtres préventions : la lettre de Lagrange, et celle de M. Poerio; l'un, chef de l'insurrec-

---

vicaire de Saint-Nizier qui fut emmené captif à l'Hôtel-de-Ville, mais promptement relâché.

Quatrième mensonge. — « Il prit dans une pièce à « droite du maître autel....... »

Justement il n'y a dans l'église aucune pièce à droite du maître autel. A la vérité, dans la petite nef est la chapelle de Saint-Fortunat ou de la Congrégation; mais là, jamais d'ornements de prêtre. Mais, de plus, nous exhortons nos lecteurs à faire par eux-mêmes cette épreuve; nous défions qui que ce soit d'apercevoir cette pièce de la chapelle des Fonts, où se tenait l'accusateur, et d'où il assure n'être point sorti.

Cinquième mensonge. — « Il porta ailleurs les or- « nements........ »

Impossible! Où les aurait-il portés? dans la sacristie? au presbytère? il fût tombé infailliblement sous les coups de feu qui annoncèrent l'arrivée de la troupe.

Le signalement de M. Peyrard a été pris avec trop de précaution pour n'être pas exact. Le prêtre désigné comme ayant soigné (on avait dit d'abord *administré*) les malades, est M. Vignon; le prêtre vieux est sans doute un ex-habitué de Saint-Bonaventure. Nous ignorons les motifs de l'exception qui nous dégage-

tion, l'autre, commandant de la force militaire dans le quartier de Saint-Bonaventure. Nous les citerons textuellement l'une et l'autre. La première est adressée au rédacteur du *Précurseur*, sans avoir été sollicitée par personne; la se-

---

rait, aux yeux du public, d'une coopération qui nous honore, et dont nous revendiquons hautement notre faible part. (Voir le récit que nous avons fait des journées d'avril, page 223—237.)

Citerons-nous maintenant le témoignage de la femme Mérat? A en croire le discret personnage, « trois bourgeois portaient du plomb. Elle vit un « prêtre qui en portait à la main un morceau pareil « aux autres, mais beaucoup moins grand. Il le re- « gardait en disant : Ceci pourra bien nous servir.— « Ce fut alors qu'elle dit à son mari : Tiens, tu m'as « dit que le curé fesait des cartouches, il me paraît « que tu ne t'es pas trompé, car le voilà qui porte de « quoi faire des balles.—Il se dirigea du côté de la « cure, et je le perdis de vue. »

Si nous discutions cette méchante et tardive calomnie, le rapprochement des mêmes faits en ferait ressortir également la fausseté. Mais vraiment nous ne nous sentons pas le courage de descendre avec cette femme jusqu'au démenti ; le bon sens public et la cour des Pairs, par son acquittement, ne le lui ont-ils pas jeté avec mépris et dégoût?

conde fut provoquée par une lettre de M. Peyrard:

« Prison de Roanne, le 13 juillet 1834.

« Mon cher Concitoyen,

« Je profite du premier moment où mon se« cret est rendu moins rigide, pour vous adres« ser l'extrait suivant de la déclaration que j'ai « faite dans mon interrogatoire à M. d'Ange« ville, juge d'instruction, qui a déployé dans « l'accomplissement de ce devoir la loyauté la « plus impartiale et la plus délicate.

« Je déclare sur l'honneur et sur ma foi de « républicain, que c'est un odieux mensonge « que l'accusation portée contre un ou plusieurs « de Messieurs les vicaires de Saint-Bonaventure, « d'avoir contribué à la confection des cartou« ches ou à tout autre acte de résistance des « défenseurs du peuple.

« Ces Messieurs n'ont fait autre chose que « remplir leur devoir comme hommes et comme « ministres d'une religion de charité, en of« frant avec le zèle le plus touchant et le plus « honorable, des secours et des consolations « de toute espèce aux malheureux blessés, pres« que tous étrangers à la défense qu'on appor« tait de toute part dans leur église.

« Je déclare, en outre, que, loin d'avoir cher-
« ché à prolonger la lutte, ils m'ont au contraire
« prié d'engager mes compagnons à ne pas
« sonner le tocsin; ce à quoi ceux-ci se sont
« empressés d'obtempérer, de peur d'attirer les
« boulets sur le grabat de nos pauvres ma-
« lades.

« Je déclare, en outre, que je n'ai jamais su
« le nom de ces ecclésiastiques, que je ne les
« avais jamais vus avant les affaires, et que je
« ne les ai jamais rencontrés depuis; qu'ainsi
« donc aucune amitié particulière ne m'attache
« à eux. Du reste, mes opinions républicaines
« bien connues sont un sûr garant que je n'ai
« pour leurs opinions aucune sympathie poli-
« tique. J'espère, du reste, que la loyauté de
« mes déclarations, en ce qui me concerne, fera
« considérer le témoignage que je porte aujour-
« d'hui comme un hommage à la vérité et à la
« justice, et que mes paroles seront regardées
« comme celles d'un homme dévoué à l'écha-
« faud [1], qui veut paraître par devant le Juge

[1] Il a été condamné par la cour des Pairs à vingt ans de détention, ainsi que Tourrès, autre insurgé des Cordeliers.

« de ses juges. . . . .
« . . . .
« . . . .

« Je vous salue fraternellement,

« LAGRANGE. »

M. Poerio étant de passage à Lyon le 2 août 1834, M. Peyrard lui adressa une lettre pour le prier de dire hautement, et sur l'honneur, ce qu'il savait à son sujet, ce qu'il avait vu de ses yeux ou appris de ses soldats pendant l'occupation militaire de Saint-Bonaventure. Le commandant lui répondit :

« Lyon, le 5 août 1834.

« Monsieur l'abbé,

« Vous n'aurez pas vainement fait appel à « l'honneur d'un soldat, toutes les fois qu'il « s'agira de rendre un témoignage éclatant à la « vérité. Cependant, Monsieur, dans ma posi- « tion, étranger au pays, et ne connaissant « nullement vos antécédents, je ne puis entrer « dans les détails de votre cause, que j'ignore; « mais je peux, je dois même à la justice de « déclarer hautement, et sur l'honneur, que « dans le peu de jours que, par ordre de M. le « général baron Buchet, j'ai occupé militaire-

« ment l'église et le quartier Saint-Bonaventure,
« il ne m'est venu aucun rapport qui ne fût à
« votre louange et à celle de Messieurs vos col-
« lègues, sur le zèle et sur le soin que vous avez
« eus à soigner les blessés, et à remplir votre
« ministère de charité.

« Les déclarations des principaux habitants
« du quartier qui m'ont été faites avant et après
« votre arrestation, et notamment celle de
« M. Guichard . . . .
« . . . , celle de M. Guérin Laurent . . . . ,
« la position enfin de la table aux cartouches,
« qui, constamment adossée à la barrière de la
« chapelle servant d'ambulance, selon l'aveu
« des prisonniers eux-mêmes, vous aurait mis
« dans une telle évidence, qu'il serait absurde
« de penser qu'un homme de votre caractère se
« fût compromis à ce point; tout me porte à
« croire que l'accusation qui pèse sur vous, est
« sans le moindre fondement.

« N'ayant dit que la vérité, vous pourrez faire
« de cette lettre l'usage qui vous conviendra le
« mieux dans votre intérêt.

« Je suis, etc.

« Poerio,

« *Chef de bataillon à la légion étrangère,*

« *de passage à Lyon.* »

Ces deux lettres, répétées par vingt journaux de Lyon, de la capitale et des provinces, achevaient de confondre la calomnie, et ne laissaient plus de prétexte à la prolongation d'une odieuse captivité; mais le cours de la justice a des lenteurs que rien ne surmonte: il fallut se résigner et attendre. Un jour vint, et celui-là était un jour d'espérance pour plusieurs, où le ministère public devait prendre ses conclusions devant la cour, et demander l'élargissement ou la mise en accusation des prévenus. C'était le 11 novembre.

Malheureusement (tout en écartant, dit-on, la culpabilité morale), M. le Procureur général se crut obligé de ranger M. Peyrard dans la classe de ceux dont il demandait la mise en accusation. Il fut même placé (sur deux cent six prévenus) l'avant-dernier de la dernière catégorie. Mais la haute justice de la cour des Pairs ne partagea point les convictions du ministère public. Acquitté par sa conscience et par ses chefs, acquitté par l'honneur, acquitté par l'opinion publique, acquitté par celui qui sonde les reins et les cœurs, il le fut, après neuf mois et cinq jours d'une ignominieuse captivité, par le tribunal des hommes. Ce fut le 16 janvier 1835, qu'à la *presqu'unanimité*, la cour déclara qu'il n'y avait lieu à suivre contre lui. La nouvelle en arriva le di-

manche 18. M. Peyrard vit tomber avec calme devant lui les barrières d'une prison qu'avaient honorée dans sa personne l'innocence, la charité, le sacerdoce et la magnanimité du pardon. Ce fut parmi les adieux les plus sincères des prisonniers, qu'il abandonna Perrache, et qu'il fut ramené comme en triomphe au presbytère.

Nous ne peindrons pas (le souvenir en est encore palpitant) la joie qu'occasiona son retour, l'empressement des fidèles à le visiter, l'affluence qui se porta le soir aux vêpres chantées par lui, les larmes qui coulèrent à diverses reprises pendant le sermon prêché par M. F....., dont le sujet prêtait à de continuelles allusions saisies avidement par la piété, la sensibilité des auditeurs. M. Peyrard, objet de tous les regards, l'était aussi de toutes les prières: un jour comme celui-là dédommage de bien des sacrifices!

Le lendemain, accompagné de ses collègues et entouré d'un grand nombre de paroissiens, il célébrait à l'autel de Marie, sur la montagne, un sacrifice d'action de graces où ne furent point oubliés ses ennemis, ceux du sacerdoce du moins; personnellement, M. Peyrard n'en a pas. Depuis ce moment, se rendant au vœu de M. le Curé, de ses confrères et des fidèles de la

paroisse, avec l'agrément des supérieurs, il avait repris ses fonctions de vicaire à Saint-Bonaventure. Monseigneur l'administrateur vient de le nommer (11 septembre) desservant à Dardilly (Rhône).

On pense bien que nous avons soumis à notre cher et vénéré collègue tous les détails de nos derniers récits. Nous sommes loin de le vouloir dissimuler; M. Peyrard lui-même nous a prié de publier à cette occasion la note suivante :

« Je soussigné certifie sur l'honneur, et au « besoin sous la foi du serment, l'exactitude des « faits consignés sous le titre d'*Affaire de « M. Peyrard*, dans l'ouvrage intitulé *les Grands « Cordeliers de Lyon, etc.*; et, sauf les éloges « qu'une amitié trop généreuse m'y décerne, « j'y ai partout retrouvé la vérité telle que Dieu « la connaît et la manifestera au dernier jour.

« J. A. Peyrard.

« Lyon, 11 septembre 1835. »

Terminons ici notre travail, en émettant un vœu qui trouvera de l'écho parmi les Lyonnais

amis des arts, des souvenirs antiques, et surtout de la Religion :

Puissions-nous voir bientôt rendre à son ancien éclat le monumept dont nous venons de retracer l'histoire ! Nous n'osons appeler que dans un avenir bien éloigné, sa restauration complète. Habilement dirigée, elle isolerait notre église, renverserait les échoppes et achèverait dans l'intérieur les réparations supplémentaires, donnerait à la façade plus d'élévation, plus de dignité. On remarquera dans le premier plan que nous avons fait lithographier, les trois aiguilles gothiques qui partaient du sommet des angles du fronton, et la terminaient pyramidalement). Puissions-nous voir du moins disparaître successivement ces autels mesquins des chapelles latérales, réparer la tribune, rémonter la sonnerie brisée par le boulet [1], achever la barrière du chœur, ouvrir les deux chapelles que clôt un mur énorme au couchant ! etc. Quelle que soit, d'une part, l'énormité des frais, et de l'autre, l'exiguïté des ressources, nous osons nous livrer à cet espoir : le zèle des Lyon-

---

[1] L'adjudication pour une nouvelle sonnerie a été donnée à M. Morel.

nais, celui des paroissiens, au jour de l'appel, ne sera point en défaut. Le Gouvernement, qui s'occupe avec zèle des monuments anciens, se prêtera, nous l'espérons, à cette œuvre de régénération, devenue absolument indispensable depuis l'insurrection d'avril; car ses traces et celles de l'occupation militaire ne sont point effacées : la fumée du bivouac est encore empreinte sur les murailles élevées par la munificence des Grolée et des Simon de Pavie.

TU AUTEM, SANCTE SANCTORUM DEUS,

CONSERVA IN ÆTERNUM

IMPOLLUTAM DOMUM

ISTAM !!